



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE GIRONDE

SOMMAIRE

1.	Introduction	4
2.	Synthese des enjeux de la Gironde en matiere de services	6
	Le diagnostic complet est disponible sur le portail d'information territoriale du Département de Gironde Girondescopie. Le projet de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui de schéma en propose une synthèse en p	
	être définis.	6
	2.1 Des enjeux liés aux dynamiques territoriales	6
	Un maillage en services globalement satisfaisant	
	mais avec des spécificités territoriales	
	Typologie de situations territoriales en matière de services	
	2.2 Des enjeux par catégories de services	
	Services publics	
	Santé Education-jeunesse	
	Culture – Sports – Loisirs	
	Commerces	
3.	Presentation de la strategie et de l'armature du plan d'actions du SDAASP de la Gironde	27
	3.1 Du diagnostic à la stratégie	27
	3.2 Présentation du plan d'actions	29
	Synthèse du plan d'actions	
4.	Le plan d'actions detaille en fiches	
	Fiche repère n°1.5.2 – Assurer l'accueil social inconditionnel de proximité	72
5.		
	BLIC	
	5.1 Gouvernance du SDAASP	
	5.2 Dispositif de suivi de la mise en œuvre du SDAASP	117
6.	GLOSSAIRE	
	Précisions sur quelques notions employées	
	Signification des sigles utilisés dans le document	121
	INEXES	
	Méthode d'élaboration du SDAASP de la Gironde	
	Méthodologie employée pour la réalisation du diagnostic	
	Flahoration de la stratégie et du plan d'actions	737

1. Introduction

L'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services (SDAASP) constitue une opportunité pour un département attractif comme la Gironde. Grâce à un état des lieux de l'offre existante, une analyse des besoins, il permet d'identifier les espaces en déficit d'accessibilité, principalement dans des zones rurales et en secteur politique de la ville, d'envisager, en réponse, des actions concertées en phase avec les réalités territoriales.

Le contexte de dialogue dans lequel s'est construit le schéma, avec les intercommunalités, les opérateurs, les acteurs institutionnels permet de proposer une lecture concertée et territorialisée des enjeux avec des pistes d'actions concrètes.

Document stratégique, le schéma a ainsi pour objectif de constituer un véritable cadre de travail partenarial:

- au service des solidarités territoriales avec une action ciblée sur les zones en déficit de services, les territoires en risque de décrochage,
- pour améliorer l'accès aux droits par une meilleure structuration, mise en réseau et adaptation de l'offre,
- pour agir sur les conditions d'accès physique, culturelle, financière, notamment en faveur des publics en situation de fragilité

Le schéma est également un **support d'innovation** autour de nouvelles coopérations et réponses territoriales qui prennent en compte l'évolution des modes de vie et des usages, le besoin de lien social ainsi que les rythmes de vie d'un département métropolitain.

Le schéma permet d'aborder largement l'accès des services au-delà des seuls services rendus par l'Etat et le Département. Facteur de qualité de vie, de lien social, de solidarité, d'attractivité, les services sont appréhendés globalement, intégrant ceux du secteur public mais également ceux rendus par le secteur associatif, le secteur marchand.

propositions d'actions en faveur de Les l'amélioration de l'accessibilité en Gironde pourront trouver leur traduction dans différentes schémas de politiques publiques, les outils de coopération territoriale, notamment les pactes territoriaux qui mettent l'accessibilité au rang des principaux enjeux à relever sur les territoires. C'est la convergence des stratégies des différents acteurs qu'il s'agira de favoriser et d'articuler au travers du schéma pour maintenir et développer les services au public en Gironde.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, dans son article 98 a ainsi prévu que, dans chaque département, l'État et le Conseil départemental, conforté dans ses missions de chef de file des solidarités humaines et territoriales, élaborent conjointement Schéma Départemental un d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), qui doit être arrêté avant le 31 décembre 2017 après une période de consultation des EPCI, du Conseil régional et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Le programme d'actions qui en découle pour les 6 prochaines années s'est appuyé sur un travail de diagnostic et d'identification d'enjeux.

L'analyse territoriale conduite dans ce cadre s'est appuyée sur les éléments issus du dialogue territorial animé par le Département dans le cadre des pactes territoriaux sur les années 2015 et 2016. Elle a été complétée en regroupant des informations à l'échelle des périmètres de solidarité du Département: Médoc, Haute-Gironde, Libournais, Sud-Gironde, Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Agglomération bordelaise (regroupant Bordeaux et les territoires des Graves, de la Porte du Médoc et des Hauts de Garonne). Ces territoires sont définis en cohérence avec les territoires des SCoT, ceux des arrondissements et correspondent aux périmètres d'actions d'opérateurs nationaux et régionaux (santé, emploi...).

La démarche a permis d'associer les citoyens à travers la réponse à une enquête menée en avril 2016 ainsi que les intercommunalités, les structures porteuses de SCOT et l'ensemble des

opérateurs de service ainsi que la Région. Deux rencontres ont été organisées en juin 2016 et janvier 2017, sur la définition des enjeux et objectifs d'amélioration de l'accessibilité et sur les pistes d'actions.

Le schéma se décline aujourd'hui autour de trois axes stratégiques, un axe transversal sur la gouvernance, 14 objectifs opérationnels et comprend 34 fiches repères, à destination des collectivités locales, des opérateurs et de l'Etat.

2. SYNTHESE DES ENJEUX DE LA GIRONDE EN MATIERE DE SERVICES

Le diagnostic complet est disponible sur le portail d'information territoriale du Département de la Gironde *Girondescopie*. Le projet de schéma en propose une synthèse au regard des enjeux qui ont pu être définis.

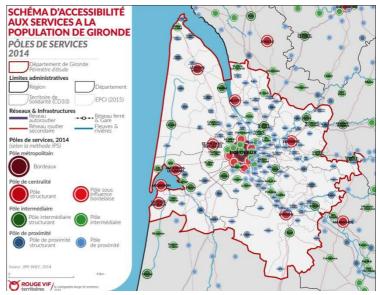
2.1 Des enjeux liés aux dynamiques territoriales

Un maillage en services globalement satisfaisant...

L'analyse de la hiérarchie des pôles urbains de la Gironde, selon la gamme d'équipements qu'ils proposent, montre une bonne couverture en services de proximité et services intermédiaires, si l'on se réfère aux données de la Banque permanente des équipements de l'INSEE pour l'année 2014.

Celle-ci distingue 4 niveaux de services¹ associés à des temps d'accès considérés comme acceptables par les usagers :

- Les services de proximité à 10 minutes
- Les services intermédiaires à 20 minutes
- Les services de centralité à 30 minutes
- Les services métropolitains à 60 minutes



Carte n°1 – Pôles de services de la Gironde selon le niveau d'équipement

Paire de services
de proximité

Boulanger

Libraire supérette

Boulanger

Libraire supérette

Boulanger

Libraire supérette

Control Paire de services

Médicial Boulanger

Libraire supérette

Chéma Paire de services

Médicial Boulanger

Libraire supérette

Cours d'appeil Université

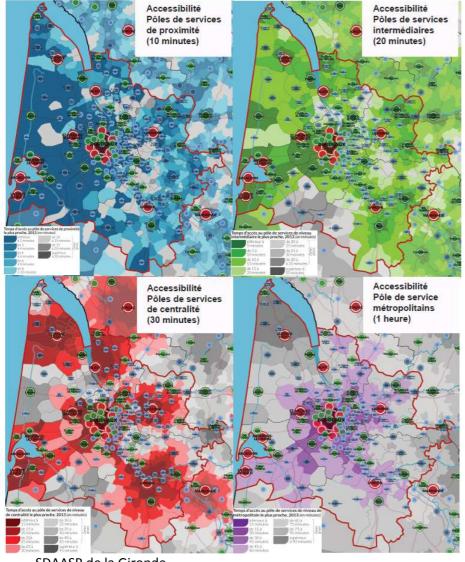
Cours d'appeil Un

¹ Voir en annexe la présentation de la méthodologie employée pour le diagnostic.

Pour ce qui concerne les pôles de centralité, leur répartition témoigne d'une structuration du département en bassins de vie correspondant aux 6 territoires retenus pour l'analyse :

- Lesparre-Médoc dans le Médoc.
- Andernos-les-Bains, Arcachon et La Testede-Buch dans le Bassin d'Arcachon – Val de l'Evre.
- Langon en Sud-Gironde.
- Libourne dans le Libournais.
- Blaye en Haute-Gironde.
- Bordeaux pour l'agglomération bordelaise.

Ces territoires bénéficient également de l'offre de pôles intermédiaires et, pour certains, de l'offre assurée par des villes extérieures au département, comme Bergerac pour l'est du Libournais ou Marmande pour une partie du Sud-Gironde. Cela étant, les temps d'accès par la route à ces pôles structurants montre une première différenciation territoriale : plusieurs espaces, essentiellement ruraux, apparaissent plus éloignés de ces pôles.



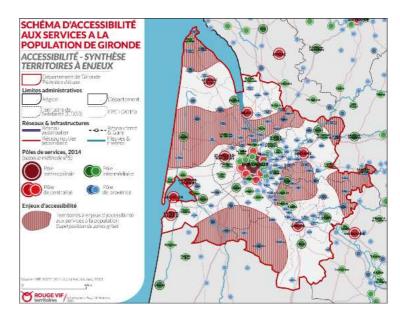
Méthodologie:

Les calculs des temps d'accessibilité réalisés sur les cartes ci-contre sont effectués à partir du distancier Odomatrix développé par L'INRA. Il calcule les temps de trajet entre communes, de centre à centre, envoiture individuelle. Au regard de l'importance de la consommation des services sur les trajets domicile-travail, les temps de trajet sont calculés en heurepleine. En dehors de ces seuils acceptables pour l'accessibilité aux pôles, on considère que les territoires se trouvent en zones grises pour l'accessibilité physique.

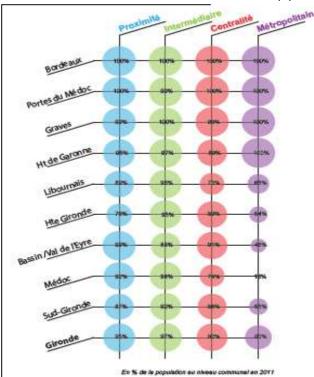
La carte ci-contre est la superposition des différents secteurs en zones grises issus des cartes isochrones ci-dessus. Elle permet d'identifier les secteurs cumulant les enjeux pour l'accès physique aux services sur le territoire. La carte ci-dessous permet de distinguer plusieurs secteurs à enjeux pour l'accessibilité aux services publics :

- La Pointe Médoc, avec une dépendance de l'offre présente à Lesparre ou Pauillac. Les caractéristiques sociales et démographiques de ce secteur y renforcent les enjeux.
- La frange nord-est englobant Saint-Savin et le nord Libournais éloignée des pôles de Blaye, Libourne ou Bordeaux dont elle dépend pour l'accès aux services publics.
- L'est de l'Entre Deux Mers (Pays Foyen, Castillonnais, nord Réolais) et le centre est (Créonnais, Targonnais et Brannais) éloignés des centralités de services publics de Langon, Libourne et Bordeaux et socialement fragiles.
- Le secteur des Lacs Médocains avec une offre limitée et une dépendance aux services présents à Bordeaux. Si les problématiques y sont plus limitées, la croissance démographique implique un redéploiement de l'offre de services publics.
- De même, le sud estuaire Médoc, à l'intervalle de Pauillac et Bordeaux, connaît un certain éloignement aux services publics du fait de sa position intermédiaire.
- Les franges landaises, peu denses, dépendantes et éloignées de l'offre de Langon pour le Sud Gironde ou des pôles du Bassin pour le Val de l'Eyre.

Carte n°2 – Secteurs à enjeu d'éloignement des pôles de centralité



Part de la population couverte par les quatre gammes de paniers de services et équipements



La part de la population couverte par les quatre gammes de panier de services, a l'échelle du département, est globalement satisfaisante et nettement supérieure à la moyenne nationale. Néanmoins, entre 5 et 20% de la population, en fonction de la gamme du panier de services, récident dans une zone dite grise, c'est à d'ire au-delà de la durée maximun fixée pour atteindre en voiture un pôle de services.

Ainsi 72 000 habitants, soit 5% de la population girondine, vivent dans une zone grise d'accessibilité physique aux pôles de proximité. Notamment en Haute-Gironde où près de 20 000 habitants sont éloignés du panier de services de proximité.

50.100 girondins, soit 3,4% de la population girondine, vivent également éloignés d'un pôle offrant accès au panier de services intermédiaires. La majorité de ces habitants habitent une frange allant du Val de l'Eyre au Sud-Gironde.

8% de la population girondine, soit 123 000 habitant résident à plus de 30 minutés d'un pôle offrant accès au panier de services de centralité. Cette part même importante est inférieure à la moyenne nationale qui elle s'élève à 10, 9%.

Enfin, environ 295 000 habitants, soit 20% de la population girondine vivent à plus d'heure du pôle de services métropolitain que constitue Bordeaux, L'ensemble des franges du département sont concernées par les zones grises d'accès aux services métropolitains.

... mais avec des spécificités territoriales

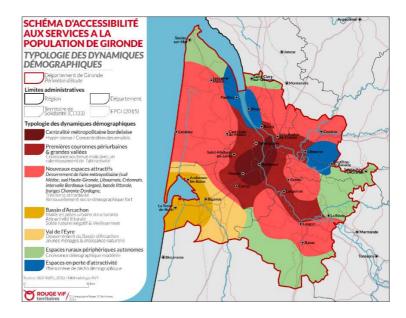
Département attractif, la Gironde est marquée par de fortes dynamiques sociodémographiques tendent à qui différencier les territoires, avec des conséguences en termes de besoins services.

Ainsi en termes de démographie (variation de population, solde migratoire, âge), on peut distinguer :

- L'agglomération bordelaise et les grandes vallées, historiquement marquées par une croissance démographique, mais dont l'attractivité ralentit un peu.
- Des espaces bénéficiant d'une attractivité résidentielle plus récente, notamment vis à-vis des jeunes ménages : sud et centre du Médoc, sud de la Haute Gironde, ouest du Libournais, nord du Sud-Gironde.
- Les franges plus rurales (pointe du Médoc, sud du Sud-Gironde, est du Libournais et nord de la Haute-Gironde) affichent une croissance plus modérée.
- La façade estuarienne du Médoc et de la Haute-Gironde, ainsi que le secteur de Saint-Emilion, avec un relatif déclin démographique.

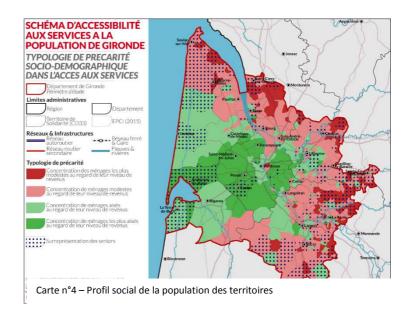
L'analyse du profil social des différents territoires girondins atteste également de contrastes importants :

- Les franges départementales concentrent les ménages les plus fragiles (bas revenus, vieillissement de la population), exposés à un risque de précarité énergétique (habitat et mobilité individuelle.
- Bordeaux métropole avec des indicateurs sociaux globalement positifs, mais des inégalités marquées sur certains secteurs, notamment les 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le Bassin d'Arcachon et le littoral, marqués par une structure démographique vieillissante mais une situation sociale plutôt aisée.



Carte n°3 - Dynamiques démographiques de la Gironde

- Le Bassin d'Arcachon qui bénéficie de l'attractivité liée à sa situation littorale, mais connait un solde naturel négatif et un vieillissement de la population.
- Le Val de l'Eyre, marqué par une croissance démographique, en particulier due à l'installation de jeunes ménages.



 Le Val de l'Eyre, dont la population est plus active et plus jeune.

Typologie de situations territoriales en matière de services

Au regard des dynamiques démographiques, de la situation sociale, de la répartition des pôles de services et de l'accessibilité physique à ces derniers, nous pouvons observer plusieurs catégories de situations à enjeux :

- Des territoires ruraux en frange du département, moins bien desservis par les transports en commun, avec des densités de population relativement faibles et une fragilité sur le plan social.
 - Du fait de ces caractéristiques, les enjeux en matière de services portent sur la mobilité vers les pôles les plus proches par des solutions complémentaires transports en commun, sur l'organisation d'une offre mutualisée en matière de services publics santé, et de l'accompagnement dans le domaine social et de l'insertion, sur le développement du numérique dans les modes d'accès aux services.
 - Pointe du Médoc, façade estuarienne, nord de la Haute-Gironde, Pays Foyen, franges du Libournais et certaines zones du Sud Gironde.
- Des espaces en croissance démographique, périurbains ou ruraux, qui bénéficient d'une plus grande proximité des pôles de services mais risquent de connaître un décalage croissant entre demande et offre en services.
 - Cette situation de déficit relatif d'accès aux services concerne particulièrement les services enfance-jeunesse, mais aussi les services sociaux et de santé.
 - Créonnais, Nord Gironde, Cubzaguais, espaces du Médoc contiguës à l'aire métropolitaine, Val de l'Eyre.
- Les espaces littoraux, attractifs mais confrontés à des écarts importants de population entre la saison touristique et le reste de l'année.

- Cette situation se traduit par un enjeu de saisonnalité marquée de l'offre de services et une difficulté des collectivités à y répondre. La dévitalisation des centres-bourgs tend à accroître les tensions en termes d'offre de services, notamment en matière commerciale.
 - Bassin d'Arcachon et littoral du Médoc.
- Des territoires marqués par un vieillissement de la population supérieur à la moyenne départementale.
 - De ce fait, les besoins en matière de maintien des personnes âgées à domicile, de structures d'hébergement, de santé sont croissants ; cela se double d'un enjeu de mobilité pour les personnes les plus âgées.
 - Nord Médoc, franges charentaises, Entre-Deux-Mers, partie du Sud Gironde, Bassin d'Arcachon.
- Les quartiers urbains présentant une population en précarité sociale et économique plus importante, se doublant parfois de problématiques de populations allophones. L'enjeu se situe dans ce cas moins en termes d'accessibilité physique ou de déficit de l'offre qu'en termes d'information et de médiation, qu'elle soit culturelle ou linguistique.
 - Quartiers prioritaires de la politique de la ville situés dans l'agglomération bordelaise, à Coutras et à Sainte-Foy-la-Grande.

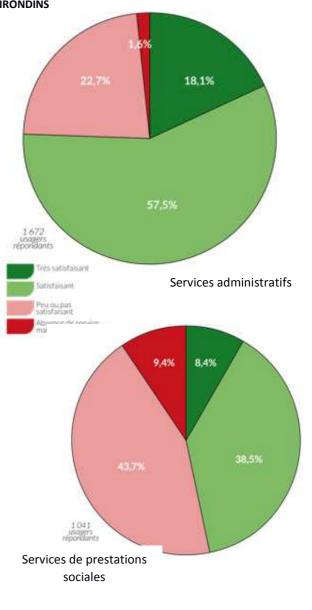
2.2 Des enjeux par catégories de services

La finalité stratégique et opérationnelle du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Gironde rend nécessaire d'approfondir l'analyse pour chacune des catégories de services retenues au plan départemental : services publics, santé, éducation-jeunesse, culture-sports-loisirs, commerces. Il convient en particulier de prendre en compte la demande exprimée par les usagers, telle que recueillie lors de l'enquête², l'offre proposée par les opérateurs concernés par chaque catégorie de services, ainsi que leur stratégie.

Services publics³

LE POINT DE VUE DES GIRONDINS

- L'offre est jugée majoritairement satisfaisante, avec des taux de satisfaction supérieurs à 75% pour les services administratifs et les services de sécurité. Seuls les secteurs moins denses (Médoc, Sud Gironde) sont un peu plus critiques, notamment pour les services d'urgence et de sécurité.
- Les services d'accompagnement à l'emploi ou de prestation et d'accompagnement social affichent seulement 50% d'usagers satisfaits, notamment dans certains secteurs du Libournais, de la Haute-Gironde et du Médoc, où se concentrent de forts besoins sociaux. Mais il faut souligner que cela peut être surtout lié à la difficulté à retrouver un travail.
- L'usage numérique est globalement bien intégré, avec des taux d'utilisation des services en ligne supérieurs à 60%, voire 80% pour les services administratifs.
- Les améliorations attendues par les usagers concernent à plus de 65% les services administratifs, avec des souhaits portant sur l'adaptation aux rythmes de vie (20%), la visibilité et la connaissance de l'offre (11%), le développement des outils numériques (10%) et la qualité des services rendus (9%). S'y ajoute pour les services d'accompagnement à l'emploi ou de prestation et d'accompagnement social, avec des attentes en termes de maillage territorial, en dehors de l'agglomération bordelaise.



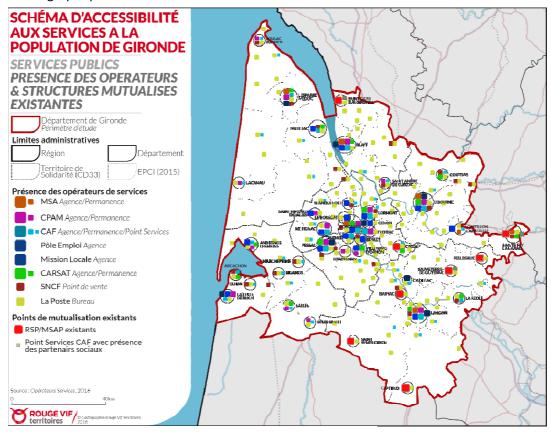
² Voir en annexe la présentation de la méthodologie employée pour le diagnostic.

³ Les services publics pris en compte dans l'analyse sont ceux délivrés par La Poste, Pôle Emploi, MSA, CARSAT, CAF, Assurance Maladie, SNCF.

Analyse de l'offre

- Le maillage est globalement satisfaisant, avec un équipement plus important pour certains services que dans les départements voisins. On observe néanmoins des territoires, en particulier aux franges du département, plus éloignés des pôles de services et apparaissant donc comme des secteurs prioritaires d'intervention :
 - o La Pointe Médoc, le nord Libournais, l'est de l'Entre Deux Mers (Pays Foyen, Castillonnais, nord Réolais) et le centre est (Créonnais, Targonnais et Brannais). Les enjeux de précarité socioéconomique d'une partie de la population rendent nécessaires des améliorations dans l'accès aux services d'accompagnement social et dans la coordination de ces derniers avec les autres services publics.
 - Le secteur des Lacs Médocains et le Val de l'Eyre, pour lesquels l'offre est limitée au regard de la croissance démographique.

- opérateurs Les jugent que développement d'une offre de services numériques est indispensable en raison contraintes économiques, l'évolution du modèle global de services, de l'augmentation des besoins sociaux et des dynamiques démographiques. Les stratégies des différents opérateurs en la matière sont cependant différentes selon la combinaison de solutions faisant appel soit à une logique d'implantation (agences, permanences et relais locaux), soit de segmentation des modalités de délivrance des services (premier accueil, orientation, rendez-vous physique).
- Cependant, le développement des usages numériques doit se faire avec vigilance afin de ne pas amplifier les effets de la fracture numérique; des accès internet doivent être proposés sur l'ensemble du territoire pour les usagers non équipés, ainsi que des dispositifs d'accompagnement et de médiation pour les publics non-familiarisés.



Carte n°5 – Implantations des opérateurs de services publics en Gironde

La mutualisation, une réponse aux enjeux en matière de services publics

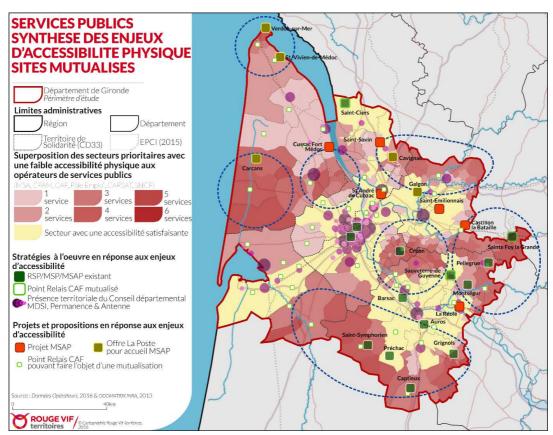
Face à ces enjeux, la mutualisation de l'offre de services dans un lieu unique constitue une solution privilégiée aussi bien par les opérateurs que par l'Etat et le Département. Cela permet d'accueillir une palette large et variée de services (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, Mission Locale, CAUE, ...) sous forme de permanences ou de formations des agents, de constituer un point de premier accueil important, ainsi qu'un point d'accès pour les démarches dématérialisées.

La carte présente la situation actuelle en Gironde :

15 MSAP (Maisons de Services Au Public) sont aujourd'hui en fonctionnement : Créon, Sainte-Foy-la-Grande, Pellegrue, Saint-Symphorien, Sauveterre de Guyenne, Barsac, Grignols, Préchac, Le Verdon-sur-

- Mer, Saint-Vivien-de-Médoc, Carcans, Cavignac, Galgon, Montségur, Captieux.
- S'ajoutent à ces MSAP des PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) à Cenon et Bordeaux et des RSP (Relais Services Publics) non labellisés de Saint-Ciers-sur-Gironde et Auros.
- D'autres projets de mutualisation portés par des collectivités locales sont par ailleurs en cours de réflexion.

Les cercles reprennent les territoires en déficit d'accessibilité physique aux services (cf. carte page 8).

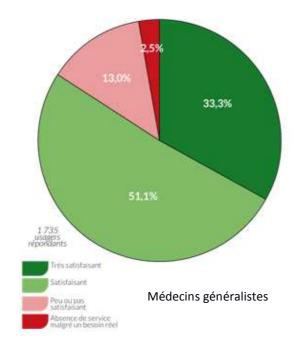


Carte n°6 –Espaces mutualisés de services publics

Santé

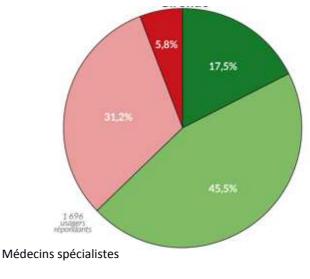
LE POINT DE VUE DES GIRONDINS

- L'offre est jugée satisfaisante en ce qui concerne les médecines généralistes, avec plus de 80% de satisfaits et très satisfaits, quels que soient les territoires.
- En revanche, pour les médecins spécialistes, l'appréciation est plus



l'ensemble de la Gironde, mais des taux d'insatisfaction élevés dans les territoires ruraux, atteignant plus de 50% dans le Sud Gironde, et plus de 40% dans le Médoc, le Libournais et la Haute-Gironde.

mitigée : 63% de satisfaits

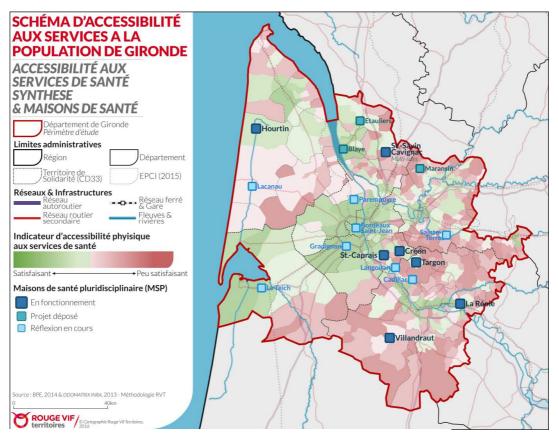


- L'usage du numérique pour l'accès aux services de santé (soins et suivi) est encore minoritaire: il y a ainsi 70% de non-usagers parmi les répondants, du fait d'une préférence pour un service direct ou d'un manque de connaissance de l'offre existante.
- Les répondants expriment des souhaits quant à une meilleure information sur l'offre de services et à une réduction des délais d'attente, notamment pour les spécialistes.

Analyse de l'offre

- L'offre de services est globalement satisfaisante en médecine générale, à l'exception des franges rurales.
- En revanche des disparités importantes sont observées pour la médecine spécialisée : dans certains secteurs de la Haute-Gironde et du Libournais, des spécialités (psychiatrie, cardiologie, pédiatrie, gynécologie notamment) sont déficitaires.
- Par ailleurs, comme à l'échelon national, le vieillissement tendanciel des professionnels de santé implique une prise en compte des problématiques de démographie médicale. Différentes stratégies sont d'ores et déjà

- mises en œuvre pour renforcer l'offre : esanté, maisons de santé, soutien à l'accueil de médecins.
- Il convient de souligner que le vieillissement marqué de la population, notamment sur le Bassin d'Arcachon et les franges rurales, soulève des enjeux en matière de santé. Il est nécessaire de poursuivre l'intégration aux parcours sanitaires les publics socialement fragiles (jeunes, précaires) et de prendre en compte les dynamiques démographiques fortes de certains territoires (partie de la Haute Gironde, Centre Médoc).



Carte n°7 –Accessibilité physique aux services de santé – décembre 2016 en cours d'actualisation

A noter l'existence du centre de santé de Coutras et du projet du Pays Foyen.

Anticiper le vieillissement de la population et lutter contre les risques de désertification médicale

En ce qui concerne le domaine de la santé, deux enjeux prioritaires ressortent des analyses précédentes :

- Renforcer durablement le maillage de l'offre de santé, avec plusieurs volets :
 - Densification de l'offre afin de répondre aux dynamiques démographiques (hausse de population, vieillissement) et à la situation de secteurs sous dotés aujourd'hui (Pointe du Médoc, Val de l'Eyre, nord Libournais, Pays Foyen) ou qui pourraient l'être demain (Réolais, partie de la Haute Gironde, etc.).
 - Déploiement d'une offre en médecine spécialisée dans les disciplines déficitaires ou saturées, par des partenariats avec les centres hospitaliers.
 - Pérennisation de l'offre en médecine ambulatoire et hospitalière, face notamment au vieillissement des professionnels de santé.

→ Pistes stratégiques

Renforcer les dispositifs d'accueil des professionnels de santé et de regroupement de l'offre (maisons ou pôles de santé) et des outils innovants (e-santé)

Promouvoir des conditions de vie attractives pour les médecins et leur famille.

- Déployer une offre médico-sociale globale et accessible à tous les Girondins
 - Visibilité de l'offre de santé existante par une meilleure information.
 - Identification et accompagnement des personnes en difficulté nécessitant des soins (situations d'addiction, personnes isolées...) ou des personnes « décrochées » des parcours sanitaires et sociaux.

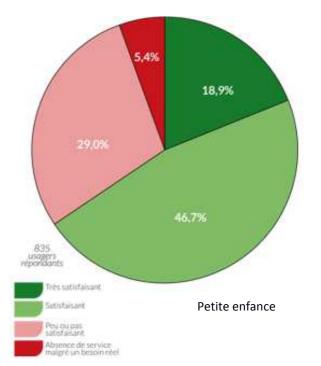
→ Pistes stratégiques

Coordonner l'offre médico-sociale sous ces différentes facette (prévention, accompagnement, suivi) par une mise en réseau des offres et des initiatives locales, afin de faciliter les démarches des usagers.

Inciter à la création de parcours de soins globaux, notamment pour les publics les plus fragiles, par exemple dans le cadre de Contrats Locaux de Santé.

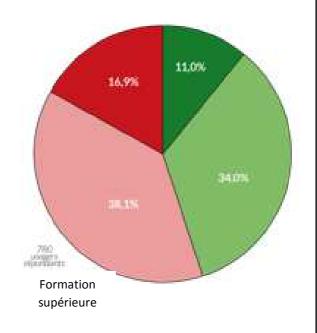
LE POINT DE VUE DES GIRONDINS

- Si le taux de satisfaction pour les services « petite enfance » est globalement bon (plus de 65% de satisfaits et très satisfaits), la situation est malgré tout contrastée selon les territoires, avec un avis plus négatif à Bordeaux et dans le Médoc (environ 45% d'insatisfaits).
- Dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire, l'offre est jugée satisfaisante sur l'ensemble du territoire, avec des taux supérieurs à 85% pour le primaire et près de 75% pour les collèges et lycées; à noter toutefois le Médoc où le taux d'insatisfaction est proche de 40% pour les collèges et lycées.



Les avis sont logiquement plus mesurés en ce qui concerne la formation supérieure, concentrée sur l'agglomération bordelaise: en dehors des territoires de Bordeaux et de Portes du Médoc, les Girondins sont majoritairement insatisfaits, avec des taux entre 70% et 75% en Haute-Gironde, dans le Médoc et le Sud Gironde.

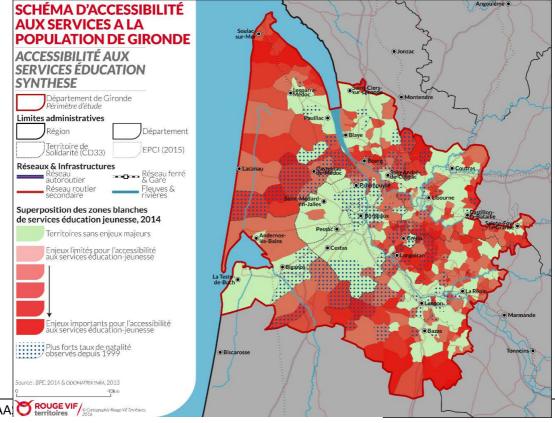
Les répondants à l'enquête soulignent des besoins d'amélioration de la connaissance de l'offre éducative, d'adaptation des horaires et de réduction des délais d'attente pour l'accueil de la petite enfance.



Analyse de l'offre

- Les services éducatifs sont bien répartis sur le département, en dehors de la formation supérieure concentrée sur l'aire métropolitaine.
- Concernant l'accueil de la petite enfance, l'offre est variable selon les territoires, notamment en ce qui concerne structures collectives d'accueil peu présentes dans la Pointe du Médoc, les Lacs médocains ou les franges du Sud Gironde. Cela étant, l'offre de places d'assistantes maternelles compense en partie cette carence. La capacité globale d'accueil a d'ailleurs fortement augmenté entre 2007 et 2013 (+44%), avec une croissance deux fois plus importante pour les places chez les assistantes maternelles employés par les parents (+52%) que pour les places en accueil collectif (+25%).
- Face à l'augmentation des besoins en termes d'accueil de la petite enfance et d'amplitude horaire, certains territoires ont pris des initiatives de mutualisation par des regroupements intercommunaux : réseaux

- et relais d'assistantes maternelles par exemple.
- La croissance démographique constatée sur certains secteurs, avec l'installation de familles (périphérie de l'agglomération bordelaise, Val de l'Eyre, sud de la Haute Gironde, Créonnais notamment) génère des besoins croissants en services éducatifs, en particulier pour le second degré pour lequel on constate un allongement du temps de transport des élèves.
- L'offre en matière d'enseignement supérieur est importante en Gironde, mais son accessibilité est marquée par de fortes disparités spatiales et culturelles. Si le pôle bordelais propose une offre complète, les opportunités dans les autres territoires sont nettement moins diverses pour les cursus longs, l'essentiel de l'offre hors métropole concernant des filières professionnelles en 2 ans. Des territoires comme la Haute Gironde, le Médoc ou encore le Sud Gironde sont marqués par une faible accessibilité à l'enseignement supérieur, liée à un déficit d'offre et à une faible mobilité des jeunes.



Renforcer l'offre d'accueil à la petite enfance, favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

Trois enjeux principaux peuvent être pointés dans le domaine des services de l'éducation et de la jeunesse :

- Déployer une offre éducative pour l'ensemble des jeunes Girondins :
 - Amélioration des conditions de mobilité pour les secteurs sous dotés en services éducatifs du secondaire et de la formation supérieure (parties du Médoc, de Haute Gironde, du Sud Gironde, nord Libournais, Entre-Deux-Mers, littoral).
 - Prise en compte des dynamiques démographiques pour un (re)déploiement cohérent de l'offre existante.

→ Pistes stratégiques

Poursuivre les engagements en faveur du numérique : formation à distance, accessibilité des outils numériques au sein des établissements, formation des jeunes aux démarches dématérialisées.

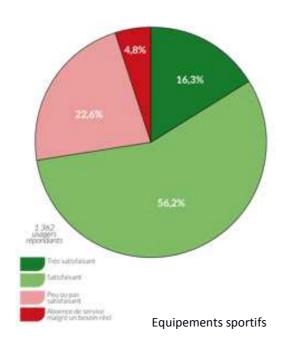
Créer les conditions favorables pour l'accès physique à la formation supérieure (logements spécifiques sur la métropole, conditions de mobilité).

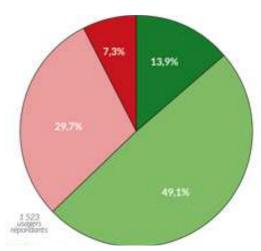
- Adapter l'offre de services de la petite enfance et l'enfance aux besoins des Girondins
 - Prise en compte des mobilités professionnelles et de leurs impacts dans les rythmes de vie pour définir une offre adaptée aux besoins réels des habitants, en particulier en termes de localisation des structures et d'horaires d'ouverture.
 - Adaptation de l'offre d'accueil dans les secteurs en tension, par la création de nouvelles structures, une meilleure information sur l'offre d'assistantes maternelles et la mise en réseau de ces dernières.
- S'inscrire dans un projet global en faveur de la jeunesse à l'échelle du département (cf. Schéma départemental Jeunesse 2016-2021).
 - Réduction des fractures et barrières numérique, culturelle et de mobilité, pour certains publics fragiles.

LE POINT DE VUE DES GIRONDINS

- Les taux de satisfaction sont élevés pour l'offre sportive, avec 72% d'usagers satisfaits ou très satisfaits en Gironde. On constate toutefois plus d'insatisfaction en Haute-Gironde, dans le Libournais et le Sud Gironde (35% de non satisfaits).
- La situation est moins bonne en ce qui concerne l'offre culturelle, puisque seuls

63% des répondants à l'enquête se déclarent satisfaits ou très satisfaits. Les écarts sont importants entre l'agglomération bordelaise – avec des taux de satisfaction atteignant 86% dans les Portes du Médoc – et des territoires comme le Médoc, Libournais et le Sud Gironde où les taux d'insatisfaction avoisinent ou dépassent les 50%.





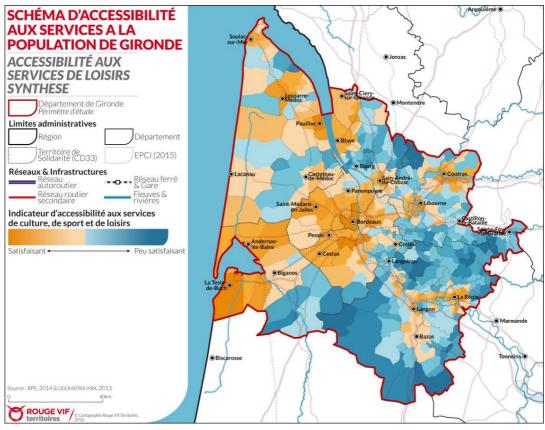
Equipements culturels

- Qu'il s'agisse de sport ou de culture, les axes d'amélioration souhaités par les Girondins portent, selon l'enquête, sur :
 - l'information sur les offres existantes jugée insuffisante (environ 20% des cas),
 - o la réduction du temps de trajet,
 - o la qualité des services,
 - o le développement de nouveaux équipements ou leur rénovation.

Analyse de l'offre

- La couverture en équipements sportifs en Gironde est inférieure à la moyenne nationale avec une densité d'équipements de 33,7 pour 10 000 habitants contre une moyenne de 41,1 en France métropolitaine (source : CGET). Une situation qui s'explique par le maillage diffus dans les secteurs les plus ruraux du département à l'inverse d'une forte densité de l'offre dans l'aire métropolitaine bordelaise. Les territoires du Libournais, du Sud Gironde et surtout de la Haute Gironde sont ainsi nettement moins bien dotés.
- Les temps moyens d'accès pour les différents équipements sont d'environ 10 minutes (tennis, salles spécialisées, skate park) et de 20 minutes pour les piscines couvertes (Sud Gironde, Médoc ou Haute Gironde ne comptent qu'une seule commune équipée).
- Au-delà des équipements, la densité et le dynamisme du tissu associatif permettent d'offrir aux Girondins une offre de loisirs sportifs diversifiée.

- En matière culturelle, la Gironde dispose globalement d'une couverture en équipements satisfaisante: 52% de la population dispose d'un cinéma au sein de sa commune et 44% d'une salle de spectacle, les équipements étant pour la plupart concentrés dans les pôles urbains.
- Le tissu associatif assure par ailleurs une programmation culturelle diversifiée sur un grand nombre de territoires. En revanche, pour les grandes salles de spectacle, Bordeaux concentre une bonne part de l'offre.
- En matière d'offre de lecture publique, la Gironde bénéficie d'un réseau relativement dense de bibliothèques (85% de la population réside dans des communes pourvus d'un équipement). La situation n'en demeure pas moins hétérogène, la façade littorale, le Val de l'Eyre et le centre Médoc apparaissant comme les territoires les plus éloignés de l'offre de lecture publique.



Carte n°9 –Accessibilité physique aux services de loisirs

Une offre à conforter dans les territoires ruraux et à rendre plus visible

Au regard de l'analyse de l'offre et de la demande exprimée par les Girondins, les enjeux prioritaires concernant les services en matière de culture, de sports et de loisirs sont :

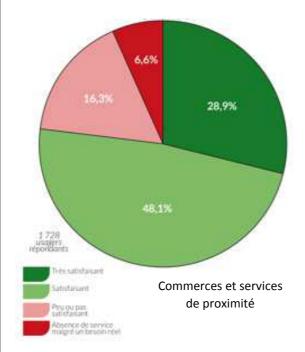
- Déployer une offre récréative diversifiée et accessible à tous
 - Requalification des équipements sportifs existants ou création de nouveaux, en particulier dans les territoires en croissance démographique.
 - o Education et sensibilisation à la culture.
 - o Maillage et diffusion d'une culture de qualité pour l'ensemble des girondins.
 - Mobilisation des outils numériques pour la sensibilisation à la culture.

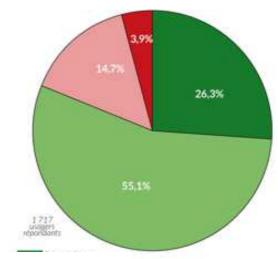
- Optimiser l'offre existante et la faire connaître
 - Mutualisation des compétences et des moyens aux échelles intercommunale et intercommunautaire pour favoriser un maillage territorial de qualité (perspective d'application des nouveaux périmètres intercommunaux).
 - Développement des partenariats et de la mise en réseau des acteurs et des infrastructures pour une offre optimisée quant à la tarification, la coordination de la programmation en matière culturelle, une amélioration des moyens techniques, l'efficacité de l'information.

Commerces

LE POINT DE VUE DES GIRONDINS

- Les répondants à l'enquête considèrent que l'offre est satisfaisante, tant pour le commerce de proximité que pour les commerces de gamme supérieure.
- L'agglomération bordelaise et le Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre disposent des services les plus satisfaisants selon les usagers. Seul le Sud Gironde pour les commerces de proximité et le Médoc pour les grandes surfaces présentent des taux d'insatisfaction supérieurs à 30%.





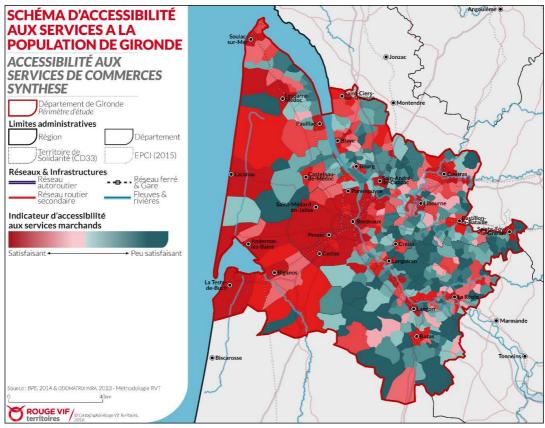
Grands commerces alimentaires & magasins d'équipements

- Près de 70% des usagers ayant répondu à l'enquête utilisent des services en ligne pour leurs achats du quotidien. Ils sont moins nombreux (45%) pour ce qui concerne les grands commerces alimentaires et les magasins d'équipements.
- En ce qui concerne le commerce de proximité, les attentes des Girondins portent principalement sur le développement d'une offre plus proche de leur domicile comme pour les grandes surfaces et sur une plus grande amplitude des horaires.

Analyse de l'offre

- En matière de commerces nous pouvons constater que certains territoires apparaissent moins bien dotés en termes de variété des enseignes : une partie du Sud Gironde, du Médoc, du Libournais et de la Haute Gironde.
- Nous pouvons aussi observer différentes évolutions, quant à l'offre et aux usages, qui doivent être prises en compte :
 - Influence de l'agglomération bordelaise en matière commerciale pour certains produits (celle-ci capte 10 à 30% de la consommation des ménages des territoires limitrophes selon une étude de la CCI de 2013).
 - Développement de l'usage du numérique (drives et e-commerce).
 - Déclin des commerces dans les centresbourgs et développement des zones commerciales en périphérie des villes.

- Par ailleurs, les évolutions démographiques peuvent influer sur les besoins en matière de commerce, avec des problèmes à terme :
 - d'accessibilité pour les territoires qui connaissent un fort vieillissement de leur population;
 - de décalage entre l'offre et la demande dans les secteurs à forte croissance démographique.



Carte n°10 –Accessibilité physique aux commerces

Enjeux et pistes stratégiques

Dans le domaine des commerces, deux enjeux prioritaires sont pointés :

- Accompagner le déploiement d'une offre commerciale accessible à tous :
 - o Redynamisation de l'offre commerciale des centres-villes et centres bourgs.
 - Organisation des mobilités des services (itinérance) pour les publics non-mobiles et les seniors dans les communes moins dotées.
 - Intégration des nouvelles pratiques de consommation dans les politiques publiques en matière commerciale: drives, e-commerce, circuits courts, AMAP, plateforme locale.

- Mettre en œuvre des politiques commerciales cohérentes avec le maillage territorial et la réalité de besoins
 - Dimensionnement des projets commerciaux au regard des besoins et des potentiels économiques.
 - o Gestion de la saisonnalité des équipements sur la façade littorale.

3. Presentation de la strategie et de l'armature du plan d'actions du SDAASP de la Gironde

3.1 Du diagnostic à la stratégie

L'adéquation entre l'offre et la demande de services est globalement bonne en Gironde et il existe de nombreuses initiatives et projets – publics comme privés – à une échelle locale. Pour autant, on observe des secteurs géographiques pour lesquels subsistent des pistes d'amélioration en termes d'accessibilité aux services. Trois types majeurs peuvent être distingués :

- Les parties les plus rurales du département, notamment dans les franges, nord, sud et est, qui sont marquées par leur éloignement des principaux pôles de services et dont la population dépend de la voiture individuelle pour ses déplacements, faute d'une offre de transport alternative. Ces caractéristiques constituent des facteurs de difficulté en termes d'accessibilité aux services pour les personnes ne disposant pas de voiture, du fait soit de leur âge, soit de leur précarité économique.
- Les secteurs en croissance démographique vallées, sud du Médoc et de la Haute-Gironde,
 Val de l'Eyre, nord du Libournais et du Sud-Gironde confrontés à un décalage entre l'offre de services et une demande croissante, en particulier dans le domaine de la petite enfance ou de la santé.
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour lesquels on constate des problèmes d'accessibilité aux services liés à la précarité sociale et économique, à un manque d'informations sur l'offre de services, à des phénomènes de fracture numérique, culturelle et linguistique.

3 leviers pour répondre à ces enjeux

• La mutualisation et la coordination :

Dans un contexte de contraintes économiques et de nécessaire adaptation à l'évolution des usages, la création ou le renforcement de structures mutualisées de services (MSAP, maison de santé, maison des associations, etc.) apparaissent pertinents, en particulier sur les territoires à enjeux.

Ces démarches nécessitent une gouvernance partenariale afin de favoriser en particulier une logique d'équilibre territorial.

• L'optimisation de l'offre par le numérique :

Pour faire face à la limitation de la présence physique de nombre de services, notamment sur les territoires moins denses ou plus excentrés, le recours à une offre numérique constitue une voie incontournable, à la condition d'être conçue comme une modalité complémentaire d'accès aux services.

Des moyens de formation, de médiation et d'accompagnement sont toutefois nécessaires, à l'intention des publics moins familiarisés avec l'outil numérique.

Renforcement de l'accessibilité sous toutes ses formes :

L'accessibilité d'un service recouvre 6 dimensions distinctes : le temps et la facilité d'accès, la disponibilité du service (degré de saturation, horaires d'accès), le coût du service, le niveau du service (qualité et amplitude), la possibilité de choix pour l'usager, l'information.

L'amélioration de l'accessibilité des services doit donc jouer sur tout ou partie de ces registres, en fonction des thématiques et des territoires.

3.2 Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Gironde est constitué de fiches repères, présentant des propositions d'actions et de démarches pour les mettre en œuvre.

Selon le choix des copilotes de la démarche, le plan d'actions est présenté selon un angle stratégique et non selon les thématiques ou les leviers. Quatre axes structurent ainsi le plan d'actions du SDAASP de la Gironde, les 3 premiers visant de manière directe une meilleure adéquation entre offre et demande de services, le 4ème portant sur les conditions de mise en œuvre du schéma :

Axe 1 – Prendre en compte les dynamiques territoriales pour garantir un maillage équilibré de l'offre de services en Gironde

Axe 2 – Agir sur l'offre de services par des solutions innovantes et solidaires

Axe 3 – Agir sur les conditions d'accessibilité à l'offre

Axe 4 – Structurer la gouvernance du dispositif

Pour faciliter la lecture de la synthèse du plan d'actions (pages 30, 31 et 32), est indiqué le principal levier concerné par chaque fiche repère, selon la légende ci-contre :

M Mutualisation, coordination

O Optimisation de l'offre par le numérique

A Renforcement de l'accessibilité sous toutes ses formes

Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité du plan, est indiqué le type d'acteurs à qui s'adresse chaque fiche, selon un code couleur utilisé également dans les fiches elles-mêmes : Fiches-repère à destination des EPCI, communes, PETR

Fiches-repère à destination des EPCI, d'opérateurs de niveau supra communautaire, du Département et de l'Etat

Fiches-repère à destination du Département, de l'Etat et d'organismes de niveau supra communautaire

Synthèse du plan d'actions

	1.1 Conforter l'armature des centralités par une politique active de revitalisation des centres bourgs historiques	1	1.1.1 Favoriser la mise à la disposition d'une ingénierie permettant aux territoires de concevoir une démarche de revitalisation des centres bourgs intégrant la question des services publics et privés
	1.2 Poursuivre la montée en haut débit du territoire pour lutter contre les fractures territoriales et permettre le déploiement de services	2	1.2.1 Déployer le très haut débit sur la Gironde
	1.3 Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)	3	1.3.1 Développer et soutenir des démarches d'analyse des besoins en services dans les territoires
		4	1.3.2 Répondre aux besoins en services éducatifs
Axe1 - Prendre en		5	1.3.3 Renforcer une offre d'accueil à la petite enfance adaptée à l'évolution des besoins de la population
compte les dynamiques territoriales pour garantir un maillage équilibré de l'offre de		6	1.3.4 Favoriser une mutualisation des moyens et des compétences en matière culturelle, sportive et de loisirs à l'échelle des bassins de vie
ge rottre de services en Gironde		7	1.3.5 Renforcer le réseau des structures d'animation de la vie sociale
		8	1.3.6 Compléter l'offre de services dans les lieux ressources existants (PIMMS, médiathèques, mairies,)
		9	1.3.7 Favoriser les initiatives en faveur des nouvelles formes de commerces
	1.4 Déployer une offre de santé sur les territoires les moins denses	10	1.4.1 Elaborer des projets territoriaux de santé et mettre en place des structures mutualisées de santé (MSP), en réseau avec les centres hospitaliers
		11	1.4.2 Développer les expérimentations de mise en œuvre de la e-santé

		12	2.1.1 Développer la mutualisation de services au public et la mise en réseau sur les territoires les plus éloignés	Mutualisation
	2.1 Développer et élargir l'offre des points	13	2.1.2 Améliorer l'accès aux services des personnes âgées	Accessibilité sous ttes ses formes
	de mutualisation et de coordination des services publics et privés	14	2.1.3 Identifier et former des relais locaux d'information sur l'offre de services publics et privés	Accessibilité sous ttes ses formes
		15	2.1.4 Compléter la gamme des services proposés dans les MSAP, maisons et relais de services, notamment par des services privés et associatifs	Mutualisation
		16	2.2.1 Assurer l'accueil inconditionnel de proximité	
Axe 2 - Agir sur l'offre de services par des solutions innovantes et solidaires	2.2. Améliorer l'accès aux droits en faveur des publics fragiles	17	2.2.2 Favoriser la mise en réseau des acteurs des champs de l'insertion, du social, de l'emploi et de la formation, vis-à-vis des publics fragiles	Mutualisation
	2.3. Utiliser toutes les potentialités du numérique et accompagner le développement de son usage	18	2.3.1 Prendre appui sur les lieux numériques favorisant le télétravail et les autres usages du numérique	Optimisation de l'offre par le numérique
		19	2.3.2 S'appuyer sur l'offre des médiathèques pour renforcer les points d'accueil numériques	Optimisation de l'offre par le numérique
		20	2.3.3 Soutenir les expérimentations et innovations permettant de développer les usages du numérique en complément de l'offre physique	Optimisation de l'offre par le numérique

			21	3.1.1 Favoriser la cohérence de l'offre de transport en commun et l'intermodalité	Mutualisation
	Axe 3 - Agir sur les conditions d'accessibilité à l'offre	3.1 Développer, diversifier et mieux faire connaître l'offre de mobilité	22	3.1.2 Développer les modes actifs de déplacement complémentaires aux transports collectifs	Accessibilité sous ttes ses formes
			23	3.1.3 Consolider les outils d'information et d'accompagnement à la mobilité	Accessibilité sous ttes ses formes
		3.2 Adapter les services aux évolutions sociétales	24	3.2.1 Adapter les horaires d'ouverture des services et favoriser la prise en compte de la saisonnalité de la fréquentation dans l'offre et les horaires	Accessibilité sous ttes ses formes
			25	3.2.2 Développer des solutions innovantes permettant de favoriser l'accès aux services pour les personnes les moins mobiles	Accessibilité sous ttes ses formes
		3.3 Développer la médiation numérique, culturelle, linguistique	26	3.3.1 Mettre en oeuvre des actions de médiation linguistique, culturelle, numérique afin de faciliter l'usage des services pour des personnes rencontrant des difficultés	Accessibilité sous ttes ses formes
		3.4 Favoriser l'accessibilité à la culture, au sport et aux loisirs	27	3.4.1 Créer ou consolider des dispositifs d'aide permettant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous les publics	Accessibilité sous ttes ses formes
			28	3.4.2 Favoriser l'égalité d'accès femmes-hommes aux activités et équipements culturels, sportifs, de loisirs	Accessibilité sous ttes ses formes
		3.5 Améliorer les conditions d'accès à l'éducation pour tous les girondins	29	3.5.1 Développer de nouveaux modes d'accès à l'éducation (e- formation)	Optimisation de l'offre par le numérique
			30	3.5.2 Mettre en réseau les structures intervenant dans le milieu éducatif pour lutter contre le décrochage scolaire	Mutualisation
			31	3.5.3 Améliorer l'accès à la formation et à l'insertion par une offre adaptée de logements et de mobilité pour les stagiaires en alternance, les étudiants et les jeunes en 1er emploi	Accessibilité sous ttes ses formes
		4.1 Mettre en œuvre la gouvernance du	32	4.1.1 Organiser le dispositif et associer durablement les acteurs	Mutualisation
	Axe 4 - Structurer	SDAASP	33	4.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi des projets	Mutualisation
la gouvernance du dispositif	4.2 Promouvoir une conduite partenariale des projets	34	4.2.1 Favoriser la mise en œuvre de démarches partenariales sur les territoires en matière de services	Mutualisation	

4. LE PLAN D'ACTIONS DETAILLE EN FICHES

Chaque fiche-repère est organisé selon la structure suivante :

- Intitulé
- Rappel des constats et enjeux
- Lien vers d'autres fiches-repère et contribution à la stratégie : indication de l'objectif et de l'axe de rattachement de la fiche-repère et mention d'autres fiches avec lesquelles elle est articulée.
- **Exemples d'actions**: chaque fiche-repère est en général déclinée en types d'actions pour lesquelles sont proposées des pistes méthodologiques ou opérationnelles; le code couleur mentionné page 26 permet d'identifier à qui s'adresse principalement chaque type d'action.
- Territoires concernés ou prioritaires : pour certaines fiches-repère, des territoires peuvent être particulièrement concernés du fait des enjeux identifiés dans le diagnostic.
- Publics concernés ou prioritaires: de la même manière, certaines fiches-repère peuvent s'adresser à des publics spécifiques (la rubrique n'apparait pas quand tous les publics sont potentiellement concernés par la fiche-repère).
- Qui fait quoi ?: indication des pilotes possibles de chaque type d'action et des partenariats à mobiliser potentiellement.
- Schémas et documents à prendre en compte : précision sur le cadre réglementaire, les programmes et politiques de référence dans le domaine concerné par la fiche-repère.
- Exemples de dispositifs d'appui et de financement
- Indicateurs de suivi de la mise en œuvre

Le **plan de déploiement des MSAP** prévu dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public est composé principalement des fiches-repère suivantes :

- 2.1.1 Développer la mutualisation de services au public et la mise en réseau sur les territoires les plus éloignés
- 2.1.4 Compléter la gamme des services proposés dans les MSAP, maisons et relais de services, notamment par des services privés et associatifs

Par ailleurs, la création de nouvelles MSAP fera l'objet d'une analyse et d'un avis du comité de pilotage du SDAASP, conformément à la fiche-repère 4.1.1 Organiser le dispositif et associer durablement les acteurs.

FICHE REPERE N° 1.1.1

FAVORISER LA MISE A LA DISPOSITION D'UNE INGENIERIE PERMETTANT AUX TERRITOIRES DE CONCEVOIR UNE DEMARCHE DE REVITALISATION DES CENTRES BOURGS INTEGRANT LA QUESTION DES SERVICES PUBLICS ET PRIVES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Les démarches de revitalisation des centre-bourgs passent par la définition et la mise en œuvre d'un projet transversal abordant tous les domaines constituant le champ urbain : espaces publics, habitat, activités, vie sociale. Le volet commercial doit traiter du maintien ou de la dynamisation de leur tissu commercial, comme de l'implantation d'autres services publics et privés, complémentaires de l'offre marchande : services médicaux, points multi-services, espaces de co-working ou autres tiers lieux, espaces de loisirs et de convivialités, ...
- Pour répondre à ces enjeux, les territoires ne disposent pas toujours d'une ingénierie suffisante et/ou ne savent pas quelle ingénierie externe mobiliser. Divers dispositifs d'accompagnement de projets peuvent être mobilisés pour aider les collectivités à faire face à ces enjeux et développer des projets (CCI, CD33). L'enjeu dans le cadre de cette fiche-repère est de conforter ces dispositifs et les faire connaître aux acteurs pouvant en bénéficier afin de conforter l'intégration des services publics et privés dans les démarches de revitalisation des centres-bourgs.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.1 « Conforter l'armature des centralités par une politique active de revitalisation des centres bourgs historiques »

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) Créer une complémentarité entre habitat, services publics et commerces en centre-bourg, en s'appuyant sur une politique urbaine et foncière
- Les collectivités locales peuvent mettre en œuvre des politiques urbaines et foncières, basées notamment sur leurs documents d'urbanisme (PLU et PLUi, SCoT) afin de requalifier les centres bourgs et favoriser la mixité fonctionnelle (habitat, services, commerces, bureaux...). Diverses dispositions peuvent être portées par la commune et l'EPCI, à apprécier selon le contexte et les moyens locaux :
 - Mobilisation du SCoT afin de préserver les équipements et services à la population : analyse du territoire selon un maillage de pôles de services complémentaires et dispositions prises dans le cadre du SCoT selon les préconisations des ODAC.
 - Actions sur l'aménagement de proximité (espaces publics, voiries, parkings) afin d'améliorer la circulation et favoriser l'accès aux équipements et services, mais aussi pour créer de nouveaux espaces de vie et des déplacements doux dans le centre-bourg.
- Ces actions, si elles sont accompagnées de démarches de sensibilisation et d'accompagnement de projets, peuvent permettre de favoriser l'installation de porteurs de projets, privé, associatif, public :
 - Anticipation des évolutions et développement du dialogue avec les professionnels.
 - Accompagnement des projets innovants pour faire vivre autrement le centre-ville, déjà essaimés en Gironde: épicerie sociale et solidaire, bistrots de pays, ressourceries, tiers-lieux... (cf. fiche-repère 1.3.7).
 - o Incitation à des projets de maisons de santé situés en centre-bourg.
- Les collectivités girondines peuvent en outre s'appuyer sur le retour d'expérience de la commune de La Réole, lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt « centre-bourg » lancé fin 2014 par le CGET.

 S'appuyer sur la révision des orientations Départementales pour un Aménagement Commercial de la Gironde (O.D.A.C.33)

2) Favoriser une montée en compétence des EPCI sur l'ingénierie

- Accompagner les collectivités dans les réponses à des appels à projets intégrant la question des services.
 Différentes institutions départementales ou régionales peuvent apporter leur aide, notamment dans la réponse aux appels à projets ayant pour objet le maintien ou le développement des services.
- La prise de compétences des EPCI en matière d'aménagement commercial doit conduire à une conception de la structure commerciale de proximité à l'échelle intercommunale, ce qui permet de favoriser un développement équilibré en matière de services de proximité et de commerces sur le territoire. Tous les EPCI ne sont cependant pas armés en matière d'ingénierie pour développer ce type d'analyse et de projet.
- Les collectivités peuvent également être demandeuses d'accompagnement à l'implantation d'autres types de services en centre-bourg : santé (Maisons et Pôles de Santé Pluridisciplinaires notamment, cf. fiche repère 1.4.1), loisirs, services innovants et tiers-lieux (cf. fiche repère 1.3.6).
- Par ailleurs, des échanges entre territoires (EPCI, communes, PETR, SCoT) à l'échelle de la Gironde sur les démarches de revitalisation de centre-bourgs peuvent permettre de tirer profit de l'expérience de ceux qui sont plus avancés, au bénéfice de tous.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Centre-bourgs historiques en déclin ou fragilisés, notamment des communes structurantes et des pôles de proximité des espaces ruraux vulnérables identifiées dans le plan départemental de l'habitat signé en 2016 : Haute-Gironde, Médoc, Libournais et Sud-Gironde.

QUI FAIT QUOI?

- 1) Créer une complémentarité entre habitat, services publics et commerces en centre-bourg, en s'appuyant sur une politique urbaine et foncière
 - Pilotage possible : Communes, EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : CCI, associations de commerçants, collectifs d'habitants ou associations

Favoriser une montée en compétence des EPCI sur l'ingénierie commerciale (ex. séminaires, formations,...)

- Pilotage possible : Département, Région, CCI
- Partenaires potentiels à mobiliser : EPCI, managers de commerce existants...

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Plan départemental de l'habitat, SCOT, PLUi et PLU, projets urbains communaux et intercommunaux Orientations départementales pour un aménagement commercial de la Gironde (ODAC 33)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Appui technique du Département à la définition et mise en œuvre des projets urbains et de revitalisation

Accompagnement financier du Département aux projets de revitalisation

Possibilité de soutien financier du Département en faveur des PLH, des volets habitat PLUI

Soutien du Département en faveur de l'aide au commerce rural

Politique territoriale régionale

Mobilisation du PLU : instauration d'un périmètre de centralité en cœur de bourg et de zones commercialesservices où les locaux de rez-de-chaussée ne peuvent être construits ou transformés en habitations.

Utilisation du droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et les baux commerciaux

Soutien de l'activité artisanale et commerciale de proximité en milieu rural via une opération collective de modernisation éligible au FISAC. Dans ce cadre, la collectivité est maître d'ouvrage d'opérations de réhabilitation commerciale et examine les demandes de subvention produite par les entreprises du territoire,

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de réunions d'échanges entre territoires sur le thème des services dans la revitalisation des centrebourgs

FICHE ACTION N° 1.1.3

SOUTENIR LA PRISE EN COMPTE DES SERVICES DANS LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS HISTORIQUES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

Sans intervention publique, le très haut débit ne serait pas possible en Gironde

Internet n'est pas considéré par la Loi comme un service public obligatoire ; il relève en principe du secteur marchand. Mais les opérateurs ne déploieront les réseaux très haut débit que sur les zones jugées rentables (Bordeaux Métropole et la commune de Libourne).

Ailleurs, l'intervention des collectivités est indispensable.

L'accès des foyers à un service « TV+Internet+Téléphone » (débit minimum de 3 à 4 Mbit/s) est nécessaire à court terme. Il convient également d'anticiper un besoin supérieur à 30 Mbit/s d'ici 10 ans, car nos usages augmentent de 30% chaque année.

Pour les entreprises, le très haut débit facilite l'innovation et l'emploi. Son déploiement leur assurera en plus des tarifs plus abordables.

L'un des plus importants projets départementaux français en matière de numérique.



LIENS A D'AUTRES FICHES-ACTIONS ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

- 1.4.1 Favoriser de nouvelles formes de commerces
- 2.4.3 Soutenir les expérimentations et innovations permettant de développer les usages du numérique en complément de l'offre physique

Objectif 2.4 « Utiliser toutes les potentialités du numérique et accompagner le développement de son usage » de l'Axe 2 – Agir sur l'offre de services par des solutions innovantes et solidaires

- 2.3.2 Accompagner les expérimentations de mise en œuvre de l'e-Santé
- 3.5.1 Développer de nouveaux modes d'accès à l'éducation (e-formation)
- 3.1.2 Consolider les outils d'information et d'accompagnement à la mobilité

DECLINAISON DE L'ACTION

Déploiement du plan haut méga

Depuis le 4 juillet 2011, de plus de 1 000 km de fibre optique de fibre optique traversent toute la Gironde, 107 NRA ZO (Noeuds de Raccordement à l'Abonné – Zone d'Ombre) qui permettent l'accès ADSL.

L'objectif «Gironde Haut méga» fixé pour 2027 est la couverture de 100% de la population, hors Bordeaux Métropole et commune de Libourne, en Très Haut Débit (>30Mb/s).

Cet objectif se décline comme suit :

- 88,5 % des locaux résidentiels et professionnels à 5 ans dont 263 913 prises FTTH (fibre optique à l'abonné) et 42 674 prises FTTN (montée en débit cuivre),
- 100 % des locaux résidentiels et professionnels à 10 ans soit 103 413 prises FTTH supplémentaires, Ces ambitions, conformes au Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDTAN) de décembre 2015, sont le fruit des échanges entre le Conseil Départemental, les collectivités girondines, le Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou Charente et l'État.

Les réseaux à déployer feront appel aux infrastructures existantes quand elles sont disponibles. Gironde Numérique sera maître d'ouvrage conformément au transfert de compétence. Un ensemble d'actions a été retenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet «Haut Méga » girondin, sur la base de tranches fermes et conditionnelles.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires hors Bordeaux Métropole et Ville de Libourne (initiative privée)

PHASAGE DE MISE EN ŒUVRE

- Juillet 2017 : Gironde Numérique en phase de négociations pour le choix du futur délégataire
- Prévision : lancement des travaux 2018



QUI FAIT QUOI?

1) Déploiement du plan haut méga

Pilotage : Gironde numérique

Partenaires à mobiliser : Groupements de communes, Département, Région, Etat, Europe,

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Gironde (SDTAN)

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Taux de couverture en très haut débit

FICHE REPERE N° 1.3.1

DEVELOPPER ET SOUTENIR DES DEMARCHES D'ANALYSE DES BESOINS EN SERVICES DANS LES TERRITOIRES, EN LIEN AVEC L'ECHELLE ADAPTEE AUX BESOINS IDENTIFIES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- L'élaboration du SDAASP, en particulier du diagnostic, a montré que les besoins de la population en matière de services sont insuffisamment connus à une échelle qui permettrait de mettre en œuvre des réponses adaptées de manière optimale.
- Plusieurs situations territoriales nécessiteraient une analyse plus fine des besoins et de la demande :
 - Les secteurs ruraux marqués par leur éloignement des principaux pôles de services et dont la population dépend de la voiture individuelle pour ses déplacements. Ces caractéristiques constituent des facteurs de difficulté en termes d'accessibilité aux services pour les personnes ne disposant pas de voiture, du fait soit de leur âge, soit de leur précarité économique.
 - Les secteurs en croissance et/ou mutation démographique dans lesquels les changements rapides de profils de population peuvent entraîner un décalage entre l'offre et la demande en services, tant quantitatif que qualitatif, quel que soit le type de services.
 - Les quartiers de la politique de la ville pour lesquels les problèmes d'accessibilité ne sont pas tant liés à des questions de distance physique qu'à celles de fractures sociales, numériques, culturelles et linguistiques, en termes d'information sur l'offre disponible et l'accès aux droits.
 - Les territoires touristiques marqués par un écart important de population selon les périodes de l'année avec des effets sur l'adaptation de l'offre de services, sur sa localisation et sur la gamme de services proposés.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.3 « Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale »

En lien avec la fiche-repère 4.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi des projets

Objectif 4.1 « Mettre en œuvre la gouvernance du SDAASP

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) Se saisir des éléments du SDAASP pour réaliser des analyses territoriales stratégiques en matière de services, en intégrant le numérique et la complémentarité entre les EPCI
- Transmission aux EPCI des éléments produits dans le cadre du diagnostic du SDAASP, concernant aussi bien les besoins que l'offre.
- Incitation à affiner sur les secteurs à enjeux particuliers (quartiers politique de la ville, secteurs en croissance démographique, territoires touristiques notamment) le diagnostic par la mobilisation des acteurs et opérateurs de services concernés, par des enquêtes complémentaires.
- Articulation avec les réflexions et actions conduites dans le cadre de la fiche-action 4.1.2 pour favoriser des modalités homogènes de recueil de données, de réalisation d'analyses et de capitalisation des informations.
- Accompagnement à la mise en œuvre de dispositifs de suivi-observation dans les projets, notamment de mutualisation (MSAP, plateformes territoriales de mobilité, MSP, CLIC, ...) pour que ceux-ci alimentent en continu la connaissance sur les besoins et pratiques des habitants en matière de services.

- 2) Favoriser le partage des diagnostics territoriaux, d'informations et de connaissances territoriales entre territoires, en s'appuyant notamment sur les MSAP, les opérateurs de services et les acteurs sociaux
- Diffusion élargie des bilans annuels de l'activité des MSAP, qui permettent d'avoir un regard sur les besoins en termes d'accès aux services administratifs, sociaux, d'aide à l'emploi... à l'échelle locale. Les données de fréquentation de ces lieux-multiservices, des principales demandes des usagers sont pertinentes à faire remonter à tous les partenaires et opérateurs de services concernés; cela suppose une capitalisation des informations en particulier grâce au numérique.
- Partage des diagnostics effectués par les opérateurs de services dans le cadre des schémas sectoriels (Schéma de Services aux familles, ...), de démarches inter régimes.
- Partage des diagnostics élaborés par les collectivités dans le cadre de projets et schémas territoriaux.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cette fiche-repère concerne tous les territoires.

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Se saisir des éléments du SDAASP pour réaliser des analyses territoriales stratégiques en matière de services, en intégrant le numérique et la complémentarité entre les EPCI
 - Pilotage possible : Etat, Département, EPCI, PETR, SCoT
 - Partenaires potentiels à mobiliser : opérateurs de services, acteurs sociaux, fédérations professionnelles et associations locales
- 2) Favoriser le partage des diagnostics territoriaux, d'informations et de connaissances territoriales entre territoires, en s'appuyant notamment sur les MSAP, les opérateurs de services et les acteurs sociaux
 - Pilotage possible : Etat, Département, EPCI, PETR, SCoT
 - Partenaires potentiels à mobiliser : opérateurs de services, acteurs sociaux

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

SCoT et PLU

Projet de territoire des PETR et des EPCI

Diagnostics territoriaux et thématiques produits par les acteurs institutionnels, opérateurs de services ou associatifs

Schémas départementaux (petite enfance, animation de la vie locale, personnes âgées et handicapées, plan départemental de l'habitat...)

Observatoires départementaux (petite enfance, habitat, précarité et pauvreté...) dont les informations sont accessibles depuis le portail internet *Girondescopie*

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Appui technique (portail départemental sur l'information territoriale en Gironde « Girondescopie.fr »)

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre d'analyses approfondies conduites sur des territoires, en complément du diagnostic du SDAASP

FICHE-REPERE N° 1.3.2

REPONDRE AUX BESOINS EN SERVICES EDUCATIFS

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Les services éducatifs sont plutôt bien répartis sur le département.
- De nouveaux besoins éducatifs liés à la croissance démographique apparaissent dans l'aire métropolitaine et sa périphérie, mais également sur d'autres secteurs ruraux, en particulier pour le second degré. Un plan stratégique d'investissement pour les collèges est en phase de finalisation.
- L'accessibilité aux établissements d'enseignement du second degré peut être problématique dans certains territoires, du fait d'une forte dépendance à la voiture individuelle, et pour des publics fragiles économiquement et moins mobiles. Les problèmes d'accessibilité à l'éducation peuvent entraîner des phénomènes de décrochage scolaire.
- La formation supérieure reste concentrée sur l'aire métropolitaine.
- L'enjeu est donc de penser l'évolution de l'organisation des services éducatifs en fonction des besoins, tout en garantissant une meilleure intégration du parcours éducatif dans toutes ces dimensions : temps scolaire, temps de trajet, temps périscolaire et de loisirs, ...

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.3 Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale »

Objectif 3.1 « 3.1 Développer, diversifier et mieux faire connaître l'offre de mobilité»

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Elaborer des Projet Educatifs Territoriaux pour développer l'accès aux activités périscolaires

- Le projet éducatif territorial (PEDT) est un cadre partenarial visant à favoriser la complémentarité des temps éducatifs, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, un parcours éducatif plus cohérent. L'élaboration de cette convention est à l'initiative de la commune ou de l'EPCI compétent et se déroule selon quatre étapes (tels que présentées par le Ministère de l'Education Nationale):
 - Réunir les acteurs locaux et réaliser un diagnostic : constitution d'un comité de pilotage avec les acteurs éducatifs locaux et autres partenaires à associer à la démarche, détermination avec les partenaires des objectifs éducatifs du projet, réalisation d'un état des lieux partagé du territoire (commune ou EPCI selon le périmètre choisi).
 - Rédiger le projet et l'ajuster collectivement : détermination du cadre temporel et choix des modalités d'accueil avant et après le temps scolaire (garderie, étude surveillée, mono-activité, accueil de loisirs périscolaire...).
 - Échanger avec les services de l'Etat en vue de signer la convention : écriture du projet partagé, reprises suite à la consultation des acteurs éducatifs, échanges avec les services de l'Etat et éventuels ajustements.
 - O Diffuser le projet et informer tous les membres de la communauté éducative : signature de la convention, diffusion et appropriation par tous (partenaires, enseignants, parents, agents territoriaux, animateurs...), organisation du suivi-évaluation du projet.
- L'élaboration du PEDT est donc l'occasion de créer un cadre d'organisation de l'accueil scolaire et périscolaire dont les modalités sont connues et partagées par tous.

- 2) Développer les structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et proposer un service de mobilité pour accéder à ces structures dans les secteurs peu denses
- Si le développement d'activités périscolaires n'est pas obligatoire, l'Etat ainsi que la CNAF soutiennent les communes et EPCI qui souhaitent les développer. Depuis la rentrée 2015-2016, les communes et EPCI bénéficient des aides de l'Etat si les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un PEDT (cf. sousaction 1).
- Les accueils de loisirs déclarés présentent une véritable plus-value éducative grâce aux activités diversifiées qu'ils mettent en place. C'est pourquoi, selon le contexte local, il est intéressant de les développer afin d'améliorer qualitativement l'accueil de l'enfant en dehors du temps scolaire.
- Des partenariats avec des associations d'éducation populaire, ou des structures de loisirs (sport, culture) peuvent être envisagées afin d'étoffer l'offre d'activité proposée en ALSH.
- Le financement des ALSH passe par un conventionnement avec la Caisses d'Allocation Familiales :
 - La CAF de la Gironde accompagne les projets de création des ALSH à travers les subventions d'investissement (aide à la construction, réhabilitation et aménagement des locaux et sur les équipements nécessaires).
 - Les ALSH sont éligibles à une prestation de service de la CAF, dès lors qu'ils respectent les exigences réglementaires ainsi que les critères définis par la CAF (ouverture et accès à tous, accessibilité financière pour tous, implantation en adéquation avec les besoins locaux, mise en place d'activités diversifiées et présence d'un projet éducatif, prise en compte de la place des parents).
 - La CAF épaule également les structures déjà existantes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs ainsi que dans l'accueil des enfants en situation de handicap aux activités périscolaires.
- Afin de garantir l'accessibilité de ce service à tous, la création de l'accueil périscolaire doit être pensée en cohérence avec les solutions de mobilité déjà existantes sur les territoires. Les communes ou EPCI compétentes peuvent également réfléchir au développement de solutions de mobilités spécifiques : transport collectif dédié, transport à la demande, facilitation de l'organisation du covoiturage, organisation d'un pédibus bénévole ou avec du personnel dédié...
- Ces accueils de loisirs et de jeunes doivent constituer des lieux susceptibles de proposer un temps éducatif, de conseil d'appui et de développement de la citoyenneté et de l'autonomie des jeunes. Le financement et la mise en œuvre de certaines activités et d'actions permettant de promouvoir des activités éducatives de qualité, de développer la structuration des activités en mode projet, de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, de promouvoir l'égalité filles garçons, tout en contribuant à l'animation des territoires, doivent également être valorisés par les collectivités locales et la CAF.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

De nouveaux besoins en termes scolaires sont observables notamment dans l'aire métropolitaine Bordelaise et sa périphérie, mais également sur certains secteurs ruraux.

Le développement de l'accueil périscolaire concerne toutes les communes souhaitant proposer ce type de service, tous territoires confondus.

QUI FAIT QUOI?

- 1) Elaborer des Projet Educatifs Territoriaux pour notamment développer l'accès aux activités périscolaires
 - Pilotage possible : Commune ou EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser: parents d'élèves, enseignants, conseils des maîtres, associations locales (associations de jeunesse et d'éducation populaire, associations partenaires de l'école et autres associations), Caf, MSA, conseil départemental via l'ingénierie des PJT
- 2) Développer les structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et proposer un service mobilité pour accéder à ces structures dans les secteurs peu denses
 - Pilotage possible : Communes, EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : CAF, Etat, associations d'éducation populaire, associations sportives et culturelle, Département (transport à la demande)

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Projets Educatifs Territoriaux existants

Contrats Educatifs Locaux, Projets Educatifs locaux, Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité existants Contrats Enfance-Jeunesse conclus avec la CAF

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Aide du fonds d'amorçage subordonnée à l'élaboration d'un PEDT

Schéma départemental Jeunesse 2016 2021 : Aides de la CAF, du Département, de la MSA ...

Aide spécifique rythmes éducatifs, Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement, fonds « publics et territoires » pour l'accessibilité des activités périscolaires aux enfants en situation de handicap Appui technique des pôles jeunesse territoriaux (Département 33)

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de communes couvertes par un PEDT

Nombre d'ALSH créés

FICHE REPERE N° 1.3.3

RENFORCER UNE OFFRE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE ADAPTEE A L'EVOLUTION DES BESOINS DE LA POPULATION

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- La répartition des structures d'accueil collectif est hétérogène dans le département : capacités d'accueil plus importantes dans l'aire métropolitaine et autour du Bassin d'Arcachon ; concentration dans les pôles urbains principaux des autres territoires ; offre plus réduite dans les secteurs des franges du département, dans le secteur des lacs Médocains et dans l'intervalle entre la Haute Gironde et le Libournais.
- L'offre est complétée par un réseau dense d'assistantes maternelles qui couvre quasiment l'ensemble du territoire.
- L'enjeu est donc de renforcer et de coordonner l'offre d'accueil notamment dans les territoires en hausse démographique où les besoins évoluent.
- Certains territoires ont pris des initiatives de mutualisation par des regroupements intercommunaux.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.3 « Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)»

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Renforcer l'offre dans les secteurs déficitaires

- Les EPCI et communes en situation de déficit d'offre d'accueil de la petite enfance peuvent porter des projets de création de nouvelles structures d'accueil collectif (crèches collectives, micro-crèches, haltegarderie...). Il leur est également possible de ne pas se placer en porteur de projet mais d'accompagner d'autres acteurs (privés, associatifs) dans cette démarche.
- Afin de mener à bien ce type de projet, il est important de travailler le projet avec les partenaires locaux et institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, services de Protection Maternelle et Infantile du Département) selon les étapes suivantes :
 - o Réaliser une étude des besoins.
 - Elaborer un dossier de présentation du projet précisant les objectifs, le fonctionnement et le budget de la structure.
 - o Déterminer le gestionnaire (pouvant être différent du porteur de projet).
 - Signer la convention entre les partenaires.
- Les collectivités peuvent également accompagner des projets d'assistant(e)s maternel(le)s, création de MAM, de services d'accueil familial..., en les épaulant dans les différentes étapes du projet (analyse des besoins, définition du projet, recherche de locaux...).
- Dans ces territoires moins dotés, les collectivités peuvent conclure des Contrats Enfance Jeunesse avec la CAF, contrats d'objectifs et de financement afin de développer et optimiser l'offre d'accueil. Dans ce cadre, la CAF finance 55% des dépenses restant à la charge de la collectivité dans les quatre ans prévus par le contrat (dans la limite de prix plafonds).

2) Répondre aux besoins en horaire atypiques

- Un des enjeux actuels est la meilleure prise en compte des mobilités professionnelles et de leurs impacts dans les rythmes de vie pour définir une offre adaptée aux besoins réels des habitants, en particulier en termes de localisation des structures et d'horaires d'ouverture.
 - o Expérience d'une démarche sur la question de l'accueil en horaire atypique sur le Val de l'Eyre.

- o projets de création de lieux d'accueil collectif à proximité des gares TER en cours dans certaines communes (Cavignac, gare de Saint-Mariens Saint-Yzan ...). A noter que la SNCF souhaite développer ce service à l'intérieur même de certaines gares (crèches déjà dans plusieurs gares de région parisienne et en projet à Libourne).
- Favoriser la complémentarité entre offres publique et privée, individuelle et collective (MAM, microcrèches, assistantes maternelles, accueil collectif public, associatif ou privé, éventuellement crèches d'entreprise)
- Afin de garantir un développement de l'offre d'accueil répondant aux besoins et équilibrée sur les territoires, il est intéressant de développer la mise en réseau et les liens entre les différents modes de gardes, publics ou privés, individuels et collectifs.
- Il peut être pertinent de :
 - Organiser des rencontres à l'échelle des EPCI entre assistant(e)s maternel(le)s et accueil collectifs publics et privés pour développer des projets communs et analyser les besoins du territoire.
 - O S'appuyer sur l'action des RAM, dont la présence est bien développée et connue des usagers en Gironde (89 relais sur le territoire couvrant 525 communes sur les 542).
 - Sensibiliser les entreprises du territoire au développement des crèches d'entreprise, si cela correspond à une demande.

4) Favoriser l'accueil d'enfants handicapés, en s'appuyant sur les initiatives existantes

- L'accueil des enfants en situation de handicap aux côtés des autres enfants est une priorité sur laquelle les collectivités peuvent agir en s'appuyant sur les ressources existantes et en les faisant mieux connaître des acteurs et usagers concernés :
 - La Cellule Ressource Handicap PMI du Département de la Gironde écoute et conseille les parents et les professionnels d'établissements d'accueil de la Petite Enfance. Sa mission est confortée dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant.
 - Des associations accompagnent et mettent en réseau les crèches accueillant des enfants en situation de handicap : crèches le Jardin d'Hortense, la maison de Pierre.. , site internet ressource enfant-différent.org...
- Les collectivités peuvent en outre accompagner le développement de crèches avec un projet éducatif spécifique concernant l'accueil collectif d'enfants atteint de handicap ou non. En Gironde, la crèche le Jardin d'Hortense (Bordeaux) présente un projet de ce type.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cela revoie à la classification des territoires en matière d'accueil petite enfance réalisée annuellement dans le cadre du schéma départemental de services aux familles

QUI FAIT QUOI?

- 1) Renforcer l'offre dans les secteurs déficitaires
 - Pilotage possible : EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : CAF, MSA, Département
- 2) Créer une offre d'accueil prenant en compte les horaires atypiques
 - Pilotage possible : EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Caf, MSA, Département, entreprises
- 3) Articuler offres publique et privée (MAM, micro-crèches, accueil collectif public, associatif ou privé,

éventuellement crèches d'entreprise)

- Pilotage possible : EPCI, PETR, ...
- Partenaires potentiels à mobiliser : Structures d'accueil existantes, RAM, CAF...

4) Favoriser l'accueil d'enfants handicapés, en s'appuyant sur les initiatives existantes

- Pilotage possible : EPCI, communes
- Partenaires potentiels à mobiliser : CAF, associations

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma départemental des services aux familles de la Gironde Département- CAF –MSA- Education nationale DDCS 2016-2020

Contrats Enfance Jeunesse

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Dispositif d'aides de la CAF/MSA

Dispositif d'ingénierie et d'accompagnement du Département

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de places créées dans les zones déficitaires

Evolution du nombre d'EAJE, de MAM et d'assistants maternels par territoire

FICHE REPERE N° 1.3.4

FAVORISER UNE MUTUALISATION DES MOYENS ET DES COMPETENCES EN MATIERE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS A L'ECHELLE DES BASSINS DE VIE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- L'offre d'équipements sportifs et culturels est globalement satisfaisante en Gironde, même si elle est logiquement moins importante sur les territoires à plus faible densité démographique, sachant que la ville de Bordeaux concentre une grande part des équipements de gamme supérieure.
- La densité et le dynamisme du tissu associatif permettent de compléter cette offre et de mailler le territoire.
- L'enquête auprès de la population a montré que les taux de satisfaction sont élevés pour l'offre sportive, mais moins bons pour l'offre culturelle en dehors de l'aire métropolitaine, et souligne la nécessité de mieux faire connaître les services existants.
- Les enjeux prioritaires sont :
 - o Le déploiement d'une offre culturelle, sportive et de loisirs, accessible à tous en s'assurant de la diffusion de l'information auprès de tous les publics et de tous les territoires.
 - o L'optimisation de l'offre et des ressources en développant la mutualisation et les partenariats entre les acteurs du milieu, pour favoriser un maillage territorial équilibré et de qualité.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.3 « Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)»

Objectif 3.4 Favoriser l'accessibilité à la culture, au sport et aux loisirs

Lien avec les fiches-repère 3.4.2 Créer ou consolider des dispositifs d'aide permettant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous les publics, 3.4.3 Favoriser l'égalité d'accès femmes-hommes aux activités et équipements culturels, sportifs, de loisirs

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) Créer des parcs mutualisés de matériel pour les structures culturelles locales
- Une mutualisation de matériel à destination des associations et structures culturelles locales peut être mise en place, en cohérence avec les initiatives de mise en réseau déjà développées en Gironde ou à l'échelle régionale (Réseau Aquitain des Musiques Actuelles, fédération des écoles de musique à l'échelle de pays...).
- A cette fin, il est possible de :
 - o Mettre à disposition des équipements mutualisés (prêt de salles et de matériel par l'EPCI ou la commune).
 - Accompagner les associations culturelles dans la définition de leur propre projet de mutualisation (définition de leurs besoins communs, production d'un projet collectif partagé, d'une méthodologie et de modalités coordonnées...). Les associations peuvent s'appuyer sur le guide méthodologique produit par le Département de la Gironde « Associations culturelles - Coopérer & mutualiser -Expériences & repères ».
 - 2) Recenser et mutualiser les outils d'information existants sur les territoires (annuaires, lettres d'information, sites internet...)
- Afin d'améliorer l'accès des services de loisirs à tous les publics, un effort doit être constamment fait en

matière de communication autour des services existants.

- Le recensement, à l'échelle de l'EPCI et du pays-PETR, de l'offre culturelle et sportive existante, la prise en compte des dispositifs de communication existants et leur mutualisation peuvent être des moyens efficaces d'améliorer cette visibilité.
- Ce recensement, permettant une meilleure connaissance de l'offre culturelle et sportive au niveau global, peut contribuer à développer une communication dédiée autour de ces services, mais également à favoriser la coordination en matière de tarification et de programmation.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Territoire en fragilité sociale et en croissance démographique

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Créer des parcs mutualisés de matériel pour les structures culturelles locales
 - Pilotage possible : EPCI, communes, acteurs culturels
 - Partenaires potentiels à mobiliser : fédérations sportives, culturelles
- 2) Recenser et mutualiser les outils d'information existants sur les territoires (annuaires, lettres d'information, sites internet...)
 - Pilotage possible : EPCI, PETR,
 - Partenaires potentiels à mobiliser : structures sportives et culturelles, Département

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma de mutualisation des services à l'échelle des EPCI

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Maison départementale des Sports et de la Vie Associative

Appui technique IDDAC

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de démarches de mutualisation d'équipements sportifs publics et scolaires

FICHE REPERE N° 1.3.5

RENFORCER LE RESEAU DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

En 2016 -2017 **47** Centres Sociaux et **35** Espaces de Vie Sociale se répartissent sur l'ensemble du territoire girondin. **13** projets sont en cours de préfiguration centre social ou Espace de vie sociale.

En 2014, les partenaires institutionnels ont déterminé des territoires prioritaires de niveau 1 en fonction de 3 critères :

- situation économique des ménages
- capacité d'investissement du territoire
- croisement avec la présence ou non d'un équipement d'animation de la vie sociale.

En 2017, des territoires prioritaires de niveau II sont également repérés et validés par les partenaires et font 'objet d'une attention particulière pour l'accompagnement à la création de structures d'animation de la vie sociale.

Territoire prioritaires

Hors Métropole

- La Communauté de communes Pointe Médoc.
- La Communauté de communes Latitude Nord Gironde,
- La Communauté de communes du Pays Foyen.
- L'ouest de la Communauté de communes rurales de l'entre deux mers.
- Le nord et l'ouest de la Communauté de communes du Réolais.
- Le sud de la Communauté de communes du Bazadais.
- La Communauté de communes du Sud Gironde.
- La Communauté de communes de Podensac, Coteaux de

Garonne, Lestiac sur Garonne, Paillet et Rions.

<u>Métropole</u>:

Trois communes, dont deux sont en territoire politique de la ville, n'ont pas d'équipements d'animation de la vie sociale.

Pour faire suite à la Charte Départementale des Centres Sociaux (2008-2012), les partenaires signataires (Département, CAF, Etat, MSA) ont élaboré un Schéma Départemental de l'Animation de la vie sociale (2017-2021). L'adaptation de cette priorisation des territoires aux besoins et aux enjeux sociaux sera révisée annuellement dans ce cadre.

L'articulation avec le schéma AVS et le schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public en Gironde est un enjeu fort de cohérence et de complémentarité pour favoriser l'offre d'équipements notamment sur les territoires qui cumulent différentes fractures (géographique, sociale, culturelle, mobilité etc...).

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.3 Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)

Objectif 2.1 Développer et élargir l'offre des points de mutualisation et de coordination des services publics et privés

Objectif 2.2. Améliorer l'accès aux droits en faveur des publics fragiles »

Objectif 3.2 Adapter les services aux évolutions sociétales

EXEMPLES D'ACTIONS

- Renforcer le réseau des structures de l'animation de la vie sociale (Réf : Axe stratégique 3 du schéma AVS)
 - La couverture girondine en matière d'implantation des structures de l'animation de la vie sociale est inégale.
 - Comparativement aux secteurs urbains, les territoires ruraux ou péri-urbains sont globalement moins bien couverts, avec de surcroît un offre sociale généralement moins développée.
 - Dans ce contexte, le développement des centres sociaux et des espaces de vie sociale doit s'envisager comme
 - une démarche concertée. Celle-ci devra s'adapter aux réalités territoriales afin d'apporter des réponses susceptibles de développer la laïcité, la citoyenneté et le « vivre ensemble » :
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants/usagers.
- Promouvoir le vivre ensemble et les valeurs républicaines comme axes structurants des projets des structures de l'AVS.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés, avec une priorité sur les espaces ruraux et les quartiers politiques de la ville

QUI FAIT QUOI?

Renforcer le réseau des structures de l'animation de la vie locale en Gironde notamment sur les territoires prioritaires

Les partenaires du schéma départemental de l'animation de la vie sociale (Département, CAF, Etat, MSA) s'accordent :

- Pour donner une lisibilité sur leur niveau d'accompagnement technique et financier pour favoriser la mise en œuvre des projets des structures AVS
- pour contribuer à la gouvernance de la politique de l'animation de la vie sociale dans le cadre des instances départementales et locales.

Au niveau local, Ces instances pourront avoir des formats différents en fonction des contextes locaux et des cadres de gouvernance de chaque collectivité en favorisant l'échange entre les partenaires et la cohérence des interventions.

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma départemental d'animation de la vie locale 2017-2021 (Département, CAF, Etat, MSA)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Accompagner les territoires prioritaires à partir des critères validés par les institutions en 2017 afin de les soutenir dans le développement ou renforcement des projets portés par des structures AVS

Évaluer tous les ans la pertinence des territoires classés comme prioritaires.

Faire évoluer la gouvernance départementale et locale de la politique d'animation de la vie sociale à travers:

- le soutien au développement des schémas locaux d'animation de la vie sociale sur les territoires volontaires en lien avec les collectivités locales.
- L'adaptation de la gouvernance aux nouvelles compétences territoriales et aux nouveaux cadres

partenariaux tels que le schéma d'accessibilité des services au public en Gironde

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de structures AVS créées sur les territoires prioritaires

Nombre de schémas locaux AVS élaborés sur les territoires

FICHE REPERE N° 1.3.6

COMPLETER L'OFFRE DE SERVICES DANS LES LIEUX RESSOURCES EXISTANTS (PIMMS, MEDIATHEQUES, MAIRIES, ...)

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- La Gironde dispose d'un tissu associatif sportif, culturel et social riche, présent sur tout le territoire (environ 28 000 associations), même si la métropole bordelaise reste logiquement le secteur le plus doté.
- Les acteurs publics et associatifs ont aujourd'hui la volonté de raffermir le lien social et de créer des lieux de convivialité aussi bien dans les espaces urbains que ruraux.
- L'enjeu est de développer ces lieux en s'appuyant sur les équipements existants le cas échéant, dans une optique de mutualisation ou d'élargissement des offres de services.
- Des premiers projets sont déjà mis en place dans les médiathèques du département ou auprès d'associations du territoire : prises de compétences en animation sociale, formations au numérique dans les médiathèques.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.3 Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale) »

Lien avec la fiche-repère 2.1.4 Compléter la gamme des services proposés dans les MSAP, maisons et relais de services, notamment par des services privés et associatifs

Objectif 2.1 « Développer et élargir l'offre des points de mutualisation et de coordination des services publics et privés » de l'Axe 2 – Agir sur l'offre de services par des solutions innovantes et solidaires

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Construire de nouvelles approches des équipements existants par une évolution des services

Il peut être pertinent pour certaines associations ou structures de développer des approches variées afin de toucher un public plus diversifié et répondre aux enjeux sociaux du territoire dans lequel elles sont implantées. Les communes ou EPCI peuvent ainsi encourager :

- L'élargissement des activités des bibliothèques et médiathèques dans une optique de « troisième lieu ». Ces médiathèques de 3ème génération ont pour fondement de cultiver le lien social et la citoyenneté, en diversifiant les services proposés en leur sein : développement de formations, ateliers thématiques, évènements culturels, débats, création d'un point multi-services, présence d'un EPN (Espace public numérique) au sein de la médiathèque, etc. L'agencement de l'espace de la bibliothèque correspond à ces objectifs de diversification et de socialisation (zones silencieuses, espaces de discussion ou de travail informels, salles de réunion, cafés...). Qu'elles soient implantées en milieu urbain ou rural, ces bibliothèques doivent être pensées en cohérence avec les dynamiques et besoins locaux, afin de proposer des services spécifiques au territoire.
 - Les collectivités locales désireuses de créer ou faire évoluer leur médiathèque en tiers-lieux peuvent s'appuyer sur l'accompagnement de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Gironde, ainsi que sur des exemples au niveau national : Médiathèque d'Anzin (Nord), Médiathèque de Signy l'Abbaye (Ardennes), ...
- Le projet doit en outre être porté par une équipe de bibliothécaires convaincus par l'intérêt d'une telle évolution et dotés de compétences multiples afin d'enrichir et animer les activités et services proposés.

2) Créer des lieux de sociabilité intergénérationnels (tiers lieux, tiers-espaces, ...)

D'autres types de lieux peuvent être créés dans le but de favoriser la sociabilité et l'intergénérationnel, en milieu urbain, notamment dans les quartiers politique de la ville, ou en milieu rural :

- Les collectivités peuvent accompagner le développement de jardins partagés en aidant les porteurs de projets à identifier les besoins, déterminer le mode de gestion approprié et en soutenant les investissements nécessaires. Des associations, comme le réseau national « Le Jardin dans tous ses états », proposent un accompagnement méthodologique à l'élaboration de jardins partagés (familiaux, à visée d'insertion...).
- Des Bistrots de Pays peuvent être créés et mis en réseau à l'échelle des EPCI ou PETR ruraux. Cette appellation regroupe des cafés, bars, restaurants de village autour d'une charte partagée et des objectifs suivants : information touristique de proximité, valorisation des produits de terroir, animation festive et culturelle. Le but global est de préserver le tissu économique et social en milieu rural par le maintien d'un tiers-lieux multiservices et de proximité. Les collectivités, associations ou entrepreneurs porteurs du projet peuvent soumettre leur projet au FISAC dans le cadre d'opérations individuelles en milieu rural.
- D'autres types de tiers-lieux et tiers-espaces peuvent être créés selon les besoins identifiés localement. Les collectivités peuvent s'appuyer sur les actions et l'appui méthodologique de la Coopérative Tiers Lieux (réseau à l'échelle de l'ancienne région Aquitaine) et sur le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine (AMI « Développer des tiers-lieux »).

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés, avec une priorité sur les espaces ruraux et les quartiers politiques de la ville

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Construire de nouvelles approches des équipements existants par une évolution des services
 - Pilotage possible : Commune, EPCI, associations
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Département, associations culturelles et sportives, centres sociaux, responsables de médiathèques, Bibliothèque Départementale de Prêt
- 2) Créer des lieux de sociabilité intergénérationnels (tiers lieux, tiers-espaces, ...)
 - Pilotage possible : Communes, EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : réseaux (Le Jardin dans tous ses états, Coopérative Tiers Lieux, réseau des Bistrots de Pays...), associations, collectifs de résidents

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques adopté en 2016 Schéma départemental d'animation de la vie locale 2016-2021 (Département, CAF, Etat, MSA)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine « Développer les tiers-lieux »

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Expériences de tiers espaces mis en place (dont l'offre de médiathèques de 3ème génération créées)

FICHE REPERE N° 1.3.7

FAVORISER DE NOUVELLES FORMES DE COMMERCES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Les territoires girondins sont inégalement dotés en termes de commerces, l'offre de gamme supérieure étant principalement représentée dans l'agglomération bordelaise. Certaines zones rurales du Sud-Gironde, du Médoc, du Libournais et de la Haute-Gironde présentent une moindre variété d'enseignes.
- Les zones moins denses ont vu décliner leur offre de services commerciaux, du fait principalement de la création de zones commerciales périurbaines mais également du développement plus récent du ecommerce. Cette situation implique des enjeux d'accessibilité aux commerces, en particulier pour les territoires accueillant des publics peu mobiles, plus dépendant de l'offre de proximité (seniors, ...).
- Cependant, des pratiques alternatives de consommation sont aujourd'hui en développement, pouvant contribuer à maintenir une offre commerciale de proximité, plus accessible, tout en valorisant les ressources locales: circuits courts, AMAP, plateforme locale, services itinérants. La Gironde se place par exemple en précurseur pour certains services innovants comme le drive fermier, existants sur le département depuis 2012. Les clients ont accès à un catalogue d'une trentaine de producteurs, passent commande sur internet et se rendent à l'un des quatre points retraits situés à Eysines, Gradignan, Lormont et Bordeaux.
- Enfin, l'un des enjeux est aussi de favoriser l'accès à une offre commerciale à prix modérés pour les publics fragiles sur le plan socioéconomique. Diverses initiatives ont été prises dans cette perspective : épicerie solidaire à Cissac-Médoc, projet d'épicerie sociale et solidaire itinérante dans le Libournais, ...

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.1 « Conforter l'armature des centralités par une politique active de revitalisation des centres bourgs historiques »

Objectif 1.3 « 1.3 Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)3

En lien avec la fiche-repère 1.3.6 Compléter l'offre de services dans les lieux ressources existants (PIMMS, médiathèques, mairies,...)

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Recenser et promouvoir les initiatives existantes afin d'améliorer leur visibilité (e-commerce, drive fermiers, commerces itinérants, ...)

Plusieurs leviers d'action sont à disposition des communes et EPCI pour concourir à la meilleure visibilité des initiatives innovantes sur le territoire :

- Etablir un recensement des initiatives existantes et en projet à travers un contact régulier avec les associations, fédérations de commerçants ou de producteurs locaux du territoire.
- Partager et communiquer ces informations par l'intermédiaire de la presse et des sites internet locaux.
- S'appuyer sur les dispositifs de recensement existants à l'échelle supra-communautaire afin de faire connaître ces initiatives en dehors de l'EPCI :
 - o Recensement des circuits courts et marchés locaux sur le site internet du Département gironde.fr.
 - o Recensement des marchés et commerçants non sédentaires diffusé via le guide des marchés de Gironde et le site marchesdegironde.com.
 - o Projet en cours de structuration et de mise en visibilité des circuits courts à l'échelle du Pays de la Haute-Gironde.
 - o Site internet de la fédération des AMAP, de l'ANDES (Association nationale des Epiceries

Solidaires), site producteurs-girondins.fr, ...

 Relayer les campagnes de communication déjà mises en place par le Département pour promouvoir ces pratiques et sensibiliser les consommateurs: par exemple, le spot TV « Les circuits courts en Gironde (AMAP) – Ecomatismes », disponible sur internet.

2) Accompagner les initiatives au niveau local en s'appuyant sur l'expérience d'autres territoires et avec l'appui des professionnels

- Les porteurs de projets de commerces innovants ont généralement besoin d'un appui technique et financier. Les communes et EPCI peuvent être un interlocuteur principal pouvant donner des informations et un accompagnement de plusieurs types :
 - o Informer sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants : accompagnement, formations et aides proposées par la DIRECCTE et les Chambres consulaires (ateliers de sensibilisation au ecommerce par exemple), Expertise Conseil ANDES pour la création d'épiceries solidaires, ...
 - o Mettre à disposition de locaux municipaux ou communautaires pour les associations souhaitant développer ce type de projet.
 - O Animer le réseau des initiatives innovantes à l'échelle locale : organisation de réunions de retour d'expériences d'initiatives portées à l'intérieur ou en dehors du territoire.
- Les communes, intercommunalités ou syndicats de Pays et PETR peuvent également répondre aux appels à projets éligibles au FISAC, dans le cadre d'opérations collectives de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services, ou d'opérations collectives rurales ou urbaines. Dans ce cadre, la collectivité assure la maitrise d'ouvrage des opérations déclinées dans le programme d'action prévu. Par ce biais, elle peut soutenir les entreprises dans leurs actions de modernisation et de rénovation de leurs infrastructures et équipements.

3) Accroitre l'amplitude horaire des commerces et améliorer l'équilibre commercial

- Les collectivités locales disposent de leviers pour contribuer à l'animation de la vie commerçante des centre-bourgs et pour sensibiliser les commerçants aux nouvelles pratiques et besoins des consommateurs, ainsi qu'à la question de l'équilibre entre commerces permanents et commerces saisonniers pour les secteurs touristiques : ouverture en horaires élargis, utilisation des potentialités du numérique, ... Les communes et EPCI peuvent par exemple :
 - Créer une fonction de manager de commerce au sein de la collectivité. Celui-ci joue le rôle d'interface entre la municipalité et les acteurs économiques (commerçants, entrepreneurs, CCI, fédérations professionnelles, promoteurs immobiliers...). Il contribue ainsi à animer le réseau des commerçants de la ville, accompagne des projets innovants et mène des actions de sensibilisation et de formation selon les problématiques locales (rénovation et modernisation des vitrines, élargissement des horaires, organisation d'un système de livraison, création d'une conciergerie...).
 - O Lancer une enquête auprès des habitants pour mieux connaître leurs pratiques d'achats, en lien avec leurs déplacements, et les interroger sur leurs attentes vis-à-vis du centre-bourg.
 - O Avec ou sans manager de commerce, appuyer et faire vivre les associations de commerçants, en alimentant le dialogue avec les fédérations professionnelles, en encourageant les évènements qu'ils peuvent organiser (Fête annuelle des commerces...), et en relayant les actions de la CCI qui leur sont destinées (Réseau des associations de commerçants Ronde de Gironde, organisant notamment un concours annuel « Challenge Ronde de Gironde »).

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Secteurs ruraux, notamment ceux concentrant les enjeux en matière d'accessibilité aux commerces : Entre-Deux-Mers, Sud Gironde à l'exception de la vallée de la Garonne, espaces d'intervalle entre la Haute Gironde et le Libournais, secteur des Lacs Médocains.

QUI FAIT QUOI?

- 1) Recenser et promouvoir les initiatives existantes afin d'améliorer leur visibilité (e-commerce, drive fermiers, commerces itinérants, ...)
 - Pilotage possible : Communes, EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : PETR, Syndicats Mixtes de Pays, Département, associations locales
- 2) Accompagner les initiatives au niveau local en s'appuyant sur l'expérience d'autres territoires et avec l'appui des professionnels
 - Pilotage possible : Communes, EPCI, PETR
 - Partenaires potentiels à mobiliser : DIRECCTE, Chambres Consulaires, Associations et fédérations de commerçants, ANDES,

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Orientations départementales en faveur de l'aménagement commercial (Département de la Gironde)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Soutien aux circuits courts : conseil, appui technique, soutien à l'animation et aux investissements (Département de la Gironde)

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre d'initiatives recensées

FICHE REPERE N°1.4.1

ELABORER DES PROJETS TERRITORIAUX DE SANTE ET METTRE EN PLACE DES STRUCTURES MUTUALISEES DE SANTE (MSP) EN RESEAU AVEC LES CENTRES HOSPITALIERS

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Une offre de services globalement satisfaisante en matière de médecine généraliste, à l'exception des franges rurales peu denses.
- Des disparités importantes en matière de médecine spécialisée avec un déficit dans certains secteurs (psychiatrie, cardiologie, pédiatrie, gynécologie notamment).
- Une concentration des équipements hospitaliers dans les pôles de centralité.
- Des enjeux de vieillissement tendanciel des professionnels de santé nécessitant une réflexion en termes de démographie médicale et de maillage.
- Des stratégies déjà à l'œuvre de renforcement/déploiement de l'offre : e-santé, maisons de santé, politique d'accueil, etc.
- Des Contrat Locaux de Santé (CLS) existants: Médoc, Ville de Bordeaux, Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud (COBAS), en projet: CLS métropolitain, ou en réflexion pour le Libournais, la Haute Gironde, le Sud Gironde.
- 12 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) en fonctionnement sur le territoire et plus d'une dizaine de projets en cours ou en réflexion.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.4 « Déployer une offre de santé sur les territoires les moins denses »

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) Élaborer des Projets territoriaux de santé et des Contrats Locaux de Santé avec l'ARS
- Les PETR ou EPCI peuvent se saisir des questions d'accès aux soins en élaborant des projets de santé à l'échelle de leur territoire. Ces projets permettent d'approfondir une réflexion coordonnée autour de ces questions, de définir le cadre d'éventuelles mutualisations et de réfléchir à une répartition pertinente de l'offre sur le territoire.
- De ces réflexions peut découler l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS. Ces contrats permettent une réflexion partagée sur les thématiques de Santé dans leur globalité (prévention, accès aux soins, accompagnement médico-social des plus fragiles et des publics spécifiques, santé environnementale ...).
- Les EPCI peuvent bénéficier du retour d'expérience des territoires ayant contracté des CLS : Médoc, COBAS,
 Ville de Bordeaux.
 - 2) Développer de manière concertée des structures mutualisées de santé à l'échelle des territoires et développer leurs liens avec des centres hospitaliers

Pour lancer et pérenniser des structures mutualisées, il s'agit pour les collectivités d'être attentives à :

- Accompagner les projets selon des étapes favorisant la pertinence et la durabilité de ceux-ci :
 - o Etude préalable de l'environnement médical et socio-économique de la zone considérée et identification des caractéristiques et fragilités actuelles ou à venir.
 - o Constitution d'un comité de pilotage regroupant professionnels de santé et acteurs institutionnels du territoire.
 - o Travail commun sur un projet de santé permettant de définir les modalités de l'exercice coordonné.

- o Définition du volet juridique (charte d'exercice...) et immobilier (bail si la collectivité est propriétaire, SCI si les professionnels sont propriétaires).
- o Montage du dossier de financement.
- Encourager l'embauche de coordonnateurs dans les Maisons de santé existantes et ayant atteint une taille conséquente. Ceux-ci ont pour rôle d'animer l'équipe pluri-professionnelle, de travailler sur les projets transverses (outils numériques partagés, ...), d'être l'interlocuteur principal dans les relations avec les hôpitaux, l'ARS et les collectivités, et de gérer la communication à destination des patients... Ils permettent aux praticiens de se concentrer sur leur activité médicale tout en garantissant la participation de la MSP à l'animation territoriale.
- Renforcer les liens Ville-Hôpital :
 - Œuvrer pour le resserrement des liens entre Maisons ou Pôles de Santé et sphère hospitalière : accueil de stagiaires externes ou internes, permanences de médecins spécialistes, téléconsultations, partage de connaissance et d'expertise, ...
 - o Mettre en place des centres de santé polyvalents (projets sur le Libournais).
 - 3) Accompagner la création d'équipes de soins primaires et les communautés professionnelles territoriales de santé pour structurer les parcours de santé.
- Les équipes de soins primaires (ESP) sont composées de professionnels de santé de ville du premier et du deuxième recours qui couvrent la patientèle des professionnels impliqués et qui se mobilisent autour d'un projet de santé commun.
- Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) remplacent les pôles de santé suite à la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Elles regroupent tout acteur de santé (ville, sanitaire, médico- social) et couvrent le territoire de la population visée par le projet de santé qu'elles définissent. Les acteurs locaux sont associés au développement de ces communautés, en lien avec les nouveaux territoires de démocratie sanitaire. Leurs créations, portées par les professionnels et l'ARS, peut être suivies par les acteurs locaux au niveau intercommunal ou supra-communautaire.
 - 4) Développer des plateformes territoriales d'appui favorisant le lien entre structures mutualisées de santé et services sociaux et médico-sociaux
- Les plateformes territoriales d'appui que l'ARS va mettre en place pour fluidifier le parcours de santé des personnes ont pour missions :
 - o Informer, conseiller, orienter les professionnels et les usagers vers les ressources sanitaires, sociales, médico-sociales.
 - Faciliter le maintien à domicile en apportant un appui aux professionnels dans la gestion des situations complexes.
 - Favoriser la coopération des intervenants professionnels du territoire et l'amélioration continue des pratiques.
- Il s'agit pour les acteurs locaux et institutions de s'insérer dans ces dynamiques, d'être des interlocuteurs.
 - 5) Encourager l'installation de médecins sur le territoire, notamment par des relations avec les MSP et le milieu hospitalier
- L'accueil de stagiaires en médecine générale dans les MSP par des maîtres de stage agréés exerçant au sein de la structure concourent à terme à favoriser l'installation de ces futurs médecins sur le territoire.
- Des conventions entre MSP et centres hospitaliers peuvent permettre de proposer aux stagiaires notamment spécialistes des opportunités de formation coordonnée dans le milieu libéral et hospitalier (spécialisation en lien avec les professionnels hospitaliers et permanences en MSP).

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Secteurs sous dotés au regard de leurs dynamiques démographiques (hausse de population, vieillissement),

actuellement (Médoc, Val de l'Eyre, nord Libournais, Pays Foyen) ou qui pourraient l'être dans le futur (Réolais, Cadillac, Monségur, Haute Gironde, etc.)

Territoires non dotés en Contrats Locaux de Santé et/ou projets de Santé

QUI FAIT QUOI?

- 1) Elaborer des Projets territoriaux de santé et des Contrats Locaux de Santé avec l'ARS
 - Pilotage : EPCI
 - Partenaires à mobiliser : ARS, acteurs médico-sociaux, professionnels de santé
- 2) Développer de manière concertée des structures mutualisées de santé à l'échelle des territoires et développer leurs liens avec des centres hospitaliers
 - Pilotage possible : EPCI, Professionnels de Santé
 - Partenaires à mobiliser : ARS, acteurs médico-sociaux,
- 3) Accompagner la création de communautés professionnelles territoriales de santé
 - Pilotage : Professionnels de santé sur un territoire donné
 - Partenaires à mobiliser : ARS
- 4) Développer des plateformes territoriales d'appui favorisant le lien entre structures mutualisées de santé et services sociaux et médico-sociaux
 - Pilotage : ARS en s'appuyant sur les initiatives des professionnels
 - Partenaires à mobiliser : secteur médico-social
- 5) Encourager l'installation de médecins sur le territoire, notamment par des relations avec le milieu hospitalier
 - Pilotage possible : Professionnels de Santé des Maisons et Pôles de Santé
 - Partenaires à mobiliser : centres hospitaliers

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Loi de modernisation de notre système de santé du 6 Janvier 2016

Futur Projet régional de Santé Nouvelle Aquitaine (NA) en cours d'élaboration

Contrats Locaux de Santé existants

Politique territoriale régionale

Soutien départemental (politique d'aménagement et de développement territorial)

Fonds Leader

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) ou FSE (Fonds social européen), FNADT (Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire) et DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la construction ou rénovation en milieu rural

ARS (*via* un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) pour la rémunération de soignants dans le cadre de la coordination de la MSP et la participation à l'animation territoriale

Intervention Région Nouvelle Aquitaine

Intervention Département de la Gironde

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de projets territoriaux de santé élaborés et de Contrats Locaux de Santé conclus

Nombre de MSP créées sur le territoire

Nombre de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) formées

FICHE-REPERE N° 1.4.2

DEVELOPPER LES EXPERIMENTATIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA E-SANTE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Une offre de soins globalement bonne sur le département, avec toutefois de fortes disparités entre territoires et un enjeu de vieillissement des professionnels de santé.
- Un développement progressif des technologies de l'information et de la communication en rapport avec la santé et le bien-être permet de compléter le maillage physique de l'offre. Une impulsion portée au niveau régional par le Groupement de Coopération Sanitaire Télé-santé Aquitaine (GCS TSA) concerne des domaines multiples : soins, assistance, autonomie, prévention, information, éducation...
- Une mise en place déjà effective de dispositifs et d'expérimentations à l'échelle de l'ancienne région Aquitaine, leader dans le domaine : portail d'information santé à destination du grand public, portail d'accès centralisant les dossiers médicaux personnels des patients, services sécurisés réservés aux professionnels de santé...
- Un déploiement significatif de ces services en Gironde : 4 centres experts proposent des téléconsultations en EHPAD et un réseau de téléthrombolyse centré autour du CHU de Bordeaux.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.4 « Déployer une offre de santé sur les territoires les moins denses »

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Favoriser la mise en réseau des initiatives existantes et en projet

En Gironde, le dynamisme autour des questions d'e-santé et télémédecine est déjà important. Grâce à l'action de l'ARS dans le cadre du GCS Télé-Santé Aquitaine (GSC TSA) des expérimentations se sont développées puis pérennisées sur le territoire :

- Communication et partage des informations sécurisées en ligne: un portail d'information santé grand public présente l'actualité santé et l'offre de soins en Aquitaine, un portail d'accès centralise les résultats d'analyse, carnet de vaccinations et dossier médical personnel des patients, des services sont réservés aux professionnels de santé (webconférence, messagerie sécurisée, service de partage de fichiers en ligne).
- Aide à la mise en réseau des acteurs autour du parcours de Santé: PAACO (plateforme d'aide à la communication quotidienne entre les intervenants autour de la prise en charge d'un même patient).
- Déploiement de la télémédecine : téléconsultations en EPHAD, téléthrombolyse pour les patients souffrant d'un AVC, téléconsultations psychiatrique, télé-expertise radiologie, ...

A l'échelle départementale, il s'agit de capitaliser le travail du GCS TSA pour entretenir la dynamique territoriale autour de ces actions innovantes :

- Faire connaître ces initiatives sur les territoires, auprès des professionnels de santé et des acteurs locaux (réunions, soirées débat multi-acteurs, retour d'expériences...).
- Mettre en réseau des établissements et des professionnels souhaitant développer des projets de télémédecine avec les établissements déjà dotés.
- S'appuyer sur les associations dédiées déjà existantes dans les territoires pour mettre en œuvre cette mise en réseau des acteurs: Escale Santé en Sud Gironde, RELISPAL dans le Libournais sur la question plus précise du maintien à domicile, Réseau Santé Médoc, ...
 - 2) Accompagner les investissements nécessaires : locaux équipés, télécabines, infrastructures

numériques

- Une des conditions préalables au développement des équipements de télémédecine est l'accès au réseau très haut débit.
- Les EPCI et communes peuvent entamer une réflexion afin de prévoir et d'accompagner les futurs investissements de télémédecine sur leur territoire.
- Le développement d'une mise en réseau des territoires sur ces questions (cf. Sous-Action 1) permettra à chacun de bénéficier des retours d'expériences d'établissements et de collectivités avancées sur ces questions.
- Ces réflexions peuvent-être développées de la manière suivante :
 - o Intégrer un volet télémédecine à un projet de Maison de Santé, à un programme de logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap...
 - o Préfigurer des expérimentations dans les Projets territoriaux de Santé et les Contrats Locaux de Santé.
- Les interlocuteurs privilégiés des collectivités pour ces projets sont l'ARS et le GCS TSA, ainsi que les professionnels de santé et médico-sociaux présents localement et dans les pôles de centralité.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés, mais certains peuvent être prioritaires au regard de leurs dynamiques démographiques (hausse de population, vieillissement), aujourd'hui (Médoc, Val de l'Eyre, nord Libournais, Pays Foyen) ou demain (Réolais, Haute Gironde, etc.)

Certains territoires ou secteurs sont encore peu dotés en télémédecine : Sud-ouest du Médoc, nord du Libournais, Entre-deux-Mers et Pays Foyen, Landes des Graves, frange du sud Gironde

PUBLICS CIBLES PARTICULIERS

Tous les publics, mais notamment les personnes peu mobiles et les seniors

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Favoriser la mise en réseau des initiatives existantes et en projet
 - Pilotage possible : EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Groupement de Coopération Sanitaire Télé-santé Aquitaine,
 ARS, associations locales de mise en réseau, professionnels et établissement de santé, EPHAD,
 Département
- 2) Accompagner les investissements nécessaires : locaux équipés, télécabines, infrastructures numériques
 - Pilotage : EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Groupement de Coopération Sanitaire Télé-santé Aquitaine, ARS, Département, associations locales de mise en réseau, professionnels et établissement de santé, EPHAD

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Programme National de Télémédecine

Projet régional de Santé Nouvelle Aquitaine (en cours d'élaboration) / volet télémédecine

Contrats Locaux de Santé

Schéma départemental d'aménagement numérique de Gironde

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Groupement de Coopération Sanitaire Télé-santé Aquitaine Aide Région Nouvelle Aquitaine « Développer les usages de la télésanté » Plan Haut Méga Gironde Numérique

Cluster TIC santé

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre d'expérimentations de e-santé développées

FICHE-REPERE N° 2.1.1

DEVELOPPER LA MUTUALISATION DE SERVICES AU PUBLIC ET LA MISE EN RESEAU SUR LES TERRITOIRES LES PLUS ELOIGNES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Face au besoin d'accompagnement des usagers sur les services publics et sociaux, dans un contexte de contraintes budgétaires et de dématérialisation des démarches administratives, la mutualisation de l'offre de services dans un lieu unique constitue une solution privilégiée aussi bien par les opérateurs que par l'Etat et le Département.
- Ces lieux permettent aux usagers d'accéder à une palette large et variée de services (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, Mission Locale, CAUE, ...) sous forme de permanences des opérateurs ou grâce à l'accompagnement de l'agent d'accueil et d'un animateur de la structure mutualisée.
- En Gironde, l'offre de points mutualisés est la suivante :
 - o 15 MSAP (Maisons de Services Au Public) sont aujourd'hui en fonctionnement (au 31.12.2016): Créon, Sainte-Foy-la-Grande, Pellegrue, Saint-Symphorien, Sauveterre de Guyenne, Barsac, Grignols, Préchac, Le Verdon-sur-Mer, Saint-Vivien-de-Médoc, Carcans, Cavignac, Galgon, Monségur, Captieux
 - o PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) à Cenon et Bordeaux et des RSP (Relais Services Publics) non labellisés de Saint-Ciers-sur-Gironde et Auros.
 - o Autres Points mutualisés de services au public : maison de services publics notamment
- D'autres projets de mutualisation portés par des collectivités locales sont par ailleurs en cours de réflexion.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Lien avec les fiches-repère de l'Objectif 1.3 « Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale) »

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) Recenser finement la nature et la gamme des services proposés dans les points mutualisés
- Les services proposés dans les points multi-services (MSAP, RSP, PIMMS, ...) varient selon le contexte territorial, le type de portage, la mission principale ou historique de la structure. Il est important de dresser un panorama précis des services proposés dans toutes les structures, à l'échelle du département ou des territoires de solidarité, afin d'avoir une vision globale de l'offre et d'envisager son amélioration.
- Afin de mener à bien ce recensement, il peut être utile de :
 - Faire remplir un questionnaire par l'ensemble des points mutualisés détaillant leur offre de services et leur mode de fonctionnement et produire et partager une analyse détaillée de cette enquête.
 - Encourager les MSAP à mettre à jour la page correspondant à leur structure sur l'annuaire national en ligne maisondeservicesaupublic.fr afin de disposer d'une information régulièrement actualisée et disponible pour tous.
 - 2) Mettre en réseau les points mutualisés sur les territoires, pour favoriser la complémentarité des services
- Une mise en réseau des points multi-services à l'échelle des territoires s'avère précieuse pour améliorer la complémentarité des services et tendre vers l'harmonisation des pratiques et des modalités de fonctionnement des structures. Des instances de dialogue de plusieurs formats peuvent être mises en place si elles n'existent pas déjà :
 - o Comité de pilotage inter-structures regroupant collectivités concernées, responsables des structures, opérateurs et partenaires associatifs.
 - o Réunions thématiques sur des enjeux présents sur le territoire, regroupant les acteurs concernés.
 - o Temps d'échanges plus informels entre animateurs de points mutualisés pour échanger sur les

pratiques et les projets en cours, partager les points de réussite et les difficultés...

Ces propositions seront articulées avec l'organisation mise en place à l'échelle du SDAASP (comité des opérateurs, comité de pilotage) (cf. fiche-repère 4.1.1).

• Ce travail au niveau du territoire pourrait aussi bénéficier de l'apport d'un réseau départemental des points mutualisés visant à capitaliser et diffuser les bonnes pratiques.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette fiche-repère.

QUI FAIT QUOI?

- 1) Recenser finement la nature et la gamme des services proposés dans les points mutualisés
 - Pilotage possible :-EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Points mutualisés, opérateurs
- 2) Mettre en réseau les points mutualisés sur les territoires, pour favoriser la complémentarité des services
 - Pilotage possible : EPCI,
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Points mutualisés, opérateurs, Département, Etat

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Conventions MSAP

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de réunions entre points multi-services ou espaces mutualisés mises en place

FICHE REPERE N° 2.1.2

AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Avec 5,6% de plus de 80 ans, la Gironde dispose d'une part de séniors inférieure à la moyenne aquitaine (6,6%) et similaire à la moyenne nationale (5,5%).
- Cependant, la répartition des personnes âgées et le vieillissement des territoires est très hétérogène : la proportion de seniors est plus importante dans les territoires du Bassin d'Arcachon et du Sud Gironde (personnes âgées en situation de précarité dans le sud du département et seniors plus aisés autour du bassin d'Arcachon.) ; en revanche, les plus de 80 ans sont moins présents dans les espaces plus urbanisés, notamment en périphérie de Bordeaux.
- Face à la tendance générale de vieillissement de la population, et notamment dans les espaces concentrant de fortes proportions de seniors, les besoins en services spécifiques se renforcent : services à la personne, services de santé, services itinérants, organisation des mobilités, etc.
- S'agissant des personnes adultes handicapées, la CDAPH de la Gironde avait ouvert au 31/12/2015 plus de 203 000 droits (dont 55 000 pour des personnes reconnues travailleurs handicapés, 37 600 personnes ayant droit à la carte d'invalidité et 35 200 personnes disposant d'un droit ouvert à l'allocation adulte handicapée).
- 13 900 adultes perçoivent au moins une prestation versée par le Département

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 1.1 « Conforter l'armature des centralités par une politique active de revitalisation des centres bourgs historiques »

Objectif 1.3 Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)

Objectif 2.1 « Développer et élargir l'offre des points de mutualisation et de coordination des services publics et privés »

EXEMPLES D'ACTIONS

1 - Finaliser et renforcer le maillage territorial notamment avec des CLIC de niveau 3 ainsi que des MAIA dans une logique de guichet intégré

Le développement et la mise en réseau des dispositifs d'accueil et de coordination des acteurs du secteur gérontologique (Centres locaux d'informations et de coordination gérontologique, MAIA) est à considérer à l'échelle supra-communautaire afin de définir une politique globale de prise en charge des seniors sur chaque territoire et à l'échelle du département.

Il peut s'agir dans ce cadre de :

- Réflexion avec les EPCI et communes d'un territoire pour la mise en place de CLIC de troisième niveau (information et évaluation des besoins, élaboration de plan d'accompagnement ou d'intervention et coordination)
- o Renforcement des liens entre les CLIC
- Mise en réseau des 7 MAIA de Gironde, permettant une gestion intégrée de l'accompagnement aux seniors articulée autour de trois mécanismes : la concertation, le guichet intégré et la gestion de cas

2 - Faciliter les logiques de parcours des personnes fragiles (dans le cadre du programme PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie), des plans d'accompagnements globaux, des logiques de plate-forme)

Le Programme national mené dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé, est une application des ambitions de mise en réseau des acteurs autour de la prise en charge coordonnée de la personne âgée en risque de perte d'autonomie. Ce projet est expérimenté depuis 2013-2014 au travers de 9 projets localisés dans plusieurs régions. Un programme PAERPA a ainsi été développé en Gironde, centré sur la prise en charge des seniors de la ville de Bordeaux.

- Il s'agira pour le Conseil Départemental, en partenariat avec les partenaires institutionnels et les acteurs de santé du territoire, de favoriser toutes les logiques de plate-forme permettant d'adapter l'accompagnement, de faciliter les logiques de parcours et d'éviter au maximum les situations de rupture La mise en place de Plans d'accompagnements globaux dans le cadre de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous, de plate-forme territoriale d'appui aux professionnels de santé concourent notamment à cet objectif.
 - 3- Favoriser la proximité de l'offre de services dans la programmation de l'habitat à destination des publics fragiles, notamment les personnes âgées

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées passe également par un travail sur le cadre de vie. Les collectivités peuvent notamment agir sur :

- o Le maintien ou la réintroduction des services de proximité en centre-bourg (cf. fiche-action 1.1.1.)
- La création dans le cadre d'appel à projet de résidences autonomie et hors de ce cadre de résidence services (habitations où les seniors peuvent vivre en autonomie tout en disposant d'une assistance sur les tâches du quotidien quand ils le souhaitent), dans une optique de mixité fonctionnelle et générationnelle (création d'une résidence dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine, d'une ZAC...)
- o L'introduction de logements adaptés à l'âge et au handicap dans les programmes de logements sociaux ordinaires.
- 4 Favoriser l'accès au sport, à la culture, à la citoyenneté

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Personnes âgées de plus de 60 ans et personnes handicapées

QUI FAIT QUOI?

- 1 Finaliser et renforcer le maillage territorial notamment avec des CLIC de niveau 3 ainsi que des MAIA dans une logique de guichet intégré
 - Pilotage possible : Département, EPCI, ARS
 - Partenaires potentiels à mobiliser :, CARSAT, RSI, MSA, CPAM ,
- 2 Faciliter les logiques de parcours des personnes fragiles (dans le cadre du programme PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie), des plans d'accompagnements globaux, des logiques de plate-forme)
 - Pilotage possible : Département, ARS
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Etablissements et services médico-sociaux, de santé, paramédicaux communes et EPCI, Professionnels de l'aide à la personne
- 3- Favoriser la proximité de l'offre de services dans la programmation de l'habitat à destination des

publics fragiles, notamment les personnes âgées

- Pilotage possible : EPCI, communes, Département
- Partenaires potentiels à mobiliser : Professionnels de l'aide à la personne
- 4 Favoriser l'accès au sport, à la culture, à la citoyenneté,

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2021

Schéma Régional de Santé 2018-2022

Plan départemental de l'habitat

Contrats locaux de santé

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Plateforme d'accueil Personnes âgées et personnes handicapées en proximité dans les Pôles territoriaux de solidarité du département – Dispositif départemental CLIC

Politique départementale en matière de soutien à la vie associative et culturelle

Accompagnement technique et financier de l'ARS

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de CLIC de niveau 3 créés

Nombre de plans d'accompagnement globaux (PAG) mis en place

Nombre de résidences autonomie et de résidences services créées

FICHE REPERE N° 2.1.3 IDENTIFIER ET FORMER DES RELAIS LOCAUX D'INFORMATION SUR L'OFFRE DE SERVICES DU TERRITOIRE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Une offre diversifiée de services publics ou associatifs, sur des thématiques sociales, culturelles ou relatives aux déplacements, non connue de tous.
- Des enjeux de non-recours aux droits et de marginalisation progressive de certains publics.
- Un enjeu de meilleure communication des services existants en s'appuyant sur le rôle clé des acteurs relais.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 2.1 « Développer et élargir l'offre des points de mutualisation et de coordination des services publics et privés »

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) S'appuyer pour une plus large diffusion de l'information sur les secrétaires de mairie, les responsables de certaines associations, les offices de tourisme, ...
- L'information concernant les services (administratifs, sociaux, loisirs, mobilités...) est aujourd'hui souvent disponible sur les sites internet des collectivités, des structures et associations et des opérateurs. Néanmoins, cette information est parfois incomplète, mal actualisée et référencée sur les sites de recherche... Plus encore, certains usagers n'ont pas les outils ou ne sont pas assez familiers du numérique pour pouvoir accéder correctement à ces informations.
- Il est ainsi important pour les EPCI de recueillir les informations concernant l'offre de services sur le territoire (cf. fiche-action 2.1.1) et de les adresser plus particulièrement à certains acteurs-relais (secrétaires de mairie, responsables associatifs, animateurs de points multi-services, agents d'offices de tourisme...) afin que ceux-ci puissent à leur tour relayer l'information auprès du public.
- Cette information ciblée pourrait prendre la forme d'une newsletter, de réunions ou de communications plus ponctuelles ciblées sur une thématique ou les actualités sur le territoire.
 - 2) Développer les relais d'information sur l'offre de mobilité (abribus, mairies, MSAP...)
- Sur la question plus spécifique des mobilités, l'amélioration de la visibilité des services de transport collectif aussi bien que des initiatives associatives semble primordiale.
- Le site internet TransGironde permet d'ores et déjà d'avoir des informations sur les horaires, la fréquence, les tarifs, et permet de calculer des itinéraires et de connaître l'état du trafic.
- Cette plateforme numérique peut être relayée efficacement par l'intermédiaire :
 - o D'affichages plus complets au niveau des abribus avec relais vers le site internet Transgironde (QR code, standard téléphonique...)
 - o D'affichage des horaires et/ou mise à disposition de brochures et cartes dans les mairies et points multiservices
- À terme, les porteurs des points multiservices peuvent œuvrer au développement de la billettique dans les MSAP en partenariat avec les AOM compétentes (cf. Fiche-action 2.1.4)

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette fiche-repère.

QUI FAIT QUOI ?

- 1) S'appuyer pour une plus large diffusion de l'information sur les secrétaires de mairie, les responsables de certaines associations, offices de tourisme
 - Pilotage possible : Commune ou EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations, opérateurs de service, AOM, points multi-services,
 Département
- 2) Développer les relais d'information sur l'offre de mobilité (abribus, mairies, MSAP...)
 - Pilotage possible : Communes, EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : AOM, MSAP et autres points multi-services

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Livre blanc des mobilités 2030

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

La mise en place de solutions innovantes pour la mobilité des publics fragiles – type plateforme-mobilité (département)

Cartographie des lieux numériques pour favoriser l'accompagnement à la dématérialisation des services publics (netpublic)

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombres de réunions d'information organisées

FICHE-REPERE N° 2.1.4

COMPLETER LA GAMME DES SERVICES PROPOSES DANS LES **MSAP**, MAISONS ET RELAIS DE SERVICES, NOTAMMENT PAR DES SERVICES PRIVES ET ASSOCIATIFS

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- La Gironde dispose d'une offre de points mutualisés relativement importante (15 structures : Maisons de services au Public ou MSAP, Points d'information multiservices ou PIMMS, Relais de services au public ...)
 D'autres projets de mutualisation portés par des collectivités locales sont, par ailleurs, en cours de réflexion.
- Ces lieux permettent aux usagers d'accéder à une palette large et variée de services publics et associatifs (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, Mission Locale, CAUE, ...) sous forme de permanences des opérateurs ou de l'animateur de ces structures.
- L'enjeu est de mieux faire connaître ces structures et d'étoffer leur offre par un ancrage dans la vie locale, afin de favoriser leur taux de fréquentation.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 2.1 « Développer et élargir l'offre des points de mutualisation et de coordination des services publics et privés »

Lien avec la fiche-repère 1.1.1, Objectif 1.1 « Conforter l'armature des centralités par une politique active de revitalisation des centres bourgs historiques »

EXEMPLES D'ACTIONS

- Développer dans les MSAP, maisons, relais de services... une offre de services au-delà des opérateurs « classiques » : information, réservation et délivrance de billets ou produits (transport, culture, loisirs, tourisme, circuits courts alimentaires, ...)
- L'élargissement de l'offre résulte de l'élaboration de partenariats et de conventions entre les points mutualisés et les partenaires concernés: associations, structures culturelles, touristiques, autorités organisatrices de mobilité.
- Selon le service considéré, plusieurs modes d'action peuvent être envisagés pour favoriser cet élargissement de l'offre :
 - o Développement de permanences d'associations.
 - o Mise à disposition de salles ou d'espaces de réunion pour les associations.
 - Prise en charge par les animateurs MSAP de nouveaux services (billettique, informations...) ce qui nécessite un conventionnement et des formations adaptées.
 - o Mise à disposition d'espaces de vente à destination des producteurs locaux et circuits courts.

2) Faire des MSAP, relais de services... des espaces d'expression, de socialisation et de solidarité

- Au-delà de l'élargissement des services proposés, les points mutualisés peuvent devenir de véritables lieux de socialisation ou des tiers lieux, au travers des pistes suivantes :
 - O Adosser le point multi-services à un centre social afin de lier et rendre plus lisible les deux structures.
 - Ouvrir la MSAP à des ateliers, évènements ponctuels, animations culturelles ou sportives.
 - Créer des espaces de co-working ou autres espaces de réunions informelles dans ou à proximité du point multi-services.
 - o Faire du point multi-services un lieu de démocratie participative (réunions du conseil de quartiers, réunions publiques...).

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette fiche-repère

QUI FAIT QUOI?

- 1) Développer dans les MSAP, maisons, relais de services... une offre de services au-delà des opérateurs « classiques » : information, réservation et délivrance de billets ou produits (transport, culture, loisirs, tourisme, circuits courts alimentaires, ...)
 - Pilotage possible : Porteurs du point multi-services
 - Partenaires potentiels à mobiliser : AOM, institutions culturelles, touristiques, producteurs locaux,
 AMAP, Département
- 2) Faire des MSAP, maisons, relais de services... des espaces d'expression, de socialisation et de solidarité
 - Pilotage possible : Porteurs du point multi-services
 - Partenaires à mobiliser : acteurs associatifs, sportifs, culturels, médiathèques, centre sociaux,
 Département

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Conventions des points multi-services.

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Portail internet « maison de services au public »

Financement de l'Etat et des opérateurs concernés

Intervention Région Nouvelle Aquitaine

Intervention Département de la Gironde

Fonds Leader

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de services supplémentaires offerts en MSAP, RSP, PIMMS...

Fiche repère n°1.5.2 – Assurer l'accueil social inconditionnel de proximité

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Issu du plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, le premier accueil social inconditionnel de proximité vise à garantir à toute personne rencontrant des difficultés sociales un accueil et une écoute quels que soient sa demande et ses besoins, afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, au besoin accompagnée. Ce niveau de service exige la mise en place d'une première ligne d'intervenants sociaux coordonnés.
- Le développement de ces types d'accueil répond à un certain nombre de constats, identifiés au niveau national au cours des Etats généraux du travail social:
 - o Nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social.
 - Délais longs d'obtention de rendez-vous auprès des services sociaux.
 - Fracture numérique croissante pour les personnes peu familières du numérique ou ne disposant pas des outils nécéssaires, accentuée par une dématérialisation croissante des procédures la plupart du temps non accompagnée par de la médiation numérique.
 - o Complexité du réseau et multiplicité des acteurs qui induit des difficultés de visibilité et de clarté pour les usagers et une moindre efficacité dans la coordination des interventions.
 - o Phénomènes de non recours aux droits restant importants malgré les nombreuses initiatives déjà prises dans ce domaine.

LIENS A D'AUTRES FICHES-REPERES ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

1.5.1 Favoriser la mise en réseau des acteurs des champs de l'insertion, du social, de l'emploi et de la formation, vis-à-vis des publics fragiles

Objectif 1.5 « Cibler des actions dans les territoires en fragilité sociale, y compris les quartiers de la politique de la ville » de l'Axe 1 – Prendre en compte les dynamiques territoriales pour garantir un maillage équilibré de l'offre de services en Gironde

- 2.1.1 Développer la mutualisation de services au public et les permanences d'opérateurs de services sur les territoires les plus éloignés
- 2.1.4 Compléter la gamme des services proposés dans les MSAP, maisons et relais de services, notamment par des services privés et associatifs

Objectif 2.1 « Développer et élargir l'offre des points de mutualisation et de coordination des services publics et privés » de l'Axe 2 – Agir sur l'offre de services par des solutions innovantes et solidaires

DECLINAISON DE L'ACTION

1) Coordonner un réseau d'acteurs assurant un premier accueil social inconditionnel

- Cette coordination d'un réseau d'acteurs assurant le premier accueil social inconditionnel, est pilotée par le Conseil départemental, et se définit par plusieurs principes majeurs :
 - o Ouverture à tous les publics.
 - Accueil modulable: premier accueil immédiat sans rendez-vous, temps d'accueil sur rendez-vous notamment pour les personnes qui le souhaitent ou les demandes complexes, voire possibilités de visite au domicile ou d'accueil mobile. Dès l'accueil immédiat, il est possible d'établir un premier état des lieux de la situation de la personne.
 - o Ecoute attentive, dispense d'information, orientation -éventuellement accompagnée- vers l'interlocuteur le plus pertinent pour apporter la réponse la mieux adaptée au besoin formulé
 - o Animation pluridisciplinaires par des intervenants sociaux ou autres personnels formés.

La mise en place d'un accueil social de proximité relève en grande partie des missions légales du Département et est assuré en Gironde par le déploiement des MDSI, et par les actions de coordination menées par les Pôles territoriaux de solidarité avec leurs partenaires.

(L'enjeu est donc de conforter cette dynamique et de l'inscrire dans la démarche du Plan d'action interministériel, en

cohérence avec la méthodologie de structuration proposée par le Guide d'appui co-rédigé par l'ANDASS et le Ministère des Affaires sociales et de la Santé).

- Les étapes de mise en œuvre peuvent ainsi être les suivantes :
 - o Identification des structures remplissant les conditions de mise en œuvre de l'accueil social inconditionnel de proximité, notamment les MDSI, les CCAS et les CIAS, les MSAP...
 - Constitution d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des partenaires du domaine social afin de définir un cadre de réflexion commun à l'échelle départementale. L'objectif sera de garantir la complémentarité avec les acteurs et de conforter le maillage du territoire en points d'accueil sociaux de proximité.
 - Réalisation d'une charte partagée du premier accueil social qui a pour but d'assurer l'intégration de l'accueil social inconditionnel de proximité dans l'offre de services de chacun des partenaires et de formaliser le portage institutionnel et politique de cet accueil. Un tel document conditionnera l'engagement de chacune des structures identifiées au préalable à mettre en place un accueil inconditionnel de qualité et posera les bases d'une culture commune en matière de niveau d'accueil.
 - Réalisation de référentiels à l'échelle des Pôles territoriaux de solidarité établissant les bases de travail communes entre partenaires en matière d'accueil social.
 - o Favoriser l'accessibilité au moyen d'une communication externe large et adaptée

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cette fiche concerne tout le territoire départemental.

PUBLICS PRIORITAIRES

Les actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre de cette fiche concernent potentiellement l'ensemble des Girondins.

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Mettre en place un dispositif de premier accueil social inconditionnel
 - Pilote : Département
 - Partenaires à mobiliser : Etat, Collectivités et EPCI, CCAS et CIAS, UD-CCAS, organismes de protection sociale, acteurs associatifs...

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social

Guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité

Circulaire du Premier ministre n.5878/SG du 18 juillet 2016

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

- Cartographie des lieux d'accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire

FICHE-REPERE N° 2.2.2

FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS DES CHAMPS DE L'INSERTION, DU SOCIAL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, VIS-A-VIS DES PUBLICS FRAGILES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- L'offre de services publics et sociaux est globalement satisfaisante et s'avère plus développée pour certains services que dans les départements voisins.
- Néanmoins, des différences peuvent être observées selon les territoires, impliquant des réponses adaptées :
 - O Des territoires en situation de fragilité, identifiés comme des secteurs prioritaires d'intervention (Blayais, Entre-Deux-Mers, Pays Foyen, Pointe du Médoc, Nord Libournais).
 - O Des publics aux problématiques spécifiques (néo-résidents des territoires aux franges de l'aire métropolitaine, personnes âgées en situation de précarité, jeunes sans véhicule individuel).
- L'enquête à la population a révélé des attentes concernant les services d'accompagnement à l'emploi ou de prestation et d'accompagnement social, en termes d'amélioration du maillage territorial (notamment en dehors de l'aire métropolitaine), d'adaptation aux rythmes de vie (pour les secteurs de l'aire métropolitaine polarisés par Bordeaux), de qualité et de visibilité des services, ...
- L'enjeu est donc de fédérer les acteurs et de renforcer les relais locaux afin de fluidifier le parcours de l'usager et favoriser son accessibilité au service.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 2.2. Améliorer l'accès aux droits en faveur des publics fragiles

Lien vers la fiche-repère 2.1.4 Compléter la gamme des services proposés dans les MSAP, maisons et relais de services, notamment par des services privés et associatifs

Objectif 2.1 « Développer et élargir l'offre des points de mutualisation et de coordination des services publics et privés »

Lien vers la fiche-repère 3.3.1 Mettre en œuvre des actions de médiation linguistique, culturelle, numérique afin de faciliter l'usage des services pour des personnes rencontrant des difficultés Objectif 3.3 « 3.3 Développer la médiation numérique, culturelle, linguistique »

EXEMPLES D'ACTIONS

Développer une politique partenariale permettant aux partenaires de mieux connaître les ressources de chacun et de signaler des situations de fragilité ou d'urgence

- L'offre des points multi-services (MSAP, RSP, PIMMS) est à diversifier et à adapter en fonction des besoins du territoire et des points de contact existants. La réflexion commune des collectivités, des associations, des responsables des points-multi-services et des opérateurs sur ces questions peut être suscitée dans le cadre d'une instance dédiée.
- Conduite des démarches territoriales favorisant une connaissance partagée des ressources du territoire pour exemple, prendre appui sur les démarches partenariales d' « annuaire partagée » entre opérateurs.
- Les documents d'analyse des besoins et pratiques des usagers produits à l'échelle des territoires (cf. fichesrepère 1.3.1 et 2.1.1) sont à valoriser, afin d'identifier les manques et travailler sur les leviers d'amélioration en envisageant par exemple des actions thématiques ponctuelles sur des territoires donnés. Il s'agit au final de favoriser une prise en compte globale des problématiques des publics les plus fragiles.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés, avec une priorité sur les secteurs plus fragiles socialement : Blayais, Entre-Deux-Mers, Pays Foyen, Pointe du Médoc, CdC Castillon- Pujols, Nord Libournais ainsi que les quartiers politique de la Ville des pôles urbains.

PUBLICS PRIORITAIRES

Le développement de l'offre est destiné notamment aux publics fragiles (personnes en situation de précarité sociale, personnes en situation de handicap, personnes allophones...) ou peu mobiles (seniors, jeunes...).

QUI FAIT QUOI?

Développer une politique partenariale permettant aux partenaires identifiés de signaler des situations de fragilité ou d'urgence

- Pilotage possible : Département, EPCI, communes
- Partenaires potentiels à mobiliser : Opérateurs de services, animateurs MSAP, structures associatives

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Programme départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Bourse départementale d'insertion

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre d'actions partenariales sur des thématiques données

FICHE REPERE N° 2.3.1

PRENDRE APPUI SUR LES LIEUX NUMERIQUES FAVORISANT LE TELETRAVAIL ET LES AUTRES USAGES DU NUMERIQUE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Le contexte global de transition numérique fait évoluer les pratiques des usagers avec pour conséquence la dématérialisation progressive de certains services publics et au public.
- Les nouvelles pratiques numériques impactent également les habitudes du monde professionnel : amélioration de la mise en réseau et de l'échange de connaissances par l'intermédiaire d'internet, des smartphones et des réseaux sociaux, possibilité de télétravail...
- L'enjeu pour les pouvoirs publics est d'accompagner et d'impulser ces évolutions tout en garantissant l'accès de tous aux ressources et outils numériques et en agissant pour accompagner les usagers peu familiers du numérique dans ces nouvelles pratiques.

Un lieu numérique offre, a minima, un accès au public à des outils numériques et une connexion voir un accompagnement dans des démarches comme l'e-administration, la robotique etc... . Il comprend des espaces publics numériques (centre de ressources pour le développement numérique des territoires), des bibliothèques de prêt, des tiers lieux , des fab lab, des missions locales, des Point d'Information Jeunesse etc... .

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 2.3. « Utiliser toutes les potentialités du numérique et accompagner le développement de son usage »

Lien avec les fiches-repère 2.3.2 S'appuyer sur l'offre des médiathèques pour renforcer les points d'accueil numériques et 2.3.3 Soutenir les expérimentations et innovations permettant de développer les usages du numérique en complément de l'offre physique

EXEMPLES D'ACTIONS

1/ Travailler le maillage en matière numérique entre les espaces de coworking, les lieux numériques, pépinières, les MSAP, et les associations ...

Il existe déjà sur le département une réelle dynamique en termes de création d'espaces collaboratifs et tiers lieux (33 à Bordeaux et 25 sur le reste du territoire).

La création d'espaces supplémentaires peut être pensée en cohérence ou de manière intégrée avec l'implantation de structures collaboratives existantes (pépinières d'entreprises, points multi-services). Dans le cadre de structures en réflexion ou en projet, il pourrait être judicieux de penser en amont l'intégration d'espaces de co-working en anticipant les différents services possibles au public et aux entreprises.

- Les collectivités et autres porteurs de projets peuvent répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « tierslieux » de la Région Nouvelle Aquitaine qui soutient :
 - La création de tiers-lieux dans le cadre d'un dispositif d'amorçage de projets, portant sur 2 ans (conception, ingénierie, aménagements spécifiques, équipements et mobiliers, lancement, communication, animation).
 - o Des projets de réseau de dimension infrarégionale ou régionale visant à structurer, mutualiser et promouvoir les offres locales des tiers-lieux.

- Les porteurs de projets peuvent s'appuyer sur les dispositifs de mise en réseau et de communication existants pour améliorer la visibilité de leurs structures (Coopérative Tiers-lieux notamment).
 - 2) Développer des services itinérants d'accès au numérique et d'accompagnement à ses usages
- Dans le cadre de la conférence des Financeurs, un bus numérique a été testé en 2016 et parcourt aujourd'hui le territoire girondin à destination des seniors. Ce bus, équipé de postes informatiques et de tablettes, est à destination du public senior et leur permet de participer à des ateliers de formation collectifs gratuits. Ce dispositif est financé par la Conférence des financeurs (composée du Département de la Gironde, la CARSAT, la MSA et le RSI dans le cadre du partenariat inter-régimes) et la CARSAT.
- A l'échelle des territoires, il peut être intéressant de développer des projets similaires, correspondants plus particulièrement aux besoins locaux identifiés et au maillage territorial à composer: bus ou autre véhicule à l'échelle PETR/Territoire de solidarité proposant des formations intergénérationnelles, permanences itinérantes avec mise à disposition de tablettes, animations dans les médiathèques du territoire...
 - 3) Créer des espaces de diffusion des nouveaux usages digitaux : fablab...
- Il existe aujourd'hui une dizaine de fablabs en Gironde, espaces fournissant un accès pour tous aux nouveaux outils de création (imprimante 3D, autres outils de construction...). Ces espaces sont aujourd'hui concentrés dans la métropole bordelaise.
- Il est possible pour les territoires d'encourager le développement de ces structures innovantes en accompagnant des porteurs de projet dans l'analyse des besoins, l'identification des objectifs, la recherche d'un local ou le développement d'un service itinérant.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette fiche-repère

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les publics

Publics peu familiers des outils et usages numériques (personnes âgées, personnes en situation de précarité...) pour la sous-action 2

QUI FAIT QUOI?

- 1) Travailler le maillage en matière numérique entre les espaces de coworking, les lieux numériques, pépinières, les MSAP, et les associations ...
 - Pilotage possible : Commune, EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Région Nouvelle Aquitaine, MSAP, pépinières d'entreprises, coopérative tiers-lieux
- 2) Développer des services itinérants d'accès au numérique et d'accompagnement à ses usages
 - Pilotage possible : EPCI, PETR, Territoires de solidarité
 - Partenaires potentiels à mobiliser : opérateurs de services, Département, associations, communes
- 3) Créer des espaces de diffusion des nouveaux usages digitaux : fablab...
 - a. Pilotage possible: EPCI, communes, entrepreneurs, associations
 - b. Partenaires potentiels à mobiliser : coopérative tiers-lieux, Cap sciences, les petits débrouillards, entreprises,

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Diagnostic numérique du Département de la Gironde

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Appel à Manifestation d'Intérêt « Développer les tiers-lieux » Région Nouvelle Aquitaine

Appel à projet de fondations notamment Fondation de France, Orange, Free

Appels à projet du Département

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de services itinérants créés/ territoires couverts

FICHE-REPERE N° 2.3.2

S'APPUYER SUR L'OFFRE DES MEDIATHEQUES POUR RENFORCER LES POINTS D'ACCUEIL NUMERIQUES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Le développement généralisé des outils numériques impacte les usagers dans leur vie quotidienne : accès à l'information, aux services, aux loisirs et divertissements, traitement des démarches administratives...
- L'utilisation des interfaces numériques (sites internet des opérateurs, espaces client, messagerie, plateformes de paiement, applications téléphoniques...) n'est pas toujours aisée pour les usagers peu familiarisés avec les outils numériques ou n'ayant pas la possibilité d'y avoir accès à leur domicile. De plus, l'utilisation des outils informatiques dans des usages de loisirs n'implique pas forcément une bonne capacité à utiliser les services en ligne, par exemple pour les jeunes; un effort plus global de sensibilisation et de formation à ces outils est donc à mener.
- Les médiathèques, particulièrement lorsqu'elles prennent le rôle de tiers-lieux (cf. Fiche-repère 1.3.3), peuvent constituer un acteur important du développement de l'accompagnement des publics aux usages numériques.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 2.4. « Utiliser toutes les potentialités du numérique et accompagner le développement de son usage »

Lien avec la fiche-repère 1.3.6 Compléter l'offre de services dans les lieux ressources existants (PIMMS, médiathèques, mairies,...)

Objectif 1.3 « Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)

- 1) Doter les médiathèques des équipements nécessaires (postes internet, tablettes...)
- La dynamique d'intégration de l'aspect numérique aux services proposés dans les médiathèques et bibliothèques est déjà présente sur le département, avec 36 bibliothèques et 44 médiathèques référencées en Espaces Publics Numérique (EPN) sur le territoire girondin.
- Il est intéressant pour les collectivités disposant de bibliothèques ou médiathèques de s'inscrire dans ce mouvement, en permettant aux structures non encore équipées de se doter des aménagements et matériels nécessaires au développement d'EPN: espaces dédiés avec postes informatiques, webcams, imprimantes... et/ou tablettes numériques permettant une utilisation mobile.
- Le développement de ces services permet également de valoriser une offre numérique propre aux médiathèques: interface départementale bibliogironde.fr proposant des ressources en ligne, prêt de liseuses proposant une offre complémentaire de la collection papier... ou accès à d'autres activités digitales (jeux vidéo, programmation, publication assistée par ordinateur, musique assistée par ordinateur...).
 - 2) Former le personnel des bibliothèques-médiathèques à l'accueil et à l'accompagnement du public autour des nouveaux outils du numériques
- Les outils numériques déjà implantés ou en développement dans les médiathèques nécessitent une formation spécifique du personnel des bibliothèques et médiathèques.
- Des formations sur ces sujets sont proposées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT); Bibdoc formation, le portail de la formation continue des métiers des bibliothèques et de la documentation en répertorie également. Il s'agit de donner la possibilité aux bibliothécaires le souhaitant de se rendre à ces formations.

• Le rôle de coordination et de mise en réseau des structures que joue la BDP de la Gironde permet également de favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques autour de l'accompagnement au numérique : table-rondes avec les acteurs de la médiation numérique, retour d'expérience des établissements déjà dotés d'un EPN depuis plusieurs années...

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette fiche-repère.

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Publics les plus éloignés des outils et pratiques numériques : personnes en situation de fragilité sociale, personnes âgées, personnes en situation de handicap

QUI FAIT QUOI?

- 1) Doter les médiathèques des équipements nécessaires (postes internet, tablettes...)
 - Pilotage possible : EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Bibliothèque Départementale de Prêt, Département
- 2) Former le personnel des bibliothèques-médiathèques à l'accueil et à l'accompagnement du public autour des nouveaux outils du numériques
 - Pilotage possible : EPCI, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Bibliothèque Départementale de Prêt

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques (2017-2023) Libre Blanc des Services et Usages Numériques en Gironde (2011)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Dispositif départemental de soutien au poste de médiateur/animateur

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombres de bibliothèques et médiathèques équipées

Nombre de personnels de bibliothèque et médiathèque formés

FICHE-REPERE N° 2.3.3

SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INNOVATIONS PERMETTANT DE DEVELOPPER LES USAGES DU NUMERIQUE NOTAMMENT EN COMPLEMENT DE L'OFFRE PHYSIQUE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Les modes de vie sont d'ores et déjà profondément transformés par l'essor du numérique et le développement des applications et usages ; tous les aspects de la vie quotidienne et professionnelle sont concernés.
- Les collectivités, l'Etat, les associations départementales ou locales œuvrent en Gironde pour éviter l'aggravation de la fracture numérique, sociale et territoriale : Espaces Publics Numériques (EPN), tierslieux, initiation et formation aux usages numériques, ...
- L'enjeu est de généraliser ces initiatives de mise à disposition d'espaces ou de formations, en favorisant des expérimentations et des innovations dans le champ des services au public, afin de tirer parti du potentiel du numérique.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 2.4 « Utiliser toutes les potentialités du numérique et accompagner le développement de son usage »

Lien avec la fiche-repère n°3.3.1 Mettre en œuvre des actions de médiation linguistique, culturelle, numérique afin de faciliter l'usage des services pour des personnes rencontrant des difficultés Objectif 3.3 « Développer la médiation numérique, culturelle, linguistique »

- 1) Conduire des actions de sensibilisation et de communication autour du numérique
- Les collectivités locales peuvent se saisir des enjeux d'accompagnement au numérique en développant des actions de sensibilisation et formation aux usages :
 - o Communication sur les Espaces Publics numériques présents sur le territoire.
 - Ateliers de sensibilisation à destination des publics (jeunes, seniors) avec l'appel à projet segpa/numérique, commission medias et usages numériques + bus numérique (dispositif itinérant à l'échelle départementale à destination du public senior.)
 - o Permanences d'écrivains publics numériques (cf. Fiche-repère 3.3.1).
 - o Déployer les chèques APTIC (Chèque « Culture numérique pour tous »).
 - Services civiques numériques : formation et production d'un corpus sur la médiation numérique pour assurer la pérennité des actions
 - o Itinérance d'actions pour permettre l'accès aux services publics dématérialisés (action à venir devéloppée par l'AFEPEM sur le Réolais)
 - 2) Former des intervenants (bénévoles et professionnels) et s'appuyer sur eux pour développer un accompagnement intergénérationnel aux usages du numérique
- Les espaces d'accès public aux outils informatiques (EPN, espaces numériques des points multi-services, ...)
 sont davantage utilisés par les publics moins familiers du numérique lorsque du personnel accompagnant est présent.
- Les collectivités locales peuvent envisager de renforcer l'accompagnement au numérique dans ces espaces : embauche de jeunes en service civique, embauche mutualisée de médiateurs numériques ou d'écrivains publics numériques itinérants à l'échelle de l'EPCI, financement de la formation de bénévoles

d'association de médiation...

- 3) Recenser, géolocaliser et informer sur les Espaces Publics Numériques sur un outil collaboratif
- Le recensement des structures offrant un accompagnement aux usages numériques figure sur le site internet NetPublic, qui propose un annuaire géolocalisé des EPN. Le site est accessible par tout public et permet de prendre connaissance des lieux numériques et de leurs offres.
 - Chaque structure portant une offre en matière d'accompagnement aux usages ou de médiation numérique peut alimenter le site.
 - Le Département de la Gironde a procédé à un premier diagnostic des territoires numériques de la Gironde et alimenté l'outil Netpublic avec les premiers lieux recensés.
- Il s'agit pour les collectivités ayant des lieux numériques sur leur territoire de s'assurer que l'information disponible sur NetPublic est à jour et que les structures sont bien référencées.
- Ce recensement pourra être la base d'une réflexion sur une communication plus globale à l'échelle des territoires de solidarité du département afin que les usagers identifient davantage ces structures et les services disponibles dans ces espaces. Cela peut également faciliter une mise en réseau de ces espaces afin de capitaliser et diffuser des bonnes pratiques et innovations.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette fiche-repère.

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Publics peu familiers des outils et usages numériques : personnes âgées, personnes en situation de précarité...

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Conduire des actions de sensibilisation et de communication autour du numérique
 - Pilotage possible : EPCI, communes, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations, coopérative des acteurs de la médiation numérique
- 2) Former des intervenants (bénévoles et professionnels) et s'appuyer sur eux pour développer un accompagnement intergénérationnel aux usages du numérique
 - Pilotage possible : EPCI, communes, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser : organismes de formation, associations, CNFPT
- 3) Recenser, géolocaliser et informer sur les Espaces Publics Numériques
 - Pilotage possible : communes, EPCI, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser : secrétariat dEtat au numérique, Medias Cité, coopérative des acteurs de la Médiation numérique, associations, collectivités, EPCI

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Diagnostic numérique 2017 (Département de la Gironde)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Fonds de Solidarités numériques Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Coopérative des acteurs de la médiation numérique

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Recensement lieux numériques sur le portail internet NetPublic

FICHE REPERE N° 3.1.1

FAVORISER LA COHERENCE DE L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET L'INTERMODALITE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Une diversité d'acteurs présents sur la question des transports: Région, EPCI et autres collectivités,
 Autorités Organisatrices de la Mobilité, services privés (autocaristes, taxis...).
- La loi Nouvelle organisation territoriale de la République définit la Région comme le chef de file de l'intermodalité des services de transport des voyageurs et lui donne compétence pour les transports interurbains et scolaires. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) instaure pour sa part un schéma régional de l'intermodalité qui sera intégré au futur STRADDET. D'après cette loi, les EPCI compétentes en matière de transport deviennent autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et non plus des transports; ce passage prend en compte le développement de l'usage des vélos, l'autopartage et le covoiturage. Le contexte de transfert de compétences départementales en matière de transport vers l'échelon régional et d'extension du champ d'intervention des AOM renforce la nécessité d'une gouvernance multi-échelle.
- Un réseau de transport en mutation avec notamment l'arrivée de la LGV Sud Europe Atlantique à Bordeaux.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERES ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.1 Développer, diversifier et mieux faire connaître l'offre de mobilité

En lien avec les fiches-repère n°3.1.2 Développer les modes actifs de déplacements complémentaires aux transports collectifs et n°3.1.3 Consolider les outils d'information et d'accompagnement à la mobilité

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Promouvoir le développement d'une offre de TAD (transport à la demande) dans les secteurs non dotés

Depuis 2013, le service TransGironde Proximité a été mis en place par le Département en partenariat avec les communautés de communes volontaires. Les EPCI souhaitant mettre en place ce service sont invitées, en lien avec les services de la Région, à :

- Identifier le public cible du TAD sur leur territoire: personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie, personnes à mobilité réduite, en insertion professionnelle ou titulaires des minima sociaux (solution choisie par une majorité d'EPCI ayant déjà développé ce service) ou ouvert à tous (solution choisie par la CDC Médoc Estuaire, la COBAN, la CDC Sud Gironde...).
- Établir la liste de lieux ciblés hors du périmètre intercommunal pouvant être desservis par le TAD (pôles intermodaux, services publics et sociaux...).
- Communiquer autour de ce nouveau service sur le territoire : articles dans les bulletins municipaux et le journal intercommunal, mise à jour des sites internet, affichages, dépliants.

Des initiatives associatives de transport bénévole de personnes âgées ou publics fragiles peuvent également être promues au niveau intercommunal. Certaines existent déjà comme l'association Transport Rural à la demande 33, association adhérente de MSA Services Gironde.

2) Développer l'intermodalité des réseaux sur le territoire

Les AOM se doivent de prendre en compte et de favoriser l'intermodalité, c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs modes de transports au cours d'un même déplacement, dans la mesure où l'organisation des réseaux peut contraindre certains usagers à effectuer des correspondances. Depuis 2003, la gamme tarifaire Modalis

propose des abonnements permettant d'accéder aux réseaux TransGironde et Transports Bordeaux Métropole (TBM), ou TER et TBM. Il s'agit d'un premier pas vers une tarification unifiée sur l'agglomération de Bordeaux.

Par ailleurs, le Département a également apporté son soutien à la création de pôles d'échanges multimodaux et à l'organisation de systèmes « Park &Ride » (parkings publics fermés associant un accès direct au transport urbain) sur les territoires. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre ces tendances, à travers des pistes d'action à plusieurs échelles en veillant :

- o à l'adéquation des horaires du réseau TransGironde avec celles du réseau ferroviaire,
- o au développement d'une carte unique regroupant l'ensemble des réseaux de transports urbain et interurbains sur le territoire.

3) Mettre en réseau les acteurs (club mobilités...) et développer les partenariats entre AOM

Afin de renforcer la coopération en matière de transport, la Région Nouvelle Aquitaine a souhaité créer au cours du premier trimestre 2018 un syndicat mixte régional de transport pour l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine en prenant en compte des spécificités des différents bassins de mobilité. À ce titre, il s'agit de :

- Poursuivre l'action de Mouvable en incluant l'ensemble des EPCI compétentes en transport.
- Suivre la création d'un Syndicat Mixte réunissant la Région et les AOM.
- Favoriser la coopération des acteurs du transport girondin.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cette fiche-action concerne tout le territoire départemental, en lien avec les enjeux régionaux et métropolitains.

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Promouvoir le développement d'une offre de TAD (Transport A la Demande) dans les secteurs non dotés
 - Pilotage : Région
 - Partenaires potentiels à mobiliser : EPCI et Département
- 2) Développer l'intermodalité sur le territoire
 - Pilotage : Autorités Organisatrices de Mobilité
 - Partenaires à mobiliser : EPCI
- 3) Mettre en réseau les acteurs (club mobilités...) et développer les partenariats entre AOM
 - Pilotage : Autorités Organisatrices de Mobilité
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Mouvable

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Livre Blanc des Mobilités du Département- Mobilité 2030

SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains adopté par délibération en janvier 2016)

SCoT des territoires girondins et l'interSCoT

SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Région (Transport à la demande)

Dispositif départemental de soutien au transport adapté

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Taux de couverture des EPCI en Transport à la demande

Nombre de réservations

FICHE REPERE N°3.1.2

DEVELOPPER LES MODES ACTIFS DE DEPLACEMENT COMPLEMENTAIRES AUX TRANSPORTS COLLECTIFS

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Les transports collectifs sont, dans l'état actuel de l'offre, difficiles à organiser et financer en milieu peu dense.
- Un taux de motorisation des ménages de 83,8% sur le département.
- Des enjeux de mobilité importants vers le bassin d'emploi bordelais, notamment au regard des flux domicile-travail.
- Près de 60% des déplacements font moins de 5 km.
- Des alternatives à la voiture individuelle déjà présentes ou en développement sur le territoire :
 - o 86 aires de covoiturage en service en Gironde pour un total de 1 576 places de stationnement.
 - O Un réseau cyclable urbain et départemental qui s'étend et une volonté politique de faire du vélo un mode de déplacement à part entière.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION À LA STRATEGIE

Objectif 3.1 Développer, diversifier et mieux faire connaître l'offre de mobilité

En lien avec les fiches actions n°3.1.1 Favoriser la cohérence de l'offre de transport en commun et l'intermodalité et n°3.1.3 Consolider les outils d'information et d'accompagnement à la mobilité

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Accompagner le développement du covoiturage (aires, signalétique, sites d'information...)

En Gironde, le Département et plusieurs collectivités volontaires ont déjà entamé une dynamique de développement du covoiturage. Les EPCI souhaitant s'associer à cette démarche disposent ainsi de plusieurs leviers d'action :

- Identifier les lieux de covoiturage informels ou potentiels sur leur périmètre. Certains lieux de stationnements intégrés à des pôles de services ou commerciaux peuvent déjà être le lieu de pratiques informelles de covoiturage. Par l'intermédiaire de conventionnements ou de construction de stationnement spécifiques à proximité, les collectivités peuvent accompagner le développement de ces nouvelles pratiques.
- Construire des aires de covoiturage et les valoriser à travers une signalétique dédiée. Il existe ainsi 86 aires dédiées sur le territoire : 50 financées par le Département et 36 en financement propres par des EPCI sur leur périmètre de compétences.
- Rejoindre la plateforme de covoiturage proposée par le Département. Le site « covoiturage.transgironde.fr » propose aux territoires mais également aux entreprises de créer leur « communauté de covoiturage » permettant un focus sur les trajets locaux au sein de la plateforme départementale. Aujourd'hui, les territoires du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, la CDC Jalle Eau Bourde, Bordeaux Métropole, la CA du Libournais et la CDC de Montesquieu ont développé ce service.
- Communiquer et sensibiliser sur les pratiques de covoiturage en développant des dispositifs ou animations à l'échelle locale, via les communes, communauté de communes, acteurs et partenaires locaux, et à travers les dispositifs comme les Plans de Déplacement Entreprise (PDE).
- Expérimenter en territoire rural la mise en place de covoiturage solidaire de proximité.

2) Favoriser la pratique utilitaire du vélo

Dans la Métropole, cela passe par le développement d'un réseau express et d'un réseau structurant, ainsi que par la généralisation des zones 30. Par ailleurs, d'autres actions sont prévues :

- L'organisation d'un événement annuel de promotion du vélo avec une campagne de communication adéquate.
- La Maison Métropolitaine des mobilités alternatives sera constituée comme une tête de réseau des acteurs.
- Le stationnement vélo sera développé ainsi que le réseau des stations Vcub.

Il s'agit de développer également le réseau départemental mais aussi de soutenir les projets locaux à l'aide d'ingénierie, de subventions et d'un plan d'accompagnement au changement.

- Un travail prospectif doit permettre d'optimiser l'entretien du réseau existant, mais aussi de résorber les discontinuités et d'homogénéiser la signalisation. Le stationnement vélo sera également développé en intermodalité avec les transports collectifs.
- Le soutien à la pratique et la sensibilisation, particulièrement auprès des publics en insertion et des jeunes, sera recherché. Il s'appuiera sur des éléments de communication différenciés selon le public cible.
- La mise en place d'un volet vélo sur le site internet multimodal transgironde.fr permettrait d'assurer le relais sur les informations pertinentes au développement de la pratique (réseaux cyclables, points de services vélo, idées de balades, ...)

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Territoires moins bien desservis par le transport collectif et avec des enjeux de non-motorisation de certains publics (Sud Gironde, Nord de la Haute-Gironde, Entre-Deux-Mers, du Sud Gironde, Val de l'Eyre, Nord Médoc, castillon pujols)

Zones d'emploi difficilement accessibles en transport collectif

Territoires moins dotés en aires de covoiturage : Sud Gironde, Libournais

Métropole, centralités, zones denses d'emploi

PUBLICS CIBLES PARTICULIERS

Publics non motorisés, publics captifs

Jeunes

Salariés

QUI FAIT QUOI?

- 1) Accompagner le développement du covoiturage (aires, signalétique, site d'information...)
 - Pilotage possible : Département et les EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : entreprises, relais publics dans les territoires
- 2) Favoriser la pratique utilitaire du vélo
 - Pilotage possible : Métropole, EPCI, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser :—entreprises, relais publics dans les territoires

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Livre Blanc des Mobilités du Département- Mobilité 2030 Plan coordonné de covoiturage (Grenelle Mobilités) Plan départemental de déplacement à vélo

Plan vélo métropolitain et Stratégie Métropolitaine des mobilités.

SCoT

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Conseil Départemental : ingénierie départementale et soutien financier

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Places offertes sur les aires de covoiturage (taux de remplissage fréquentation)

Linéaire de réseau cyclable créé

FICHE REPERE N°3.1.3

CONSOLIDER LES OUTILS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Une part des ménages non-motorisés de 16,2% en Gironde, notamment concentrés dans le pôle urbain dense de Bordeaux, mais également présents sur d'autres territoires moins bien desservis par l'offre de transport collectif (Sud Gironde, nord de la Haute-Gironde...).
- Des enjeux de mobilité exacerbés dans les zones rurales et périurbaines notamment dans certains espaces de l'Entre-Deux-Mers, du Sud Gironde, du Val de l'Eyre, du nord Médoc ou de la Haute Gironde.
- De nombreuses initiatives de développement des mobilités alternatives et d'accompagnement à la mobilité.

LIENS A D'AUTRES FICHES-REPERES ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.1 Développer, diversifier et mieux faire connaître l'offre de mobilité

En lien avec les fiches actions n°3.1.1 Favoriser la cohérence de l'offre de transport en commun et l'intermodalité et n°3.1.2 Développer les modes actifs de déplacement complémentaires aux transports collectifs

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Développer l'information sur l'offre de mobilité alternative existante

L'offre en matière de mobilités alternatives à la voiture individuelle se développe sur les territoires, mais n'est pas toujours connue du public car l'information est à ce jour insuffisante. Il s'agit pour les EPCI de mettre en avant tous ces dispositifs existants par l'intermédiaire par exemple des leviers suivants :

- Assurer le relais de la communication départementale dans les territoires (plaquette de sensibilisation sur le covoiturage, fiches horaires, sensibilisation au site TransGironde.fr...).
- Mettre en œuvre des campagnes de communication et de sensibilisation à l'échelle des EPCI ou territoires de solidarité: flyers, communication internet et réseaux sociaux, panneaux d'affichage, participation au « Challenge de la Mobilité » à l'image de Bordeaux Métropole, ...
- Consolider le rôle des points multiservices (MSAP, PIMMS, MDSI, CCAS, Missions locales...) en tant que relais de l'information sur les mobilités alternatives et solidaires.
- Relayer l'information sur la mobilité de manière multicanal : présence d'informations et de relais sur les abribus ou dans les aires de covoiturage vers les sites internet TransGironde.fr et/ou d'autres sites locaux, vers un numéro unique dédié à l'information sur les mobilités, développement de « guichets mobilité » sur les territoires, …
- Inciter les EPCI à créer une rubrique « Se déplacer » sur leur site internet.
- 2) Encourager les initiatives associatives favorisant un meilleur usage des transports par tous (garage solidaire, locations de véhicules à tarif social, formation à la mobilité, ...)

Les collectivités peuvent s'appuyer sur le tissu associatif pour compléter et valoriser l'offre de transport sur le territoire. Celles-ci travaillent notamment sur l'accès à la mobilité des publics les plus fragiles. Les territoires girondins peuvent déjà s'appuyer sur différentes initiatives existantes :

 Des dispositifs de plateforme de mobilité présents ou en développement sur tout le territoire girondin. Ces plateformes permettent notamment de structurer et coordonner l'offre de mobilité disponible ou de favoriser le développement de nouveaux services. • Des garages associatifs et solidaires à Bordeaux, Toulenne (Sud Gironde) et la Teste de Buch, proposant des prêts de véhicules à destination des publics en difficulté.

Il s'agit d'accompagner ces diverses initiatives et de favoriser le dialogue afin de les ancrer dans leur contexte local :

- o Aide au lancement et montage et projet
- Soutien financier
- o Prêt de locaux
- o Partage de diagnostics et de connaissances
- o Animation d'un réseau de ces structures sur le territoire afin de favoriser le partage d'expériences.

Consolider et pérenniser les dispositifs existants (plateformes mobilité)

Ces plateformes ont déjà été mises en place sur le pays Libournais, la Haute Gironde, le Sud Gironde, l'agglomération bordelaise, et sont en cours de création sur le Pays Médoc et le Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Elles permettent l'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle vers une mobilité pérenne et durable. Elles sont financées au démarrage par le Fonds Social Européen, le Conseil Départemental de la Gironde et Pôle Emploi et s'organisent autour de permanences de proximité. Elles accompagnent également les territoires dans leur réflexion autour des problématiques de mobilité auxquelles ils sont confrontés.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Territoires moins bien desservis par le transport collectif et avec des enjeux de non-motorisation de certains publics (Sud Gironde, Nord de la Haute-Gironde, Entre-Deux-Mers, du Sud Gironde, Val de l'Eyre, Nord Médoc)

PUBLICS CIBLES PARTICULIERS

Publics non motorisés, seniors, publics précaires, publics allophones, personnes âgées et handicapées

QUI FAIT QUOI?

- 1) Développer l'information sur l'offre de mobilité alternative existante
 - Pilotage possible : EPCI et AOM
 - Partenaires potentiels à mobiliser :-Département, Métropole, structures multiservices
- 2) Encourager les initiatives associatives favorisant un meilleur usage des transports par tous (garage solidaire, formation à la mobilité, plateformes mobilités...)
 - Pilotage : EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations et acteurs sociaux
- 3) Consolider et pérenniser les dispositifs existants (plateformes mobilité)
 - Pilotage possible : Département et plateformes mobilité
 - Partenaires à mobiliser : EPCI

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Livre Blanc des Mobilités du Département- Mobilité 2030 Programme départemental d'insertion (PDI) 2014-2020

Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2015-2017

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Mise en place de campagnes de communication et d'information institutionnels

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre d'initiatives accompagnées

FICHE REPERE N° 3.2.1

ADAPTER LES HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES ET FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA SAISONNALITE DE LA FREQUENTATION DANS L'OFFRE ET LES HORAIRES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- L'évolution des modes de vies des habitants, la dissociation croissante entre lieu de résidence et lieu de travail engendrent de nouvelles pratiques et de nouveaux besoins en matière de services : adaptation des horaires et jours d'ouverture des services, complémentarité entre les accès numérique et physique.
- Par ailleurs, les secteurs touristiques du département présentent des disparités de fréquentation selon le moment de l'année. D'autres territoires peuvent également être marqués par une demande en services inégale selon les périodes de l'année. Cette saisonnalité peut impacter notablement l'offre de services de ces secteurs et l'adéquation offre-demande, quelle que soit la thématique de services concernée.
- L'enjeu est donc à la fois de mieux connaître les évolutions des pratiques et besoins des habitants en matière de services, notamment dans les territoires en croissance démographique et dans les secteurs touristiques, et de proposer des adaptations dans les plages d'ouverture des services.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.2 « Adapter les services aux évolutions sociétales »

Lien avec les fiches-repère 1.1.1 Favoriser la mise à la disposition d'une ingénierie permettant aux territoires de concevoir une démarche de revitalisation des centres bourgs intégrant la question des services publics et privés

Objectif 1.1 « Conforter l'armature des centralités par une politique active de revitalisation des centres bourgs historiques »

Lien avec la fiche-repère 1.3.1 Développer et soutenir des démarches d'analyse des besoins en services dans les territoires

5) Objectif 1.3 « Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale) »

- 1) Etudier la saisonnalité de la fréquentation des services et de la demande
- En complémentarité à l'observation et l'analyse de l'évolution de l'offre et de la demande en services sur les territoires (fiche-repère 1.3.1), l'étude des phénomènes de saisonnalité apporterait une plus-value sur les secteurs concernés par cette problématique. Divers enjeux peuvent être analysés: industries et agriculture saisonnières, accueil des travailleurs saisonniers, fréquentation des commerces et services en et hors saison touristique, ...
- Pour ce faire, les collectivités peuvent s'appuyer sur les méthodologies et les analyses de la CCI en matière de commerce à l'échelle départementale, afin de mener leur propre étude localement : enquête à la population et/ou à destination des visiteurs de passage, entretiens avec les commerçants et opérateurs de services à l'activité saisonnière ou non, production de statistiques de fréquentation, ...
 - 2) Analyser les expériences passées et s'appuyer sur celles d'autres territoires
- La mise en relation et le partage de connaissances rendu possible par l'intermédiaire de réseaux tels que la Ronde de Gironde (portée par la CCI) permet aux associations de commerçants de s'inspirer des actions innovantes développées dans d'autres territoires girondins.
- Un travail de même nature devrait être conduit à partir des observations et de la mise en réseau conduite au niveau départemental, et/ou à celui des pays-PETR. Ce recensement préalable permettrait en effet

d'identifier et de valoriser des expériences en cours afin que les EPCI et acteurs locaux puissent s'en inspirer.

3) Sensibiliser à l'intérêt de l'élargissement des plages d'ouverture (horaires et jours)

- Les collectivités locales peuvent agir pour encourager les commerçants et opérateurs de services (y compris les points mutualisés) à l'ouverture sur des plages élargies (horaires, jours, période), en fonction de l'observation des pratiques et des besoins. Elles peuvent ainsi conduire des actions de sensibilisation de réflexion avec les acteurs concernés sur des solutions conciliant réponse à la demande et respect des rythmes de travail des salariés des structures publiques ou privées délivrant des services :
 - O Coaching et conseil par un professionnel, qui peut être manager de commerce employé par la collectivité ou un intervenant externe (cf. fiche-repère 1.1.1).
 - o Travail en partenariat avec les associations de commerçants pour développer une ouverture élargie coordonnée.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Territoires touristiques ou concernés par une saisonnalité de la population résidente

Territoires ou secteurs en croissance démographique ou marqués par une forte proportion de navetteurs

QUI FAIT QUOI?

- 1) Etudier la saisonnalité de la fréquentation des services et de la demande
 - Pilotage possible : EPCI, PETR et Pays, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations de commerçants, CCI
- 2) Analyser les expériences passées et s'appuyer sur celles d'autres territoires
 - Pilotage possible : EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations de commerçants, réseau la Ronde de Gironde
- 3) Sensibiliser à l'intérêt de l'élargissement des plages d'ouverture (horaires et jours)
 - Pilotage possible : EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations de commerçants

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de territoires ayant conduit une étude sur l'impact de la saisonnalité sur les services

FICHE REPERE N° 3.2.2

DEVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES PERMETTANT DE FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES POUR LES PERSONNES LES MOINS MOBILES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Les ménages non motorisés de Gironde correspondant à deux types de profils :
 - O Habitants des zones urbaines (notamment de la métropole bordelaise), pouvant bénéficier d'une offre de transport collectif développée
 - Habitants de zones rurales et périurbaines (notamment dans certains secteurs de l'Entre-Deux-Mers, du Sud Gironde, du Val de l'Eyre, du nord Médoc ou de la Haute Gironde), en situation de fragilité du fait de leur situation sociale, de leur âge, d'un handicap et disposant donc d'une plus faible capacité de mobilité
- L'objectif pour favoriser l'accessibilité de ces publics aux services est double: améliorer leurs possibilités en termes de mobilités (transport collectif, mobilités collaboratives, aide au permis de conduire...) et agir pour le maintien et la création de services de proximité notamment grâce à l'itinérance et au développement de permanences.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.2 « Adapter les services aux évolutions sociétales »

Lien avec la fiche-repère 1.3.7 Favoriser les initiatives en faveur des nouvelles formes de commerces Objectif 1. 3 « Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale) »

- 1) Etudier la faisabilité et mettre en place, avec les professionnels et opérateurs compétents, des services itinérants
- Développer des services itinérants peut permettre de rompre l'isolement des personnes peu mobiles habitant notamment en milieu rural, mais aussi en milieu urbain ou périurbain pour les publics défavorisés.
- De nombreux projets de services itinérants, dont peuvent s'inspirer les territoires girondins, ont vu le jour sur différents territoires français, portés par des acteurs publics, privés ou associatifs et offrant des services diversifiés, par exemple :
 - Bus social dentaire travaillant aux situations d'urgence des personnes défavorisées. Des praticiens bénévoles proposent des consultations dans ce bus qui stationne de manière hebdomadaire dans le secteur de Paris, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis.
 - Création d'Espaces Publics Numériques et de Fablabs itinérants (à l'échelle départementale dans la Manche par exemple).
 - o MSAP itinérante proposant des permanences, relais-emploi à l'échelle d'un EPCI, ...
 - Epicerie sociale et solidaire itinérante
 - o Halte-garderie itinérante à l'échelle intercommunale.
 - Cinéma itinérant, festivals multi-sites.
 - Commerçants proposant un service itinérant : épicerie, coiffeur, ...
- Cette offre est à développer à l'échelle la plus pertinente (EPCI, PETR ou pays, Département) selon le service considéré et les partenaires pouvant contribuer au projet.

- 2) Mettre en place des points de délivrance périodiques (commerces, services à vocation touristique, ...)
- Des services peuvent être favorisés afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre : organisation de ventes de produits locaux dans les centre-bourgs et maintien des marchés; services de livraison ou organisation en points-relais, ...
- Par exemple, plusieurs collectivités ont déjà mis en place des systèmes de livraison de livres de bibliothèque ou de médicaments à domicile en partenariat avec La Poste (dispositif « Portage de proximité »).
- Il s'agit pour les communes et EPCI d'étudier l'opportunité et la pertinence du développement de tels services au vu du contexte local et de la demande des habitants, en lien avec les points mutualisés existants sur le territoire.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Territoires ruraux peu dotés en offre de transport collectif : Médoc, Haute-Gironde, Sud Gironde

Territoires urbains concentrant les usagers en situation de fragilité sociale

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Publics peu mobiles : personnes en situation de précarité, jeunes, personnes en situation de handicap

QUI FAIT QUOI?

- 1) Etudier la faisabilité et mettre en place, avec les professionnels et opérateurs compétents, des services itinérants
 - Pilotage possible : EPCI, PETR, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations, opérateurs de services, acteurs du secteur social et médico-social, commerçants...
- 2) Mettre en place des points de délivrance périodiques (commerces, services à vocation touristique, ...)
 - Pilotage possible : EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : points mutualisés, office de tourisme, commerçants, La Poste

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma départemental d'animation de la vie locale

Schéma départemental d'accueil du jeune enfant

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie à l'échelle départementale

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de services itinérants expérimentés

FICHE-REPERE N° 3.3.1

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE MEDIATION LINGUISTIQUE, CULTURELLE, NUMERIQUE AFIN DE FACILITER L'USAGE DES SERVICES POUR DES PERSONNES RENCONTRANT DES DIFFICULTES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Le profil social des différents territoires girondins est contrasté, nécessitant une réponse en termes d'aide sociale adaptée à chaque secteur :
 - Les franges départementales, de la pointe du Médoc au Sud Gironde, concentrent les ménages les plus fragiles (bas revenus, vieillissement de la population, potentiel de précarité énergétique).
 - Bordeaux métropole présente des inégalités marquées, avec des situations de précarité plus importantes et la présence de publics fragiles (allophones, ...) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
 - Les secteurs en périphérie de la métropole présentent des fragilités sociales en termes de revenus et des besoins non totalement couverts en matière de services à destination des jeunes ménages nouvellement installés.
 - Le Bassin d'Arcachon et le littoral sont marqués par une structure démographique vieillissante qui induit des enjeux spécifiques pour les seniors même si ceux-ci sont majoritairement plutôt aisés.
- La présence de ces publics en situation de fragilité appelle à renforcer les dispositifs de médiation culturelle, linguistique et numérique, dans une optique de lutte contre le non-recours au droit et contre la fracture numérique.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.3 « Développer la médiation numérique, culturelle, linguistique »

Lien avec la fiche-repère n°1.3.6 Compléter l'offre de services dans les lieux ressources existants (PIMMS, médiathèques, mairies, ...)

Objectif 1.3 « Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)

Lien avec la fiche-repère n°2.3.3 Soutenir les expérimentations et innovations permettant de développer les usages du numérique en complément de l'offre physique

Objectif 2. 3 « Utiliser toutes les potentialités du numérique et accompagner le développement de son usage »

- 1) Développer la médiation linguistique, notamment dans les quartiers politique de la ville (QPV)
- Il s'agit notamment pour les collectivités d'améliorer la lisibilité de l'offre existante et de favoriser la coordination et la coopération entre acteurs :
 - o Mettre à jour le recensement de l'offre d'enseignement Français Langue Etrangère existante.
 - Distribuer cette information auprès des acteurs sociaux (travailleurs sociaux, médiateurs sociaux et médiateurs de rue dans les QPV), ainsi que dans les points multi-services (MSAP, PIMMS, Réseau Information Jeunesse...) afin qu'ils orientent plus efficacement les personnes vers cette offre.
 - o Impulser ou participer aux évènements de sensibilisation autour de l'alphabétisation et de l'illettrisme (journées de sensibilisation, réunions multi-acteurs, ...).
 - Développer des actions partenariales de repérage, d'évaluation du niveau sociolinguistique et d'orientation vers l'offre de formation (exemple du partenariat Département, Pôle emploi,

Région)

Cette action de recensement et de promotion de l'offre existante peut être à la base d'une réflexion sur le développement de l'offre si des manques apparaissent ou sont signalés par les acteurs sociaux : augmentation de l'offre de cours de FLE, embauche de services civiques dans une optique d'accompagnement...

2) Développer la médiation culturelle et sociale

- Des associations girondines (telles que « Culture du cœur Gironde » ou Unisphères par exemple) ont une mission de médiation culturelle et sociale et souhaitent renforcer les liens entre ces deux secteurs au niveau départemental.
- Il peut être pertinent pour ce type d'associations de médiation culturelle et sociale qu'elles soient d'envergure nationale, départementale ou locale de prendre une place plus importante dans l'activité des points mutualisés et tiers-lieux. Elles peuvent ainsi être présentes au travers d'animations ponctuelles ou régulières, ou bien de permanences dans les MSAP, RSP, PIMMS, centre sociaux, médiathèques, ... Pour développer ces activités, il faut rendre ces lieux propices au dialogue et à l'échange (cf. fiche-repère n°1.3.6).
- Les collectivités peuvent également se faire le relais de l'action du Département sur les questions d'accès à la culture pour tous (projets de développement social et culturel, ...).
- Un autre levier d'action est d'accentuer la connaissance des enjeux de médiation culturelle par les acteurs de proximité, en développant des formations de secrétaires de mairie, des animateurs des points mutualisés et de bénévoles d'associations.
- Des jeunes en service civique peuvent également être embauchés et formés sur le sujet spécifique de la médiation culturelle et sociale et peuvent contribuer au travail des CCAS, points mutualisés, médiathèques ou structures culturelles.

3) Développer la médiation numérique

- Dans un contexte de transition numérique globale et de dématérialisation des services, les usagers les moins familiers des outils numériques ont besoin d'accompagnement (cf. fiche-action n°2.3.3).
- La mise en réseau des acteurs au contact du public peut être menée sous deux axes : connaissance mutuelle des pratiques de chaque structure et partage d'un référentiel pour travailler l'orientation de l'usager.

Diverses actions peuvent être mises en place, au regard du contexte et des besoins locaux :

- O Mise en réseau des acteurs de la médiation numérique (médiathèques, espaces publics numériques etc) avec les acteurs assurant l'accueil et l'accompagnement des publics fragiles (CCAS, MDSI, opérateurs de services publics, associations, communes etc)
- O Recensement, à l'échelle de chaque territoire de solidarité, des lieux susceptibles d'accueillir un service de médiation numérique (centres sociaux, résidences autonomie, locaux administratifs, foyers jeunes travailleurs etc..) pour une réponse au plus près des besoins locaux,
- O Formation des agents d'accueil des points mutualisés, des secrétaires de mairie, des travailleurs sociaux, des bénévoles des relais associatifs
- O Mise à disposition d'outils et de process sécurisés : développement de « bacs à sable » informatiques permettant aux médiateurs de s'entrainer sur les applications des opérateurs de services publics, dispositifs d'identification des personnes connectées, d' efficacement des données personnelles etc..
- O Recrutement de personnes en service civique, d'écrivains publics numériques itinérants à

l'échelle d'un EPCI ou d'un territoire, avec une clarification de la responsabilité juridique de ces médiateurs en termes de sécurité des données privées des usagers.

- O Développer les moyens humains et techniques des bibliothèques dans les champs de la médiation numérique pour l'accompagnement aux usages (ex : recrutement de médiateurs numériques en bibliothèque...)
- Mise en place de réponses itinérantes (bus numérique, permanences locales des opérateurs ou des associations proposant un service de médiation numérique etc..) à l'échelle des territoires de solidarité.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette action, avec une priorité à donner sur les espaces ruraux isolés et les espaces urbains concentrant les populations précaires

PUBLICS CIBLES PARTICULIERS

Publics fragiles

Publics allophones

Personnes peu familières des outils numériques

QUI FAIT QUOI?

- 1) Développer la médiation linguistique, notamment dans les quartiers politique de la ville
 - Pilotage possible : EPCI et communes,
 - Partenaires potentiels à mobiliser : structures proposant des cours de Français Langues Etrangères, acteurs sociaux, Département
- 2) Développer la médiation culturelle et sociale
 - Pilotage possible : Département, EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : points mutualisés, associations de médiation culturelle et sociale
- 3) Développer la médiation numérique
 - Pilotage possible : Département, EPCI, communes,
 - Partenaires potentiels à mobiliser: opérateurs de service, établissement de formation sur les TIC, associations, Missions locales, CCASS, bibliothèques notamment, organismes HLM.

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Cartographie des lieux numériques (site internet Net Public)

Soutien départemental à la vie associative

Dispositifs de plateformes d'illettrisme interinstitutionnelles en Médoc , Haute Gironde et Bordeaux métropole

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre d'actions partenariales menées et nombre de médiation numérique référencée sur le portail Net Public

FICHE REPERE N° 3.4.1

CREER OU CONSOLIDER DES DISPOSITIFS D'AIDE PERMETTANT L'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS POUR TOUS LES PUBLICS

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Malgré une offre d'équipements sportifs et culturels plutôt importante en Gironde, la répartition de ces équipements s'avère inégale selon les espaces :
 - o Présence logiquement moins importante sur les territoires à plus faible densité démographique.
 - o Equipements de gamme supérieure concentrés sur l'agglomération bordelaise.
- La densité et le dynamisme du tissu associatif permettent toutefois de compléter ce maillage et de proposer une offre culturelle et sportive diversifiée.
- L'enquête auprès de la population girondine montre que les taux de satisfaction sont élevés pour l'offre sportive, mais moins bons pour l'offre culturelle en dehors de l'aire métropolitaine. Les participants font part de la nécessité de mieux faire connaître les services existants.
- Un des enjeux prioritaires est donc le maintien et le développement d'une offre sportive, culturelle et de loisirs, accessible à tous en accentuant la diffusion de l'information auprès de tous les publics et de tous les territoires, et en utilisant les outils numériques afin de faciliter cette diffusion.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.4 « Favoriser l'accessibilité à la culture, au sport et aux loisirs »

Lien avec la fiche-repère n° 1.3.4 Favoriser une mutualisation des moyens et des compétences en matière culturelle, sportive et de loisirs à l'échelle des bassins de vie

Objectif 1.3 Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)

EXEMPLES D'ACTIONS

1) Consolider les dispositifs Cap 33

- Le dispositif départemental Cap 33 permet aux personnes de plus de 15 ans, en famille ou en individuel, de profiter d'activités de loisirs sportifs, culturels, de plein air accessibles gratuitement ou à bas prix. Ce programme accueille plus de 180 000 personnes chaque année. La déclinaison Cap 33 Juniors propose une offre dédiée à l'Enfance-Jeunesse.
- Le Conseil Départemental coordonne l'opération et alloue une subvention de fonctionnement aux collectivités locales. Celles-ci organisent et mettent en œuvre les actions d'animation (embauche de professionnels, mobilisation des équipements sportifs existants, des associations locales pouvant proposer des activités...).
- Il s'agit pour les collectivités de participer à la consolidation du dispositif sur le territoire. Pour cela, elles peuvent déposer une candidature afin de créer un centre Cap 33, ou accompagner une association sportive locale souhaitant le devenir. Une aide dans la construction du projet peut être apportée par la Maison des Sports et de la Vie Associative.
- A l'échelle des EPCI, Pays et PETR ainsi qu'au niveau du Département, il est possible également d'accentuer la communication sur le programme Cap 33 et les centres existants : campagne de communication globale et déclinaison locale sur chaque centre et sur les activités proposées.

2) Réfléchir à la création d'un carnet de chèques activités destiné à un public spécifique (jeunes...)

 De nombreuses collectivités françaises (régions, départements, villes...) proposent des réductions spécifiques à destination des jeunes sur certaines activités ou services marchands proposées par des partenaires. En Gironde, la ville de Bordeaux propose une carte pour les jeunes jusqu'à 25 ans, permettant de profiter d'offres spéciales sur des évènements sportifs, culturels, touristiques.

- D'autres collectivités et EPCI réfléchissent à des dispositifs similaires (carte jeune ou carnet de « chèques »)
 ou pourraient en mettre en place à l'échelle locale ou d'un territoire plus large.
- Ces dispositifs permettent en outre de favoriser le commerce de proximité en privilégiant les partenaires locaux (librairies, cinémas indépendants...).

3) Soutenir les initiatives d'inclusion des personnes en situation de fragilité (handicap, situation sociale)

- Les publics en situation de fragilité (sociale, handicap, seniors...) se heurtent bien souvent à une difficulté d'accès à une offre culturelle et sportive diversifiée; il convient donc d'une part de mieux intégrer ces publics dans les clubs et institutions conventionnels, d'autre part de développer une offre dédiée.
- En Gironde, plus de 225 clubs sportifs proposent d'ores et déjà des activités adaptées aux personnes en situation de handicap (proposant des activités en sport adapté, handisport ou affichant le label « Valides Handicapés »). Il s'agit de conforter cette dynamique en soutenant les associations souhaitant développer cette inclusion. Il est également nécessaire d'élargir ces démarches au domaine culturel et d'améliorer l'information auprès des parents d'enfants en situation de handicap pour qu'ils aient une meilleure connaissance de l'offre, en centralisant à l'échelle du territoire les informations sur ces activités dédiées.
- Une réflexion sur les tarifs et la communication autour des activités existantes peut être menée afin d'aller vers les publics en situation de fragilité sociale, ainsi que le développement d'animations ponctuelles gratuites (telles que proposées dans le cadre de Cap 33 pour le sport par exemple).
 - 4) Renforcer l'information sur l'offre culturelle existante (activités, événements) et coordonner la programmation à l'échelle du territoire
- La mutualisation des compétences à l'échelle des EPCI ainsi que le recensement des offres culturelle et sportive au niveau des territoires (cf. Fiche-repère 1.3.4) peuvent être la base d'une réflexion coordonnée sur l'amélioration de la communication, l'harmonisation des tarifs et la complémentarité de la programmation.
- Des réunions inter-acteurs (structures et associations culturelles, offices de tourisme, élus locaux) ainsi qu'une coordination continue à l'échelle de l'EPCI ou de territoires pays-PETR sont à mettre en place afin de mener à bien ces actions partagées.
- Une telle coordination de la programmation et de l'information grand public peut également permettre de favoriser l'élaboration de parcours de pratiques individuelles dans les domaines artistique et culturel.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette fiche-repère.

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Enfance-Jeunesse Personnes en situation de handicap Personnes en situation de fragilité sociale Seniors

QUI FAIT QUOI?

- 1) Consolider le dispositif jeunesse Cap 33
 - Pilotage possible : EPCI, communes, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations sportives

- 2) Créer un carnet de chèques activités destiné à un public spécifique (jeunes...)
 - Pilotage possible : Département, EPCI, villes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Partenaires sportifs et culturels, commerçants indépendants
- 3) Soutenir les initiatives d'inclusion des personnes en situation de fragilité (handicap, situation sociale, ...)
 - Pilotage possible : EPCI, PETR, Département
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations sportives et culturelles
- 4) Renforcer l'information sur l'offre culturelle existante (activités, événements) et coordonner la programmation à l'échelle du territoire
 - Pilotage possible : EPCI, PETR
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Département, associations sportives et culturelles

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma départemental jeunesse

Schéma Départemental des Apprentissages Culturels (SDAC)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Pôle Jeunesse Territoriaux du département

Dispositifs de soutien financier à Cap33

Maison des Sports et de la Vie Associative

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de dispositifs d'aide à la pratique et aux activités sportives et/ou culturelles mis en place

FICHE REPERE N° 3.4.2

FAVORISER L'EGALITE D'ACCES FEMMES-HOMMES AUX ACTIVITES ET EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS, DE LOISIRS

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Malgré l'offre globalement satisfaisante en Gironde en matière culturelle, sportive et de loisirs, des difficultés d'accessibilité du public féminin à ces services ont été soulevées, notamment dans le rapport 2016 pour l'égalité femmes-hommes réalisé par le Département. Les femmes sont les plus impactées par la question de l'articulation des temps de vie (travail, accès aux services, vie familiale, mobilités, temps de loisirs). Des enjeux spécifiques émergent également pour certains publics : mobilité des femmes âgées dans le cadre de la politique de maintien à domicile, autonomie des femmes en charge de familles monoparentales en milieu rural.
- Une problématique spécifique de difficulté d'accès des femmes aux activités et équipements sportifs a par ailleurs été signalée sur certains territoires lors des ateliers.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.4 « Favoriser l'accessibilité à la culture, au sport et aux loisirs »

- 1) Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la question de l'égalité femmes-hommes
- Des campagnes de sensibilisation peuvent être mises en place à différentes échelles, afin d'agir parallèlement au niveau départemental, par territoire et plus localement :
 - Actions de sensibilisation ponctuelles autour de moments clés tels que la Journée internationale des droits des femmes et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
 - o Campagne de sensibilisation de proximité portée par des médiateurs de rue.
 - o Ateliers de sensibilisation à développer dans les points multiservices et tiers-lieux (MSAP, PIMMS, médiathèques, points information jeunesse, centre sociaux...).
 - o Partenariat avec des acteurs du monde de l'entreprise pour améliorer la sensibilisation dans la sphère professionnelle.
 - Auprès de publics cible : les collégiens, les jeunes, ...
- Former les professionnels concernés intervenant auprès des publics cible : enseignants, éducateurs....Voir préconisations dans le rapport départemental et reprendre
 - 2) Créer des postes de médiateurs de rue, médiateurs sociaux et former ceux-ci aux questions d'égalité femmes-hommes
- Dans les espaces urbains et quartiers politique de la Ville, il est intéressant de réfléchir à :
 - o La formation régulière des médiateurs sociaux existants aux questions d'égalités entre les femmes et les hommes, avec un focus sur les enjeux propres de leur secteur de travail.
 - La création de postes de médiateurs de rue, portés par des associations. Le médiateur de rue a pour rôle de tisser du lien social dans les espaces et auprès des populations les plus éloignées des institutions conventionnelles. Il peut également jouer un rôle dans la sensibilisation sur les questions d'égalité femmes-hommes.
- Les travailleurs sociaux peuvent également travailler sur le terrain dans les espaces ruraux, notamment pour rompre l'isolement des femmes seules avec enfants à charge ou des femmes âgées. Les CCAS peuvent se faire le relais des initiatives d'inclusion sportives et culturelles existantes ou développer des actions en

partenariat avec les acteurs associatifs locaux.

3) Adapter les lieux et espaces de loisirs et de sport à une utilisation mixte

- Des études montrent que certains espaces de loisirs, notamment les lieux dédiés aux pratiques sportives informelles, sont davantage appropriés par les hommes que par les femmes, moins présentes dans l'espace public.
- Il s'agit pour les collectivités souhaitant développer des équipements sportifs et de loisirs d'être vigilants sur ces questions et de nouer le dialogue avec des associations d'habitants, ou de citoyens œuvrant sur l'égalité femmes-hommes afin de réfléchir à une utilisation mixte.
- En ce qui concerne l'offre existante, l'organisation de « diagnostic en marchant » ou de « balades territoriales » peuvent permettre d'effectuer un bilan de l'utilisation et du ressenti des habitantes sur ces équipements, afin d'identifier les points d'amélioration.
- Des animations ponctuelles visant à faire connaître les équipements et associations sportives existantes au public féminin éloigné de ces services peuvent être imaginées (journées gratuites, animations de proximité, évènements festifs...).

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Tous les territoires sont concernés par cette fiche-repère.

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Public féminin les plus éloignés de l'offre sportive, culturelle et de loisirs

QUI FAIT QUOI?

- 1) Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la question de l'égalité homme-femme
 - Pilotage possible : Département, territoires de solidarité, EPCI, villes, ... selon le type de campagne
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations, institutions, entreprises
- 2) Créer des postes de médiateurs de rue, médiateurs sociaux ou former ceux-ci aux questions d'égalité homme-femme
 - Pilotage possible : EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations, travailleurs et médiateurs sociaux
- 3) Adapter les lieux et espaces de loisirs et de sport à une utilisation mixte
 - Pilotage possible : EPCI, communes
 - Partenaires potentiels à mobiliser : collectifs d'habitants et de citoyens, associations, structures sportives et de loisirs

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Plan départemental d'actions pour l'égalité femmes-hommes (Département de la Gironde)

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre d'actions de sensibilisation effectuées

FICHE-REPERE N° 3.5.1

DEVELOPPER DE NOUVEAUX MODES D'ACCES A L'EDUCATION (E-FORMATION)

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- En matière d'enseignement supérieur, le département est logiquement marqué par un déséquilibre entre l'aire métropolitaine et les secteurs plus ruraux en matière d'offre; mais il l'est aussi en termes de pratiques. Le secteur le plus éloigné est le Médoc, dont les habitants résident à plus d'1h de la première structure de formation.
- Avec 4 universités qui couvrent un large spectre disciplinaire, des écoles spécialisées au rayonnement national (Ecole Nationale de la Magistrature, IEP, INSEEC, ...) et neuf écoles d'ingénieurs (établissements de l'Institut Polytechnique de Bordeaux et ENSAM), Bordeaux concentre l'essentiel de l'offre d'enseignement supérieur de l'espace départemental et régional.
- L'offre dans le reste du département est portée par :
 - o La formation professionnelle : BTS répartis dans les lycées professionnels et les structures mutualisées comme les Centres de Formation Multi-Métiers.
 - o La formation sociale et médicale : Libourne, La Réole, La Teste-de-Buch, Sainte-Foy-la-Grande, ...
- Des enjeux d'accessibilité à la formation continue sont également soulevés avec de nouveau une concentration de la majorité de l'offre dans l'agglomération bordelaise.
- Des réflexions émergent sur l'utilisation du numérique afin de pallier ces difficultés d'accessibilité.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.5 « Améliorer les conditions d'accès à l'éducation pour tous les girondins »

Lien avec les fiches-repère 3.1.2 Développer les modes actifs de déplacement complémentaires aux transports collectifs et 3.1.3 Consolider les outils d'information et d'accompagnement à la mobilité

Objectif 3.1 « Développer, diversifier et mieux faire connaître l'offre de mobilité »

- 1) Recenser les modules et cours accessibles en e-formation et favoriser l'accès à ceux-ci dans les Espaces Publics Numériques
- A l'échelle départementale, en s'appuyant sur le travail de la plateforme Cap Métiers de l'ancienne région Aquitaine, il peut être pertinent de réaliser un recensement actualisé des organismes proposant des eformations ainsi qu'un catalogue des cours disponibles, à l'échelle nationale (MOOC par exemple), régionale et départementale.
- A l'échelle locale, les collectivités peuvent agir pour favoriser l'accès à ces types de formations dans les Espaces Publics Numériques (EPN) et autres tiers-lieux intégrant une dimension numérique (médiathèques, espaces de co-working...).
- La communication autour de ces potentialités peut également être renforcée, en s'appuyant sur les points mutualisés (MSAP, RSP, PIMMS), le Réseau Information Jeunesse et les organismes d'aide à l'emploi.
 - 2) Développer les équipements et accès en "visio" dans les territoires éloignés notamment de l'offre universitaire
- Des partenariats plus approfondis avec les universités du territoire peut résulter le développement d'une offre de cours en « visio » à proposer aux étudiants éloignés de l'offre métropolitaine : cours magistraux de la première année de médecine ou dans d'autres domaines, ...
- Pour les collectivités, il s'agit de trouver et d'équiper, dans les territoires, des lieux d'accueil de tels cours

où les étudiants puissent venir trouver une atmosphère de travail : lieux de formation existants, établissements scolaires, points multiservices ou tiers-lieux, ...

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Territoires les plus éloignés de l'offre universitaire et souffrant également de difficultés de mobilité : Médoc, Haute-Gironde, Sud Gironde

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Publics peu mobiles : personnes en situation de précarité, jeunes

Personnes en reconversion ou en réinsertion professionnelle

QUI FAIT QUOI?

- 1) Recenser les modules et cours accessibles en e-formation et favoriser l'accès à ceux-ci dans les EPN
 - Pilotage possible : Département, EPCI,)
 - Partenaires potentiels à mobiliser : EPN, CIJ, Conseil Régional (via la plateforme Aquitaine Cap Métiers
- 2) Développer les équipements et accès en "visio" dans les territoires éloignés, notamment de l'offre universitaire
 - Pilotage possible : EPCI, PETR, Département, universités et autres établissements d'enseignement supérieur
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations d'étudiants, points mutualisés

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Aide régionale à destination des demandeurs d'emploi (Chèque régional : Qualification demandeurs d'emploi)

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Recensement actualisé de l'e-formation en gironde diffusé au plus grand nombre

FICHE-REPERE N° 3.5.2

METTRE EN RESEAU LES STRUCTURES INTERVENANT DANS LE MILIEU EDUCATIF POUR LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Les services éducatifs sont plutôt bien répartis sur le département et ont été jugés satisfaisants par les répondants à l'enquête à la population.
- Néanmoins, l'accessibilité aux établissements d'enseignement du second degré peut être problématique dans certains territoires :
 - o Collèges et lycées plus loin du domicile pour les jeunes habitant dans les franges rurales.
 - o Dépendance au transport scolaire (contraintes d'horaires et de temps de trajet) ou à la voiture individuelle familiale.
- Ces problèmes d'accessibilité à l'éducation, notamment lorsqu'ils sont mêlés à d'autres problématiques (précarité sociale, difficultés scolaires...) peuvent entraîner des phénomènes de décrochage scolaire, autant en milieu urbain que rural.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.5 « Améliorer les conditions d'accès à l'éducation pour tous les girondins »

Lien Objectif 1.3 Renforcer et adapter les services de proximité dans les territoires repérés en déficit d'accessibilité (ceux en croissance démographique et en fragilité sociale)

- 1) Mettre en œuvre des actions de sensibilisation innovantes en renforçant les relations entre l'Education nationale et les acteurs sociaux du territoire
- Les problématiques de décrochage scolaire sont prises en charge au niveau de l'éducation nationale dont c'est la compétence par les réseaux Foquale (Formation Qualification Emploi) dans lesquels s'intègrent plusieurs dispositifs (comité de réseau, groupe de prévention du décrochage scolaire, semaine de la persévérance scolaire, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).
- Les collectivités locales peuvent contribuer à cette action en facilitant le dialogue entre les établissements scolaires et les acteurs sociaux et professionnels du territoire : partage de diagnostics territoriaux, mise en relation et partage de coordonnées, organisation de réunions multi-acteurs, ...
- Le but est de pouvoir mettre en place des actions innovantes et multithématiques contre le décrochage scolaire :
 - Au sein des établissements: cercles de parole avec des animateurs spécifiquement formés; rencontres, visites et ateliers avec des acteurs des filières professionnelles; partenariats avec des artistes afin de proposer des ateliers d'expression; création d'une junior association en partenariat avec une entreprise locale.
 - Ou agissant en dehors du temps scolaire : accompagnement personnalisé par des coordinateurs socio-éducatifs, réflexion en termes de « trajectoire » ou parcours de vie du jeune en situation de décrochage.

- 2) Expérimentation de nouvelles démarches, projets permettant de lutter contre le décrochage scolaire
- Différentes initiatives sont déjà menées en Gironde pour favoriser le retour en formation ou l'insertion professionnelle des jeunes « ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation » (indicateur NEET mis en place par l'Union européenne). Ces actions innovantes, qui bénéficient notamment du soutien du programme européen IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), pourraient être étendues et/ou pérennisées :
 - o Actions de repérage et de mobilisation de jeunes NEET et opérations de service civique
 - Création de 3 plates formes départementales de repérage et d'accompagnement de jeunes NEET.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cette fiche-action concerne tous les territoires, en particulier les territoires ruraux plus éloignés de l'offre éducative et les espaces urbains concentrant des difficultés sociales.

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Elèves en situation de décrochage scolaire : jeunes en situation de précarité, dans les territoires ruraux isolés et dans les quartiers Politique de la Ville.

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Mettre en œuvre des actions de sensibilisation innovantes en renforçant les relations entre l'Education nationale et les acteurs sociaux du territoire
 - Pilotage possible : Education Nationale, communes et EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : entreprises locales, acteurs sociaux
- 3) Expérimentation de nouvelles démarches, projets permettant de lutter contre le décrochage scolaire

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Plan d'action « Tous mobilisés contre le décrochage scolaire »

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Réseau Foquale

Dispositif Retour vers la formation

Actions relevant de l'accompagnement à la scolarité

Aide régionale à destination des demandeurs d'emploi (Chèque régional : Qualification demandeurs d'emploi) Mise en œuvre d'actions innovantes départementales à travers l'IEJ pour des actions de repérage et de mobilisation des jeunes NEET, avec les opérations de service civique et la création de 3 plate-forme départementale de repérage et d'accompagnement des jeunes NEET

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre d'actions innovantes contre le décrochage scolaire mises en place

FICHE-REPERE N° 3.5.3

AMELIORER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'INSERTION PAR UNE OFFRE ADAPTEE DE LOGEMENTS ET DE MOBILITE POUR LES STAGIAIRES EN ALTERNANCE, LES ETUDIANTS ET LES JEUNES EN 1ER EMPLOI

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Si l'offre en services éducatifs primaire et secondaire maille plutôt bien le département, l'offre d'enseignement supérieur et professionnel reste principalement concentrée sur l'aire métropolitaine bordelaise.
- Des difficultés d'accessibilité de certains jeunes girondins à cette offre s'observent du fait de plusieurs facteurs :
 - o Problèmes d'insertion des jeunes en difficulté ou en situation d'exclusion en milieu urbain et rural.
 - o Coût induit par les formations du fait de la distance entre lieu de résidence et lieu de formation.
- Les enjeux sont donc de :
 - Créer les conditions favorables à l'accès physique à la formation supérieure et à l'insertion professionnelle pour les jeunes des territoires éloignés de l'offre : logements spécifiques, amélioration de la mobilité.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 3.5 « Améliorer les conditions d'accès à l'éducation pour tous les girondins »

Lien avec la fiche-repère n°3.5.1 Développer de nouveaux modes d'accès à l'éducation (e-formation)

Objectif 3.5 « Améliorer les conditions d'accès à l'éducation pour tous les girondins »

Lien avec la fiche-repère n°3.1.3 Consolider les outils d'information et d'accompagnement à la mobilité

Objectif 3.1 « Développer, diversifier et mieux faire connaître l'offre de mobilité » de l'Axe 3 – Agir sur les conditions d'accessibilité à l'offre

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) Recenser et promouvoir les initiatives existantes en matière de logements et de mobilité à destination des jeunes, les mettre en réseau
- Les initiatives existantes en matière de logement et de mobilité sont à promouvoir à l'échelle départementale. Dans cette perspective, il est notamment possible de :
 - o Effectuer un recensement exhaustif de l'offre et des aides existantes.
 - Diffuser ces informations auprès des acteurs-relais sur les territoires (Réseau information jeunesse missions locales, points mutualisés, travailleurs sociaux) afin qu'ils disposent d'une information complète et actualisée.
 - o Mettre à disposition les informations sur internet et œuvrer à leur bon référencement (travail sur les mots clés, diffusion sur les sites des partenaires...).
 - o Encourager la mise en réseau des acteurs mettant en place des actions similaires.

2) Adapter l'offre de logements aux besoins des personnes en formation

- Lors de leurs études ainsi que dans le cadre d'un stage ou d'un apprentissage, les jeunes Girondins doivent quitter le domicile familial et trouver un logement au plus proche de leur lieu d'étude ou de travail.
- Les collectivités peuvent encourager le développement d'une offre diversifiée de logement à destination de ces publics :
 - Allocation de foncier dédié à la création de logements étudiants ou petits logements dans le cadre de projets d'aménagement urbain, de réhabilitation ou dans le périmètre d'une ZAC.

- Soutien à la création de résidences universitaires privées.
- o Soutien des associations œuvrant au développement du logement intergénérationnel (association « Vivre avec Solidarités Intergénérationnelles » à Bordeaux par exemple).
- o Communication et diffusion des solutions existantes auprès des jeunes du territoire.

3) Améliorer l'offre de mobilité pour les publics en formation, en stage ou en 1er emploi

- Publics moins mobiles car ne disposant pas toujours de voiture individuelle, voire du permis de conduire, les jeunes sont à accompagner dans leur mobilité afin qu'ils puissent s'insérer dans une vie étudiante et professionnelle.
- Les collectivités peuvent s'appuyer sur le tissu associatif pour compléter et valoriser l'offre de transport sur le territoire. Certaines associations travaillent en effet sur l'accès à la mobilité des publics en insertion en développant des plateformes mobilités, des garages associatifs et solidaires, en proposant des aides à l'obtention du permis de conduire...
- Il est également possible, en lien avec le Conseil Régional, de développer une offre de transport à la demande (TAD) sur le territoire intercommunal et de l'ouvrir aux publics jeunes, notamment pour accéder à une gare.
- Les collectivités, opérateurs et institutions publiques ont également un rôle de communication et de diffusion des initiatives existantes par l'intermédiaire des points mutualisés et du réseau information jeunesse.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cette fiche-repère concerne tous les territoires, en particulier les territoires ruraux plus éloignés de l'offre éducative et les espaces urbains concentrant des difficultés sociales.

PUBLICS CONCERNES OU PRIORITAIRES

Jeunes ayant des difficultés de mobilité, de logement afin de mener à bien leur formation ou d'accéder à leur premier emploi.

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Recenser et promouvoir les initiatives existantes en matière de logements et de mobilité, les mettre en réseau
 - Pilotage possible : Région, Territoires de Solidarité et PETR
 - Partenaires potentiels à mobiliser : EPN, Réseau Information Jeunesse, Missions Locales, points mutualisés, plateforme logement jeunes de l'ancienne région Aquitaine
- 2) Adapter l'offre de logements au besoin des personnes en formation
 - Pilotage possible : Région, EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : Etablissements d'enseignement supérieur, associations
- 3) Améliorer l'offre de mobilité pour les publics en formation, en stage ou en 1er emploi
 - Pilotage possible : Région, EPCI
 - Partenaires potentiels à mobiliser : associations, AOM, points mutualisés

SCHEMAS ET DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Schéma départemental jeunesses

Plan départemental de l'habitat

Livre blanc des mobilités, plan départemental vélo, covoiturage

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE FINANCEMENT

Dispositif Retour vers la formation

Aide régionale à destination des demandeurs d'emploi (Chèque régional : Qualification demandeurs d'emploi) Fonds d'Aide aux Jeunes

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Nombre de résidences dédiées créées

Nombre de projets de logements intergénérationnels développés

Nombre d'initiatives de mobilité dédiée mises en place

FICHE REPERE N° 4.1.1

ORGANISER LE DISPOSITIF ET ASSOCIER DURABLEMENT LES ACTEURS

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- L'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) a permis de réunir ou d'associer la majeure partie des acteurs impliqués en matière de services publics et associatifs: Conseil départemental de Gironde, services de l'Etat, opérateurs de services, ARS, EPCI et territoires, associations dans les domaines concernés.
- La réussite du SDAASP passe par la mise en place de modalités de gouvernance permettant de :
 - o Assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma en vue d'une amélioration continue.
 - o Coordonner les efforts en direction des territoires.
 - o Articuler les différents schémas et orientations en faveur des territoires à enjeux
 - o Impulser les initiatives de mise en réseau des acteurs à l'échelle départementale et à celle des territoires, afin de valoriser et partager les bonnes pratiques.
- Un enjeu particulier de cette gouvernance partagée réside dans la capacité des acteurs réunis à définir les choix pour de nouvelles implantations de services mutualisés, tenant compte de l'évolution des dynamiques territoriales et des demandes des usagers.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 4.1 « Mettre en œuvre la gouvernance du SDAASP » de l'Axe 4 – Structurer la gouvernance du dispositif

En lien avec la fiche-repère 4.2.1 Favoriser la mise en œuvre de démarches partenariales sur les territoires en matière de services

Objectif 4.2 « Promouvoir une conduite partenariale des projets » de l'Axe 4 – Structurer la gouvernance du dispositif

EXEMPLES D'ACTIONS

Mettre en place les modalités de gouvernance permanente du SDAASP

La dynamique engagée lors de l'élaboration du SDAASP (ateliers avec les territoires, comité des opérateurs, ...) et de la phase d'avis sur le projet de schéma (EPCI, CTAP, Région) doit être poursuivie dès le début de la mise en œuvre. Elle s'adossera sur :

- Un comité de pilotage avec les membres du Bureau, la Région, les EPCI, opérateurs, chambres consulaires et associations. Il aura pour objectif de :
 - o S'assurer du bon fonctionnement de l'offre des points mutualisés : MSAP, points relais, PIMMS, médiathèque, ...
 - o Valider et diffuser des résultats du suivi du dispositif dans son ensemble (cf. tableau indicateurs).
 - Mettre en place un dispositif de veille: observatoire de certains services identifiés comme plus stratégiques qui pourront donner lieu à des conférences thématiques: médiation numérique, mobilité, nouvelle offre numérique, ...
- Le comité des opérateurs tel que configuré lors de la phase d'élaboration du SDAASP : Etat, Département, CPAM, CAF, Pôle emploi, CARSAT, La Poste, ARS. Il pourra être ouvert à d'autres. Il s'assurera de la complémentarité et de la coordination de l'offre de services sur les territoires.
- Les modalités d'organisation seront les suivantes :
 - Fréquence des réunions : le Bureau se réunira au moins 2 fois par an, ainsi que le comité d'orientation et le comité des opérateurs.
 - Dispositif de communication : voir décisions prises par le comité d'orientation.
 - Budget permettant l'actualisation ou le montage de nouvelles études : voir décisions prises par le Bureau.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cette fiche-repère concerne tout le territoire départemental.

QUI FAIT QUOI ?

Mettre en place les modalités de gouvernance permanente du SDAASP

- Pilotage : Etat, Département
- Partenaires à mobiliser : EPCI, opérateurs de services, Région, association, CGET, INSEE

FICHE REPERE N° 4.1.2

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN DISPOSITIF DE SUIVI DES PROJETS

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) demande de mesurer les résultats de son programme d'actions à l'issue de la période sur laquelle il porte.
- Un dispositif de suivi doit donc être défini dès le démarrage de la mise en œuvre du SDAASP.
- Des indicateurs de suivi sont prévus pour chacune des fiches-repère: un premier enjeu est que ceux-ci soient utilisés et que soit mis en place le dispositif de recueil et d'agrégation des informations et données mesurant chacun des indicateurs.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 4.1 « Mettre en œuvre la gouvernance du SDAASP » de l'axe 4 – Structurer la gouvernance du dispositif En lien avec la fiche-repère 4.1.1 Organiser le dispositif et associer durablement les acteurs

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) Collecter les données de suivi de la mise en œuvre des fiches-repères sur chaque territoire
- Le Bureau doit définir le circuit de collecte et de transmission des données, ainsi que l'outil d'agrégation, de capitalisation et de traitement des données (tableau de bord, graphiques, cartes). Cette question peut faire l'objet de discussion avec le comité d'orientation du SDAASP.
- Un bilan au moins annuel de la mise en œuvre du SDAASP sera présenté au comité d'orientation et au comité des opérateurs, à partir du tableau de bord de suivi et des différents traitements opérés.
 - 2) Accompagner la communication du suivi du SDAASP à l'échelle des territoires
- La communication sera définie en fonction des décisions du comité d'orientation.
- Un accompagnement sera possible pour les territoires volontaires sur le sujet de l'accessibilité des services au public :
 - o Réunions de sensibilisation et de formation.
 - Appui aux territoires s'engageant dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cette fiche-repère concerne tout le territoire départemental.

QUI FAIT QUOI ?

- 1) Collecter les données de suivi de la mise en œuvre des fiches-repère sur chaque territoire
 - Pilotage possible : Département, Etat
 - Partenaires potentiels à mobiliser : EPCI, pays-PETR, opérateurs de services, associations, INSEE......
- 2) Accompagner la communication du suivi du SDAASP à l'échelle des territoires
 - Pilotage possible : Département, Etat
 - Partenaires potentiels à mobiliser : opérateurs de services, EPCI, pays-PETR

FICHE REPERE N° 4.2.1

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE DEMARCHES PARTENARIALES SUR LES TERRITOIRES EN MATIERE DE SERVICES

RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX

- La majeure partie des actions du SDAASP doit être conduite à l'initiative, voire sous maîtrise d'ouvrage, des EPCI et des territoires pays-PETR-SCoT.
- La dynamique partenariale qui a présidé à l'élaboration du SDAASP doit être donc élargie à l'ensemble des territoires.
- Le degré de structuration territoriale est variable d'un EPCI à l'autre, notamment du fait de prises de compétences différentes. La capacité de ces territoires à animer et mettre en œuvre des démarches partenariales en matière de services au public est donc inégale.
- L'un des enjeux de la réussite du SDAASP est donc la mise en capacité de tous les territoires à concevoir et mettre en œuvre une stratégie locale partagée en matière de services, articulée avec les orientations et le plan d'actions du SDAASP.

LIENS VERS D'AUTRES FICHES-REPERE ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE

Objectif 4.2 « Promouvoir une conduite partenariale des projets » de l'Axe 4 – Structurer la gouvernance du dispositif

En lien avec la fiche-repère 4.1.1 Organiser le dispositif et associer durablement les acteurs Objectif 4.1 « Mettre en œuvre la gouvernance du SDAASP » de l'Axe 4 – Structurer la gouvernance du dispositif

EXEMPLES D'ACTIONS

- 1) Accompagner les territoires volontaires à élaborer des projets
- Le dispositif de communication du SDAASP sera proposé par le comité d'orientation. L'objectif sera de sensibiliser les maîtres d'ouvrage potentiels aux enjeux et axes opérationnels portés à travers le SDAASP.
- L'articulation avec les dispositifs contractuels concernant les EPCI et les pays-PETR (contrats de ruralité, pactes territoriaux, ...) sera recherchée pour formaliser les potentialités des partenariats comme vecteur de cohérence et de mobilisation des partenaires. Il s'agira de les accompagner dans le développement de leurs stratégies territoriales en faveur de l'accessibilité des services.
 - 2) Etudier l'opportunité de développer un réseau d'initiatives et de bonnes pratiques

L'éventuelle création d'un réseau de bonnes pratiques sera examinée par les instances. Dans tous les cas, il s'agira de soutenir ce type d'initiatives qui pourrait émerger sur les territoires dans l'objectif de toujours améliorer la mise en lien et la coordination mais aussi de transférer des expériences qui fonctionnent.

TERRITOIRES CONCERNES OU PRIORITAIRES

Cette fiche-repère concerne tout le territoire départemental.

QUI FAIT QUOI?

- 1) Inciter les territoires à élaborer des projets en matière de services et les accompagner dans leur démarche
 - Pilotage : Etat, Département
 - Partenaires à mobiliser : opérateurs de services, EPCI, PETR, SCoT
- 2) Etudier l'opportunité de développer un réseau d'initiatives et de bonnes pratiques
 - Pilotage : Etat, Département
 - Partenaires à mobiliser : opérateurs de services, EPCI et institutions supra-communautaires

5. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

5.1 Gouvernance du SDAASP

La mise en œuvre et la réussite du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) de la Gironde impliquent que la dynamique qui a présidé à son élaboration se maintienne dans la durée.

Il est en particulier essentiel qu'une gouvernance spécifique, dédiée au suivi du SDAASP, soit mise en place afin de coordonner les efforts de chacun des acteurs impliqués en matière de services publics : le Conseil départemental de Gironde, les services de l'Etat, les opérateurs de services, l'ARS, les EPCI et territoires, mais aussi les associations dans les différents domaines concernés.

Les instances de gouvernance auront pour tâche de favoriser la mise en réseau de ces acteurs, aussi bien à l'échelle départementale qu'à celle des territoires, ainsi que l'identification et l'échange de bonnes pratiques.

Elles auront enfin pour mission de déterminer les nouvelles implantations de services mutualisés, tenant compte de l'évolution des dynamiques territoriales et des demandes des usagers.

Plusieurs niveaux de gouvernance sont définis dans cette perspective :

- Un Bureau composé de représentants de l'Etat et du Département, auquel le CGET pourra être associé. Il aura pour principale fonction de préparer les éléments soumis au comité d'orientation et éventuellement de décider d'un budget nécessaire à des expertises complémentaires.
- Un comité de pilotage comprenant, outre les membres du Bureau, des représentants de la Région Nouvelle Aquitaine, les EPCI, les opérateurs, les chambres consulaires et associations. Il aura pour objectif de :
 - o Assurer le suivi du schéma et travailler la coordination de l'offre
 - o S'assurer du bon fonctionnement de l'offre des points mutualisés : MSAP, points relais, PIMMS, médiathèques, ...
 - o Valider et diffuser des résultats du suivi du dispositif dans son ensemble,
 - Mettre en place un dispositif de veille: observatoire de certains services identifiés comme plus stratégiques qui pourront donner lieu à des conférences thématiques: médiation numérique, mobilité, nouvelle offre numérique, ...
- Le comité des opérateurs mis en place lors de la phase d'élaboration du SDAASP sera maintenu. Il est composé de représentants des organismes suivants : Etat, Département, CPAM, CAF, Pôle emploi, CARSAT, La Poste, ARS. Il pourra être ouvert à d'autres organismes. Il s'assurera de la complémentarité et de la coordination de l'offre de services sur les territoires.

Le Bureau, le comité de pilotage et le comité des opérateurs se réuniront au moins 2 fois par an.

5.2 Dispositif de suivi de la mise en œuvre du SDAASP

Des indicateurs de suivi ont été définis pour chacune des fiches-repère. Il conviendra de s'assurer que les données correspondantes puissent être effectivement renseignées à l'échelle adéquate, puis collectées et agrégées au niveau territorial et départemental.

Pour ce faire, le Bureau définira le circuit de collecte et de transmission des données, ainsi que l'outil d'agrégation, de capitalisation et de traitement des données (tableau de bord, graphiques, cartes).

Les éléments recueillis permettront de dresser un bilan au moins annuel de la mise en œuvre du SDAASP. Ce bilan sera présenté au comité d'orientation et au comité des opérateurs, à partir du tableau de bord de suivi et des différents traitements opérés.

Les tableaux des pages suivantes récapitulent les indicateurs définis pour chaque fiche-repère.

Tableau récapitulatif des indicateurs de suivi de chaque fiche-repère

Fiches repères	Indicateurs
1.1.1 Favoriser la mise à la disposition d'une ingénierie permettant aux territoires de concevoir une démarche de revitalisation des centres bourgs intégrant la question des services publics et privés	Nombre de réunions d'échanges entre territoires sur le thème des services dans la revitalisation des centrebourgs
1.2.1 Déployer le très haut débit sur la Gironde	Taux de couverture en très haut débit
1.3.1 Développer et soutenir des démarches d'analyse des besoins en services dans les territoires	Nombre d'analyses approfondies conduites sur des territoires, en complément du diagnostic du SDAASP
1.3.2 Répondre aux besoins en services éducatifs	Nombre de communes couvertes par un PEDT Nombre d'ALSH créés
1.3.3 Renforcer une offre d'accueil à la petite enfance adaptée à l'évolution des besoins de la population	Nombre de places créées dans les zones déficitaires Evolution du nombre d'EAJE, de MAM et d'assistants maternels par territoire
1.3.4 Favoriser une mutualisation des moyens et des compétences en matière culturelle, sportive et de loisirs à l'échelle des bassins de vie	Nombre de démarches de mutualisation d'équipements sportifs publics et scolaire
1.3.5 Renforcer le réseau des structures d'animation de la vie sociale	
1.3.6 Compléter l'offre de services dans les lieux ressources existants (PIMMS, médiathèques, mairies,)	Expériences de tiers espaces mis en place (dont l'offre de médiathèques de 3ème génération créées)
1.3.7 Favoriser les initiatives en faveur des nouvelles formes de commerces	Nombre d'initiatives recensées
1.4.1 Elaborer des projets territoriaux de santé et mettre en place des structures mutualisées de santé (MSP), en réseau avec les centres hospitaliers	Nombre de projets territoriaux de santé élaborés et de Contrats Locaux de Santé conclus Nombre de MSP créées sur le territoire Nombre de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) formées
1.4.2 Développer les expérimentations de mise en œuvre de la e-santé	Nombre d'expérimentations de e-santé développées
2.1.1 Développer la mutualisation de services au public et la mise en réseau sur les territoires les plus éloignés	Nombre de réunions entre points multi-services ou espaces mutualisés mises en place
2.1.2 Améliorer l'accès aux services des personnes âgées et des personnes handicapées	Nombre de CLIC de niveau 3 créés Nombre de plans d'accompagnement globaux (PAG) mis en place Nombre de résidences autonomie et de résidences services créées
2.1.3 Identifier et former des relais locaux d'information sur l'offre de services publics et privés	Nombres de réunions d'information organisées
2.1.4 Compléter la gamme des services proposés dans les MSAP, maisons et relais de services, notamment par des services privés et associatifs	Nombre de services supplémentaires offerts en MSAP, RSP, PIMMS
2.2.1 Assurer l'accueil social inconditionnel de proximité	
2.2.2 Favoriser la mise en réseau des acteurs des champs de l'insertion, du social, de l'emploi et de la formation, vis-à-vis des publics fragiles	Nombre d'actions partenariales sur des thématiques données
2.3.1 Prendre appui sur les lieux numériques favorisant le télétravail et les autres usages du numérique	Nombre de services itinérants créés/ territoires couverts

2.3.2 S'appuyer sur l'offre des médiathèques pour renforcer les points d'accueil numériques	Nombres de bibliothèques et médiathèques équipées Nombre de personnels de bibliothèque et médiathèque formés	
2.3.3 Soutenir les expérimentations et innovations permettant de développer les usages du numérique en complément de l'offre physique	Recensement lieux numériques sur le portail internet NetPublic	
3.1.1 Favoriser la cohérence de l'offre de transport en commun et l'intermodalité	Taux de couverture des EPCI en Transport à la demande Nombre de réservations	
3.1.2 Développer les modes actifs de déplacement complémentaires aux transports collectifs	Places offertes sur les aires de covoiturage (taux de remplissage fréquentation) Linéaire de réseau cyclable créé	
3.1.3 Consolider les outils d'information et d'accompagnement à la mobilité	Nombre d'initiatives accompagnées	
3.2.1 Adapter les horaires d'ouverture des services et favoriser la prise en compte de la saisonnalité de la fréquentation dans l'offre et les horaires	Nombre de territoires ayant conduit une étude sur l'impact de la saisonnalité sur les services	
3.2.2 Développer des solutions innovantes permettant de favoriser l'accès aux services pour les personnes les moins mobiles	Nombre de services itinérants créés	
3.3.1 Mettre en oeuvre des actions de médiation linguistique, culturelle, numérique afin de faciliter l'usage des services pour des personnes rencontrant des difficultés	Nombre d'actions de médiation numériques référencées sur le portail Net Public	
3.4.1 Créer ou consolider des dispositifs d'aide permettant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous les publics	Nombre de dispositifs d'aide à la pratique et aux activités sportives et/ou culturelles mis en place	
3.4.2 Favoriser l'égalité d'accès femmes-hommes aux activités et équipements culturels, sportifs, de loisirs	Nombre d'actions de sensibilisation effectuées	
3.5.1 Développer de nouveaux modes d'accès à l'éducation (e-formation)	Recensement actualisé de l'e-formation en gironde diffusé au plus grand nombre	
3.5.2 Mettre en réseau les structures intervenant dans le milieu éducatif pour lutter contre le décrochage scolaire	Nombre d'actions innovantes contre le décrochage scolaire mises en place	
	Nombre de résidences dédiées créées	
3.5.3 Améliorer l'accès à la formation et à l'insertion par une offre adaptée de logements et de mobilité pour les stagiaires en alternance, les étudiants et les jeunes en 1er emploi	Nombre de projets de logements intergénérationnels développés	
	Nombre d'initiatives de mobilité dédiée mises en place	

6. GLOSSAIRE

Précisions sur quelques notions employées

Accessibilité aux services

Si la notion d'accessibilité renvoie en priorité à l'accès physique de l'usager, quel qu'il soit, aux équipements (temps et modes d'accès), il parait nécessaire d'élargir les réflexions à l'ensemble des dimensions de l'accessibilité qui ne se résume pas à l'accessibilité physique.

Au-delà de l'éloignement aux services, il s'agit de prendre en compte les aspects « amont » de l'accessibilité (la visibilité du service, la prise de contact avec le service, l'adaptation des horaires et des disponibilités des services), mais aussi les aspects « aval » (accessibilité des différents publics, politique tarifaire, qualité du service rendu).

Cette chaîne globale de l'accessibilité pose des enjeux différents selon les services, mais aussi selon les territoires (selon l'enclavement, selon l'offre de mobilité collective, selon le degré de mobilité des ménages) et selon les publics concernés (indicateurs sociaux, niveaux de revenus, vieillissement, etc.).

Services au public

La notion de « services au public » tend à élargir le champ des services pris en compte dans le SDAASP à l'ensemble des services publics et privés nécessaires à la vie des populations sur les territoires. Plusieurs types de services sont ainsi à analyser, ainsi que les moyens permettant de favoriser leur accessibilité :

- Les services publics, dont les services de l'État et du Conseil départemental, les services postaux les services sociaux, les services d'insertion, les services de sécurité, etc.
- Les services de santé.
- Les services éducatifs.
- Les services liés au sport, à la culture et aux loisirs.
- Les services commerciaux.

Maisons des Services au Public (MSAP)

Les maisons de services au public (MSAP) sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers des services publics dans une logique de proximité géographique. Ces structures sont créées sur la base d'un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés. La convention locale est signée entre la structure porteuse de la maison de services au public et les opérateurs partenaires. Les conditions de la labellisation des MSAP sont, entre autres, les suivantes :

- Impliquer au moins deux partenaires majeurs dont un au moins dans le domaine de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Maison de l'emploi ou mission locale, etc.) et un dans le domaine des prestations ou de l'aide sociale (CAF, CPAM, MSA, etc.);
- Garantir un service d'une durée hebdomadaire minimum de 24h assuré par un agent spécialement formé par chacun des organismes partenaires ;
- Disposer d'outils informatiques connectés à internet ;
- Être située à plus de vingt minutes d'une autre MSAP, sauf exception liée notamment à une situation d'enclavement.

Les MSAP peuvent être portées par des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, etc.) ou tout autre type de structures (entreprise publique, milieu associatif, chambres

consulaires, missions locales, etc.). En cohérence avec sa stratégie affirmée dans le Contrat de Présence Postale Territoriale, La Poste s'est affirmée comme un moteur de la création des MSAP. Au niveau national, La Poste a proposé de transformer 982 de ses 9 400 bureaux de poste en MSAP répartis sur tout le territoire.

Les MSAP constituent une forme particulière, reconnue par l'Etat dans le prolongement de l'expérimentation « + de services au public », des espaces mutualisés ou points multiservices mis en place sur les territoires selon des dénominations diverses (Relais de services publics, maisons de services, PIMMS, ...).

Signification des sigles utilisés dans le document

A

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

ADMR: Aide à domicile en milieu rural

AMAP: Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité **APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARS: Agence Régionale de Santé

C

CA: Communauté d'Agglomération **CAF**: Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la SAnté au Travail

CC: Communauté de Communes

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale **CCI :** Chambre de Commerce et d'Industrie

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CLIC: Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique

CLS: Contrat Local de Santé

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie **CRAM :** Caisse Régional d'Assurance Maladie

D

DDCS: Directions Départementales de la Cohésion Sociale **DDFIP**: Direction Départementale des Finances Publiques **DDTM**: Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DETR: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux **DRAC**: Direction Régional des Affaires Culturelles

E

EHPAD: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPN: Espace Public Numérique (centres de ressources pour le développement numérique des territoires)

F

FEADER: Fonds Européen Agricole pour le DÉveloppement Rural

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce **FNADT :** Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FSE: Fonds Social Européen

G

GHT: Groupement Hospitalier de territoire

1

IEJ: Initiative pour l'Emploi des Jeunes

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

M

MAIA: Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer

MDSI: Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion

MSAP: Maison des Services au Public **MSA**: Mutuelle Sociale Agricole

MSP: Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Ν

NOTRe : loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

P

PEDT: Projet Educatif Territorial

PETR: Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PIMMS : Point Information Médiation Multi Services

PLUi: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PMI : Protection Maternelle Infantile **PMR** : Personne à Mobilité Réduite

R

RAM: Relai/Réseau Assistantes Maternelles **RPI**: Regroupement Pédagogique Intercommunal

RSP: Relais de Services Publics

S

SCORAN: Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP: Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SDANT: Schéma Départemental d'Aménagement Numérique des Territoires

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

T

TAD: Transport A la Demande **TER**: Transport Express Régional

THD: Très Haut Débit

U

UDAF: Union Départementale des Associations Familiales

Z

ZRR: Zones de Revitalisation Rurale

ANNEXES

Avis des établissements publics de coopération intercommunale

1- Présentation des avis

Conformément aux dispositions législatives de la loi NOTRe du 7 août 2015 et aux dispositions du décret d'application n°2016-402 du 4 avril 2016, les EPCI à fiscalité propre du département de la Gironde ont été sollicités afin qu'ils expriment leur avis sur le projet de SDAASP.

De cette consultation, initiée du 13 juillet au 15 octobre 2017, ont résulté quatre avis ou propositions de commentaire.

Les quatre EPCI ont formulé des observations.

EPCI	Date de l'avis	Avis	Observations formulées
Sybarval (Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon val de l'Eyre)	2 août 2017		L'enquête fait apparaître, pour le territoire du bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, que les usagers placent la mobilité et l'emploi au même niveau que les services ou la formation en tant que priorité pour le territoire. Les enjeux retenus développent ces thématiques mais oublient les services d'accompagnement à l'emploi. Or, ce territoire comporte des secteurs ruraux dont les populations connaissent les mêmes difficultés de mobilité ou d'accès à l'emploi que d'autres territoires du département (Sud Gironde par exemple). Globalement, il est noté que le schéma reste général dans son approche et qu'il conviendra de
			travailler collectivement à sa déclinaison concrète dans nos communes.
Communauté de communes de Montesquieu	25 août 2017		« informer que la communauté de communes de Montesquieu s'inscrit dans cette démarche et s'est engagée dans une labellisation de Maison de services au public. »
Communauté de communes Castillon Pujols	13 octobre 2017		La ville de Castillon-la-Bataille et son bassin de vie ne figure pas dans la liste des territoires ciblés dans la fiche repère n°2.2.2. « Favoriser la mise en réseau des acteurs des champs de l'insertion, du social, de l'emploi et de la formation vis-à-vis

		des	publics fragilisés ».
		spor infra (gyr à Ca est	cernant les équipements rtifs, malgré quelques astructures structurantes masses, salles des arts martiaux astillon et Naujan et Postiac) il noté un déficit majeur sur les ciques suivantes : natation et nis.
		com satis Libo	cernant l'offre de transport en nmun (qualifiée globalement sfaisante dans le zoom sur le purnais), l'attention est attirée la ligne TER Bordeaux Sarlat.
		terr mat et voit	cernant l'intermodalité, le itoire est dépourvu d'offre en ière de transport à la demande l'offre en matière de courage est actuellement sistante sur les 31 communes)
Communauté de communes Pays foyen	13 octobre 2017	d'in pas	fre de transport en communet frastructures routières ne peut être considérée comme sfaisante.
		de C et B circu à serv Diffi forc prés	RD 936 qui relie la Communauté Communes à Libourne à l'Ouest Bergerac à l'Est reste un axe de ulation difficile et non favorable une accessibilité aisée des vices centralisés sur Libourne. icultés qui ne sont pas ément compensées par la sence de la ligne TER dont le enir est aujourd'hui incertain.
		sant con: qu'i gén	utre part, concernant l'offre de té, celle-ci ne peut être sidérée comme satisfaisante I s'agisse de l'offre en médecine éraliste comme de l'offre en decin spécialisée.
			second lieu, la Communauté de nmunes rappelle qu'elle s'inscrit

déjà à travers ses services et ses actions dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ainsi, suite à l'extension du périmètre communautaire, notre collectivité gère désormais deux Maisons de Services au Public. L'une est située à Sainte Foy La Grande, au cœur du quartier prioritaire et dispose d'un partenariat relativement fourni avec les opérateurs nationaux et locaux.

L'autre est située sur Pellegrue, en zone fortement rurale et dont les restent rattachés usagers administrativement l'arrondissement de Langon et au Pôle Territorial de Solidarité du Sud-Gironde, ce qui ne favorise pas le développement des partenariats ainsi le sentiment que d'appartenance des usagers vis-àvis du territoire foyen.

En matière d'accessibilité au sport, la Communauté de Communes du pays foyen gère un complexe sportif sur le site de Mézière à Port Sainte Foy et Ponchapt.

•••

Il est important de souligner que ces services ainsi que ces actions déclinées sur le territoire ne peuvent perdurer ou être mis en place que grâce au soutien financier de l'ensemble des acteurs, la Communauté de communes ayant en effet été soutenue par l'Etat via le contrat de ville, la Région, le Conseil départemental de la Gironde ainsi que les opérateurs nationaux (Pôle Emploi, CAF, MSA, CPAM, **CARSAT**

notamment).

Le plan d'action s'étend sur 6 années mais reste peu explicite sur les moyens financiers et humains mobilisables. Les 34 fiches repères présentées ne font que citer des dispositifs d'appui et de financement éventuels.

....

En revanche, les EPCI sont souvent identifiés comme « Pilote possible » des actions.

La CDC s'interroge sur l'absence de moyens humains et financiers clairement identifiés à cette fin.

La CDC considère nécessaire d'ouvrir un débat sur chaque type d'action afin que l'ensemble des parties prenantes puisse clairement s'engager sur les dispositifs mobilisables par chacune d'elles, en précisant dans quelles proportions elles s'engagent et sur quelle durée.

En l'absence de dispositif existant à mobiliser, la CDC s'interrogent sur les solutions à envisager pour trouver les moyens nécessaires.

Unefois ces précisions en termes de calendrier et de moyens mobilisés obtenus, la CDC sera disposée à s'engager sur des actions complémentaires

2- Intégration des avis au SDAASP

Au vu des délibérations des EPCI, deux fiches repères ont fait l'objet d'observations (2.2.2 et 1.3.4) ainsi que la synthèse concernant le libournais. Le tableau ci-après apporte, pour chaque point soulevé, une réponse qui se traduit, dans la mesure du possible, par une proposition d'adaptation du SDAASP.

Par ailleurs, des observations sont remontées concernant la mise en œuvre opérationnelle du SDAASP. Certaines sont d'ores et déjà intégrées dans les fiches repères 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3 qui

affirment la volonté conjointe de l'État et du Département de travailler sur la mise en œuvre concertée de ce schéma dans une logique de co-construction avec les intercommunalités.

Ainsi, il est déjà prévu, dès 2018, la constitution d'un comité de pilotage composé de l'Etat, du Département, des EPCI et partenaires qui assurera le suivi du schéma, l'analyse de l'évolution de l'offre avec les opérateurs notamment.

Par ailleurs, un dialogue sera engagé avec chaque EPCI pour partager les carences identifiées dans le SDAASP au vu notamment des observations formulées par les EPCI et travailler de façon concrète les pistes d'actions dans une logique de complémentarité des solutions et des moyens.

	Observations	Propositions d'adaptation du SDAASP
Fiche repère 2.2.2 « favoriser la mise en réseau des acteurs du champs de l'insertion, du social, de l'emploi et de la formation vis-à-vis des publics fragilisés »	Pour autant la ville de Castillon-la-Bataille et son bassin de vie ne figure pas dans la liste des territoires ciblés dans la fiche repère n°2.2.2. « Favoriser la mise en réseau des acteurs des champs de l'insertion, du social, de l'emploi et de la formation vis-à-vis des publics fragilisés ».	Est rajouté dans les territoires prioritaires la Communautés de communes Castillon- Pujols
Fiche repère 3.1.1 3.1.2 « favoriser la cohérence de l'offre de transport en commun et l'intermodalité et développer les modes actifs de déplacement complémentaires aux transports collectif»	Concernant l'offre de trasnport en commun (qualifiée de globalement satisfaisante dans le zoom sur le Libournais) nous attirons votre attentions sur la ligne TER Bordeaux Sarlat » Concernant l'intermodalité, notre territoire est dépourvu d'offre en matière de transport à la demande et l'offre en matière de co- voiturage est actuellement inexistante sur nos 31 communes)	Est rajouté le territoire Libournais dans les territoires prioritaires concernant le transport à la demande
Synthèse du Libournais	La RD 936 qui relie la Communauté de Communes à Libourne à l'Ouest et Bergerac à l'Est reste un axe de circulation difficile et non favorable à une accessibilité aisée des services centralisés sur Libourne. Difficultés qui ne sont pas forcément compensées par la présence de la ligne TER dont le devenir est aujourd'hui incertain	Il est proposé : l'offre de trasnport en commun et l'infrastructure routière soulèvent des problématiques particulières sur la partie est et extrême nord du libournais.

Avis de la CTAP

Le SDAASP a été présentée à la CTAP du 20 septembre 2017 et a reçu un avis favorable.

Avis du Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Le Conseil régional d'Aquitaine a émis un avis favorable sur le SDAASP Gironde lors de sa séance plénière du 23 octobre 20107.

Méthode d'élaboration du SDAASP de la Gironde

Méthodologie employée pour la réalisation du diagnostic

Afin de réaliser le bilan et l'identification des territoires déficitaires en termes d'accessibilité, un diagnostic approfondi a été élaboré comprenant différents volets réalisés en 2016 :

- Une analyse des dynamiques sociodémographiques du département de la Gironde permettant de déterminer le besoin potentiel en services en fonction des catégories de population et des dynamiques d'évolution observées sur chacun des territoires. Les données statistiques proviennent pour l'essentiel du recensement générale de la population de l'INSEE 2012.
- Une analyse de l'organisation territoriale de l'offre de services, afin de préciser la hiérarchisation des pôles et bassins de services, ainsi que les zones blanches. La méthode utilisée pour ce faire est la méthode IPS – Indicateur de Présence de Services – présentée pages 11 à 13; les données mobilisées sont celles de la base permanente des équipements de l'INSEE pour l'année 2014.
- Un croisement des besoins et de l'offre de services pour identifier les territoires à enjeux d'accessibilité, complété par une analyse par panier de services INSEE (vie courante, jeunes et seniors).
- Un approfondissement de l'analyse pour les grandes catégories de services retenues : services publics, santé, éducation-jeunesse, culture-sports-loisirs, commerces. Ce travail s'est fait selon deux approches permettant de croiser offre et demande :
 - Des entretiens présentiels ou téléphoniques avec des élus, opérateurs de services, services de l'Etat et du Département et acteurs, afin de compléter le diagnostic de l'offre :
 - Vice-présidents du Conseil départemental de la Gironde en charge de : jeunesse, culture, sport et vie associative ; collèges ; citoyenneté, relations avec les usagers, communication et accès numériques ; autonomie, handicap et politique de l'âge.
 - Sous-Préfet de Langon en charge du SDAASP.
 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer; Direction départementale de la cohésion sociale; Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
 - Bibliothèque Départementale de Prêt.
 - CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
 - CARSAT Aquitaine (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).
 - CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).
 - MSA (Mutualité Sociale Agricole).
 - La Poste.
 - Pôle Emploi.
 - Gironde Numérique.
 - RSP (Relais Services Publics) de Créon ; RSP du Pays Foyen.
 - PIMMS (Point Information Médiation Multi-Services) de Bordeaux.
 - CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) de La Réole.
 - O Une enquête destinée à recueillir la demande exprimée par les usagers en matière de services : l'enquête a été réalisée en ligne et par téléphone, entre février et avril 2016, en s'assurant d'une représentativité de la diversité des publics et des territoires girondins. Au total, 1 848 Girondins ont répondu à l'enquête (608 par téléphone et 1 240 par internet). Les résultats sont présentés dans le diagnostic complet annexé au projet de SDAASP.

Un comité des opérateurs s'est par ailleurs réuni les 21 avril et 7 juillet 2016 pour partager les stratégies d'implantation et de déploiement de chacun sur les territoires girondins. Ce comité

rassemble les principaux opérateurs de services publics (Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, La Poste, SNCF, EDF, GrDF), les services de l'État (sous-préfet, DDTM, DDCS, Direction Académique) et le Département (Vice-Président en charge de l'attractivité territoriale, direction de la cohésion territoriale et coopération européenne).

Pour finaliser le diagnostic, des ateliers par territoire se sont enfin tenus, lors d'un séminaire organisé à Bordeaux le 14 juin 2016, afin de présenter et de compléter les enjeux identifiés par le regard des acteurs réunis. Des contributions écrites ont par ailleurs été transmises et prises en compte à la suite de ce séminaire.

Elaboration de la stratégie et du plan d'actions

A partir des enjeux définis à l'issue du diagnostic et des pistes d'amélioration esquissées en comité de pilotage le 12 octobre 2016, plusieurs démarches ont été engagées pour élaborer la stratégie, le plan d'actions et les fiches correspondantes :

- Un travail de recueil, par les services du Département et de l'Etat, des actions déjà conduites ou en cours sur les territoires, ainsi que des projets envisagés dans les futurs pactes territoriaux du Département.
- Un comité des opérateurs le 24 octobre 2016 afin de finaliser l'état des lieux des MSAP, RSP, maisons de services et de partager les perspectives de mutualisation envisagées par les différents opérateurs et les intercommunalités.
- Un deuxième séminaire, organisé à Bordeaux le 19 janvier 2017 sous forme d'ateliers territoriaux, afin de déterminer les actions pouvant être intégrées dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Gironde pour chaque territoire.

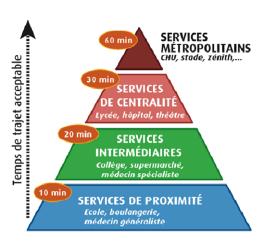
Méthode IPS

Différents niveaux de services

Les enjeux d'accessibilité aux services diffèrent selon les services.

On distingue ainsi 4 niveaux de services selon les temps d'accès considérés comme acceptables par les usagers

- Les services de proximité à 10 minutes
- Les services intermédiaires à 20 minutes
- Les services de centralité à 30 minutes
- Les services métropolitains à 60 minutes



• Une approche de l'offre de services basée sur la notion de polarités de services

Les usagers souhaitent trouver les différents services qu'ils utilisent sur même commune. Les communes concentrant une offre de services suffisantes sont considérées comme pôle de services et rayonnent sur un bassin de services dont la taille varie selon le niveau de services proposés.











- Et si une commune est à une distance-temps supérieure au seuil d'accessibilité?

Quand une commune se trouve à une distance-temps plus importante que celle considérée comme acceptable d'un service ou d'un pôle de service, on dit qu'elle est en **zone grise**.

Les calculs des temps d'accessibilité réalisés dans les pages suivantes sont effectués à partir du distancier **Odomatrix** de l'INRA. Il calcule les temps de trajet entre communes, de centre à centre, en voiture individuelle. Au regard du vaste rayonnement sur le territoire girondin et de l'importance de la consommation des services sur les trajets domicile-travail, les temps de trajet sont calculés en heure pleine.

Méthode IPS (suite)

• Une source : Banque Permanente des Équipements (INSEE) de 2014

La BPE recense 178 services de différentes familles de services. La base mise à jour annuellement comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Les champs concernés recouvrent les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, des loisirs, de la culture et des transports.

La BPE est alimentée par 6 grands répertoires (ADELI (Ministère chargé de la Santé), FINESS (Ministère chargé de la santé et de la protection sociale), RAMSESE (Ministère chargé de l'Éducation), RPPS (Ministère chargé de la santé), SIRENE (Insee) et RES (Ministère de la Jeunesse et des Sports)) et 12 fichiers administratifs (Gendarmerie Nationale (Ministère de la Défense), enquêtes HÔTEL et CAMPING (Insee), Préfecture de police de Paris, DGER (Ministère de l'Agriculture), SRJ (Ministère de la Justice), La Poste, CNT (Centre National du Théâtre), Pôle Emploi, base du site gouvernemental des prix des carburants (Ministère en charge de l'Économie), DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), fichier SNCF)

Une méthode : l'Indicateur de Présence de Services (IPS)

- ✓ Définir un panel représentatif de services : en termes de niveau de services (proximité, intermédiaire et centralité) et en termes de famille de services (services publics, santé, personnes âgées, petite-enfance, enfance, éducation, formation, insertion-emploi, culture, sport, loisirs, etc.
- ✓ Au total 33 services (13 de proximité, 11 intermédiaires et 9 de centralité)
- ✓ Recenser leur présence ou leur absence
- ✓ Définir, selon un seuil de services recensés, le niveau de chaque pôle

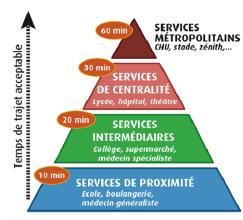
Pôle local
Au moins
9 services
du panel











Méthode IPS (suite)



Services de proximité (13 services)

- Epicerie
- Boulangerie
- Boucherie charcuterie
- Services La poste (bureau, agence ou relais commerçants)
- Retrait d'argent
- Coiffeur
- ■Café/restaurant
- Ecole élémentaire.
- Médecin généraliste
- Infirmier
- Kinésithérapeute
- Pharmacie
- Salle non-spécialisée pour la pratique de sport



Services de centralité (9 services)

- Hypermarché
- Lycée
- ■Formation supérieure
- Ophtalmologiste
- Laboratoire d'analyse médicale
- ■Hôpital moyens et longs séjours
- ■Pôle Emploi ou agence de travail
- Cinéma
- Piscine avec bassin(s) couvert(s)



Services intermédiaire (11 services)

- Librairie-papeterie
- Supérette ou supermarché
- Magasin d'équipements des ménages
- Magasin d'équipements de la personne
- ■Collège
- Ecole de conduite
- Chirurgien-dentiste
- Police ou gendarmerie
- Hébergement pour personnes âgées
- •Garde enfant préscolaire
- Salle non-spécialisée couverte pour la pratique de sport



Services métropolitains

- ■Gare TGV
- Université et offre de formation supérieure diversifiée
- ■Fonctions préfectorales
- ■Cour d'appel de justice
- •Zénith ou très grande salle de spectacle,
- CHU
- etc.